

Verbatim du Conseil d'Administration du 22 octobre 2014

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Madame Annie VINTER,

Messieurs Alain DEREUX (procuration à Annie VINTER), Samuel MERCIER,
Louis de MESNARD.

Membre absent : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Geneviève GERRER,

Messieurs Laurent BRACHAIS (à partir de 16h10, procuration à Samuel MERCIER avant
16h10), Pierre PELLEARD, Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS.

Membre absent : Madame Laurence MAUREL

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Vincent THOMAS), Jean-Emmanuel ROLLIN,
Cédric CLERC (à partir de 14h30).

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (jusqu'à 16h15), Bérénice CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Bérénice CLUZEL), Julien BRAULT,

Membre absent : Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (procuration à Marie-Geneviève GERRER),

Messieurs Didier MARTIN représentant Monsieur José ALMEIDA (jusqu'à 16h15), Jacques
BAHI (procuration à Alain BONNIN), Pierre GUEZ (procuration à Julien BRAULT), Denis
LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN), Bertrand THIBAUT.

Membres absents : Madame Clotilde MARSEAULT, Monsieur François PATRIAT.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle finances,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur la Recteur de l'Académie de Dijon,
Chancelier de l'université de Bourgogne.

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général adjoint « Recherche et développement ».

Invités

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT, Vice-président délégué aux formations technologiques et
professionnelles

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux
investissements,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du Pôle documentation,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la CFVU.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 5 septembre 2014	4
III) Approbation des statuts de la Communauté d'Universités et d'Etablissements « Université Bourgogne Franche Comté »	5
IV) Débat sur la structuration en champs de formations en vue de l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal.....	14
V) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 09 octobre 2014.....	24
1. Vie étudiante	24
- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 24 septembre 2014.....	24
3. Compte rendu de la Commission de la Pédagogie du 30 septembre 2014	26
- Diplômes d'université	26
- Offre de formation pour les rentrées 2014 et 2015.....	27
VI) Questions financières	37
1. Présentation et vote du budget rectificatif 3 (BR3)	37
2. Structure budgétaire 2015	42
3. Tarifs, subventions et dons	43
4. Sorties d'inventaire	43
VII) Contrôle interne comptable et financier : présentation de la version mise à jour de la cartographie des risques et du plan d'action 2014-2015	44
VIII) Rapport des travaux du CT du 20 octobre 2014.....	52
1. Bilan social	52
2. Plan de formation des personnels.....	61
3. Extension de l'ouverture de 3 bibliothèques.....	68
4. Création de la Commission consultative paritaire des doctorants contractuels	68
IX) Rapport des travaux de la Commission de la Recherche du 15 octobre 2014.....	79
1. Lancement de l'appel à projet BQR 2015	79
2. Renouvellement du poste de chargé de mission du Pôle Vigne et Vin jusqu'à création du GIE	81
X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	82
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	82
2. Compte rendu des conventions hors subvention	82
XI) Questions diverses	83

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 22 OCTOBRE 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Nous allons pouvoir débiter ce conseil d'administration qui va être rythmé, je pense, aujourd'hui par deux grands débats. Le premier, qui appellera dès aujourd'hui une délibération, qui est l'approbation des statuts de la COMUE de Bourgogne Franche-Comté, et le second, qui sera un premier débat en conseil d'administration sur un point nouveau et très innovant dans le cadre du contrat qui débutera en 2017, qui est la notion de champs de formation et la nécessité, pour nous, de structurer notre offre de formation, pour le prochain contrat, en champs de formation. Nous vous présenterons ce concept des champs de formation.

Pour l'heure, je voudrais vous donner quelques informations générales en introduction et vous dire également que j'ajouterai un point d'ordre du jour dans le rapport des travaux du CT qui est lié à la politique indemnitaire de façon à ce que l'on puisse débattre et prendre une décision sur les grandes orientations pour notre politique indemnitaire de fin d'année.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président.- Pour les éléments d'information que je voulais vous donner rapidement.

Pour ce qui concerne la COMUE, vous avez bien compris que nous sommes engagés dans un nouveau cycle d'examen des statuts de la communauté d'universités Bourgogne Franche-Comté. Que les six établissements maintenant, puisque nous sommes sur un dispositif à six établissements fondateurs, sont engagés dans un processus de vote. Que symboliquement, d'ailleurs, cette après-midi, l'université de Franche-Comté a également son conseil d'administration sur un ordre du jour qui est extraordinaire et qui est strictement limité à cette nouvelle validation des statuts de la COMUE. Que dans le calendrier des différents établissements, cette seconde séquence de vote devrait être terminée pour la fin de la première semaine de novembre. La présentation de notre COMUE au CNESER est prévue pour la fin du mois de novembre. Voilà les éléments importants de ce dossier COMUE.

Sur le dossier Isite, deuxième très gros dossier de cette année universitaire, les éléments les plus importants récemment sont les suivants. Tout d'abord, vous savez que le Premier ministre est venu à Besançon le 29 septembre et qu'il a annoncé à Besançon le lancement du nouvel appel à candidatures dans le cadre des « initiatives d'excellence ». On ne peut que voir dans le déplacement du Premier ministre, pour faire cette annonce sur le site de Bourgogne Franche-Comté, un élément encourageant, un élément favorable dans l'appréciation, qui existe au niveau de l'Etat, au niveau du Commissariat général à l'investissement (CGI), de la crédibilité de la candidature du site Bourgogne Franche-Comté. Ça, c'était le 29 septembre.

Le 2 octobre, nous avons reçu, à Dijon cette fois, Jean-Pierre Korolitski, le directeur de programme Centres d'excellence au Commissariat général à l'investissement. C'est lui le pilote de cet appel à projets. Nous avons pu débattre avec Jean-Pierre Korolitski pendant toute une après-midi, lui présenter notre projet. Il a pu poser des questions. Nous avons répondu à ses questions. Nous avons pu nous-mêmes demander un certain nombre de précisions. Cette après-midi d'échanges s'est bien déroulée. On a reçu l'information que la présentation que nous avons faite avait été considérée comme une présentation convaincante.

Troisième élément, nous avons organisé le 10 octobre, à Besançon, une réunion d'information. Le 9 octobre ou le 10 octobre, je ne sais plus. C'était un vendredi après-midi. Cette réunion d'information était ouverte et avait pour objectif d'expliquer le fond du projet Isite à l'ensemble des membres des communautés universitaires de Bourgogne Franche-Comté qui le souhaitent, les éléments d'information qui étaient nécessaires. Cette réunion s'est très bien déroulée. Il y a eu des questionnements mais qui m'ont toujours paru constructifs vis-à-vis de ce projet d' « initiative d'excellence ». Voilà où nous en sommes.

Les prochaines échéances sont le forum avec les collectivités territoriales et les entreprises. Il aura lieu le 28 novembre, je crois, à Dole.

Je vous rappelle à tous la date du 5 décembre. Ici, à Dijon, aura lieu une réunion d'information, là encore, et de concertation ouverte à toutes les communautés, de Bourgogne, de Franche-Comté. Il est certain qu'à Dijon, nous aurons davantage de collègues de Bourgogne. Cette réunion est ouverte à tous et à toutes. Elle est ouverte aux étudiants, aux personnels administratifs et techniques, aux enseignants, aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs. Le but est vraiment de débattre et d'expliquer la politique que l'on mène dans le cadre de cette « initiative d'excellence ». C'est le vendredi 5 décembre après-midi.

Les grandes échéances pour nous maintenant sont le 21 janvier, la date de dépôt du dossier. Quelque part en avril, la fin de l'étape de présélection. C'est-à-dire que c'est là qu'on saura si notre dossier a été présélectionné. Et si nous sommes présélectionnés, un second dépôt de dossier et une échéance finale prévue pour le mois de janvier 2016. Voilà pour l' « initiative d'excellence ».

Pour ce qui concerne le contrat, je vais aller très vite puisqu'on a prévu un long point de débats et d'échanges sur ce concept de champ de formation parce que précisément ce concept de champ de formation est l'élément le plus novateur dans la construction du contrat par rapport à ce que nous avons tous connu jusqu'ici.

Nous avons pu initier l'échange à l'occasion d'une réunion avec l'AERES jeudi dernier. Cela a permis, cette fois-ci, de bien préciser les choses puisque jusqu'à présent, en réalité, tout ce que l'on vous expliquait sur le futur contrat correspondait à une extrapolation des données de l'an passé pour la vague A. On a, cette fois-ci, des éléments précis et de fond et de calendrier pour ce qui concerne la vague B.

Toujours dans le cadre du contrat et de la politique de site, je voulais vous dire que demain, avec le Président Jacques Bahi et Bernard Cretin, le Directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM), nous allons au ministère pour discuter des affectations d'emplois au titre des emplois dits « Fioraso », en appui de la politique de site. On entre dans une négociation pour obtenir des emplois qui viendront soutenir notre politique de site.

Voilà sur ces trois grands dossiers, COMUE, Site et Contrat, les principaux éléments d'actualité.

Parmi les autres points récents, je voulais vous dire que le 8 octobre a eu lieu le conseil d'administration de la SATT Grand Est. A cette occasion, le PDG a été complètement, cette fois-ci, investi dans ses fonctions. C'est M. Olivier Mérieux, qui est ingénieur de formation et qui, jusqu'ici, dirigeait le Pôle des microtechniques en Franche-Comté. Olivier Mérieux est, cette fois-ci, en complète situation de responsabilité de la SATT Grand Est.

Lundi dernier, le 13 octobre, à l'occasion de l'inauguration du cyclotron qui est porté par la société Cyclopharma dans le cadre du GIE Pharm'Image, nous avons lancé le pôle d'excellence hospitalo-universitaire en pharmaco-imagerie. Il sera créé sous forme d'un GIS. Ce GIS permettra, en complément des entreprises qui travaillent dans le secteur, en complément des hôpitaux universitaires, donc CHU Dijon, Centre Georges-François Leclerc, et en complément des grands organismes de recherche, très probablement le CEA et possiblement le CNRS, de matérialiser l'engagement de l'université à travers ses laboratoires en appui de cette thématique de pharmaco-imagerie. L'Institut Carnot de Bourgogne, l'ICMUB, le Le2I et le Centre de recherche INSERM « Lipides, nutrition, cancer » sont donc quatre grosses UMR qui vont venir en appui de ce pôle de pharmaco-imagerie qui est un des éléments forts du développement de Dijon dans le cadre de la différenciation intelligente.

Cela est lancé. On entre maintenant dans une phase juridique de rédaction de statuts, qui devrait prendre quelques mois.

C'est important puisque l'université, jusqu'ici, n'était pas, en tant qu'université, engagée officiellement, matériellement, juridiquement, en appui de la pharmaco-imagerie.

Nous inaugurons demain officiellement l'UFR des Sciences de santé qui résulte de la fusion de l'UFR de Médecine et de l'UFR de Pharmacie. La manifestation officielle d'inauguration de cette UFR des Sciences de santé a lieu demain.

Enfin, je voulais vous dire que s'est terminé jeudi dernier, à Chalon, le cycle des réunions solennelles de rentrée qui ont eu lieu sur le campus dijonnais mais également sur l'ensemble des cinq sites territoriaux de notre université.

Voilà les éléments d'information que je voulais vous apporter en ce début de conseil et qui ont émaillé la vie de notre université depuis notre dernier conseil d'administration.

Nous pouvons prendre une ou deux questions si vous avez besoin d'éléments complémentaires. Si vous ne souhaitez pas avoir d'élément complémentaire, nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour proprement dit par l'approbation du verbatim de la dernière séance de notre conseil, le 5 septembre dernier.

Pardon, Pierre.

M. Pellenard.- Excusez-moi, je vais un peu parler de moi mais vous aviez dit la dernière fois que le CPER Etat-Région était peut-être en suspens. En tout cas, il n'y avait pas eu la réunion qui devait se faire. En sait-on plus là-dessus ?

Le Président.- On sait plus mais peu de plus. Ce que je peux vous dire, c'est que les premières propositions qui ont été faites dans le cadre du CPER étaient, en tout cas au moins pour le volet Recherche, très en deçà des attentes que l'on avait, qui étaient elles-mêmes très en deçà des besoins estimés par les laboratoires. Ce n'est pas une situation propre à la Bourgogne. C'est une situation qui est nationale.

Quand nous avons été informés à la fois du volume financier qui nous était proposé et du fléchage extrêmement restrictif qui avait été voté, j'ai réagi assez vigoureusement en utilisant tous les moyens qui sont à ma disposition. Je n'en dirai pas plus.

Les négociations sont maintenant en cours puisque c'est maintenant le Président du Conseil régional et le Préfet qui, en fonction des éléments que je leur ai apportés, quand nous avons découvert les premières propositions, seront en phase de discussion avec les services du Premier ministre puisqu'en fait, le CPER et les arbitrages concernant le CPER sont des arbitrages interministériels pris par Matignon.

Donc pour l'instant, je ne peux pas en dire plus. Je sais que les discussions, les négociations sont en cours et, bien entendu, dès qu'il y aura des éléments tangibles certains, j'en informerai la communauté universitaire.

M. Pellenard.- Il pourrait y avoir des financements pour l'année à venir. En tout cas, s'il y en avait, ils seraient vraiment à la baisse par rapport à ce qui était prévu ?

Le Président.- On verra, Pierre. En tout cas, il est certain que la toute première proposition qui nous a été faite était à la baisse et on attend de voir si... En fait, ce qui s'est passé, c'est que les arbitrages ont été faits en fonction d'un marqueur qui s'appelle « la DIRD », la dépense intérieure de recherche et de développement. La DIRD inclut les dépenses de recherche et de développement des entreprises et les dépenses de recherche et de développement menées dans le service public. Il se trouve que ce qu'a retenu le gouvernement dans une première série d'arbitrages, c'était de prendre la DIRD entreprises du secteur privé. Or, la Bourgogne est une région dans laquelle l'activité de recherche et de développement du secteur privé est comparativement faible par rapport à ce qu'elle est dans d'autres régions. De fait, ceci a entraîné une diminution importante de ce qui nous était proposé. Ce à quoi nous avons fermement réagi et ce à quoi j'attends maintenant la réponse définitive. Donc tu comprendras que, dans une situation d'incertitude, il ne soit pas utile que je m'exprime là-dessus.

D'autres interrogations ?

S'il n'y a pas d'autres interrogations, nous entrons dans l'ordre du jour, avec l'approbation du verbatim du précédent conseil d'administration.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 5 septembre 2014

Mme Gerrer.- Avant de passer au vote, je voulais savoir si vous aviez des corrections à apporter à ce verbatim. Non. Je vous propose donc de voter.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?
Merci.

Unanimité (21 pour)

J'en profite avant de passer au Point III pour vous demander de bien parler distinctement dans le micro parce qu'on a quelques problèmes d'enregistrement.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

III) Approbation des statuts de la Communauté d'Universités et Etablissements « Université Bourgogne Franche Comté »

Le Président.- Nous pouvons maintenant aborder un des deux grands débats de ce conseil d'administration qui est celui qui porte sur les statuts de la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté ».

Je vous rappelle peut-être très rapidement le contexte dans lequel se situe ce nouveau débat puisque nous avons déjà débattu, nous avons déjà pris une délibération au mois de juillet sur ces statuts.

Vous vous souvenez qu'au mois de juillet, nous étions sur un périmètre de communauté à 7 établissements, avec notamment en Bourgogne, l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers. Les 6 établissements hors ENSAM ont voté en juillet. L'ENSAM n'a examiné les statuts que le 19 septembre, et le conseil d'administration de l'ENSAM a rejeté les statuts tels que nous les avons élaborés tous ensemble.

La raison de ce rejet par l'ENSAM est la suivante. L'ENSAM est un établissement national. Il est constitué par une mise en réseau de 7 ou 8 ou 9, je ne sais plus, implantations sur le territoire national. Il y a Cluny en Bourgogne mais il y a également des implantations à Châlons-en-Champagne, à Lille, à Angers, à Toulouse, à Bordeaux, je crois. Il y a donc un certain nombre de sites d'implantation territoriale.

La personne morale, c'est l'établissement ENSAM qui la possède. C'est-à-dire que les sites territoriaux de l'ENSAM n'ont pas d'autonomie juridique, n'ont pas de personne morale. Il est donc tout à fait clair et il a toujours été tout à fait clair quand on a rédigé les statuts que c'est bien l'ENSAM, établissement national, qui juridiquement entre dans notre COMUE. Ceci est, bien entendu, accepté de tous.

En revanche, la différence d'appréciation a porté sur ce que nous partageons dans une COMUE territoriale. A ce titre, sur le partage des compétences, sur ce que nous décidons de mettre en commun dans la COMUE, l'ENSAM souhaitait que ce soit la totalité de l'école qui apparaisse dans la totalité de ses implantations. Autrement dit, on aurait pu considérer que ce qui se passe à l'ENSAM de Bordeaux ou à l'ENSAM de Toulouse entrerait dans le partage de compétences au niveau de notre COMUE.

Comme je vous le dis, le rationnel de l'ENSAM, pour penser cela, c'est que l'ENSAM dit : « Nous sommes un établissement unique. Il y a une seule entité juridique qui couvre les implantations territoriales. Il est donc logique que l'ensemble de ces implantations soit l'objet de la politique partagée ». C'est le point de vue de l'ENSAM qui est audible, que l'on peut comprendre.

Le point de vue du ministère est de dire « Non. Certes, c'est un établissement national. C'est bien Laurent Carraro le directeur de l'ENSAM nationale

qui siègera aux conseils des COMUE mais, sur une COMUE territoriale, c'est ce qui est présent sur le territoire considéré qui doit faire l'objet des compétences partagées » - l'objet de ce que l'on construit ensemble.

De fait, là où l'ENSAM pensait que l'Etat céderait finalement dans son appréciation, l'Etat n'a pas cédé. Et donc le 19 septembre, les administrateurs de l'ENSAM se sont vu proposer des statuts de COMUE au niveau desquels la délégation de compétence était une délégation strictement limitée au centre de Cluny et à l'institut Image de Chalon-sur-Saône qui est une composante de Cluny. Les administrateurs de l'ENSAM ont donc rejeté ces statuts.

Je vous explique ceci parce qu'il était important que les administrateurs de notre université comprennent qu'il n'y a pas de conflit entre l'université de Bourgogne et l'ENSAM. Il y a, en réalité, un point de divergence profond, de nature politique, mais entre l'ENSAM et la tutelle ministérielle.

On s'est donné une quinzaine de jours pour voir comment évoluait cette situation, pour voir si l'un ou l'autre partenaire pouvait évoluer dans son appréciation. D'autant plus qu'il y avait, le 2 octobre, je crois, un nouveau conseil d'administration de l'ENSAM et que c'était l'opportunité pour l'ENSAM de revenir sur son vote du 19 septembre. L'ENSAM n'est pas revenue, le 2 octobre, sur le vote du 19 septembre. Et puisqu'il faut avancer, les six autres établissements ont pris la décision de construire une COMUE à six.

Ce n'est pas un rejet de l'ENSAM. L'ENSAM, d'ailleurs, travaille avec nous dans le cadre de la construction du projet Isite. J'ai régulièrement au téléphone Laurent Carraro. Tout cela se fait en toute amitié mais également c'est un dialogue professionnel dans lequel chaque établissement défend sa conception, c'est normal. La COMUE à six a donc été décidée sur cette base.

On a donc revu les statuts de la COMUE. Ils ont été resoumis aux services juridiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui les a revalidés. C'est ce que l'on vous soumet aujourd'hui en deuxième délibération, en sachant que dans ce que l'on vous soumet aujourd'hui, par rapport à ce que l'on vous a présenté au mois de juillet, il y a une seconde différence qui est, cette fois-ci, le préambule, puisque le préambule, vous vous souvenez, n'avait pas pu être terminé, rédigé, réfléchi, validé entre les établissements pour la délibération du mois de juillet. Cette fois-ci, c'est fait. Donc cette fois-ci, on vous soumet des statuts de COMUE avec à la fois un préambule et un certain nombre de modifications dans le corps des statuts que je vous détaillerai avant le vote et qui sont des modifications qui résultent strictement et mathématiquement du fait que l'on passe de 7 établissements à 6 établissements. Voilà, en gros, le contexte de cette nouvelle délibération.

Bien entendu, tout ceci repasse dans nos instances. Cela a été redébatu en comité technique. Cela a été redébatu en conseil académique, et dans les différents établissements partenaires on suit également ce cycle normal des instances internes.

Voilà ce que je voulais vous indiquer en introduction et pour ouvrir le débat. Je répondrai au mieux à vos questions sur ces statuts de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté ».

Qui souhaite intervenir ? Qui souhaite des précisions, que ce soient des précisions sur le préambule ou sur le corps des statuts proprement dit ? Pas de remarque particulière ? Bien.

Avant de soumettre formellement ces statuts à votre vote, et au moment où nos amis de l'université de Franche-Comté font de même, je vais quand même vous

lister les différences entre cette version des statuts et celle que nous avons examinée ensemble au mois de juillet.

A l'article 1, il n'y a pas de différence.

A l'article 2 de cette version des statuts, la différence porte sur le fait que quand on énumère les membres fondateurs, l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers est rayée. Elle ne figure plus dans cette nouvelle version.

Il n'y a pas de différence à l'article 3.

Pas de différence à l'article 4.

5, 6,7, il n'y a pas de différence.

8,9, pas de différence.

A l'article 10, une différence. L'article 10 est l'article qui traite de la composition du conseil d'administration de la COMUE. On était sur un conseil d'administration à 45 membres puisque le premier collège, le collège 1, est un collège dans lequel chaque établissement fondateur figure ès qualités en tant que tel. Comme on passe de 7 à 6, on passe de 45 à 44 membres, et le collège 1 passe de 7 à 6 représentants. Pour la composition du conseil d'administration, c'est la seule différence par rapport à ce que nous avons voté au mois de juillet.

Un petit peu plus loin dans l'article 10, il y avait un paragraphe qui portait sur l'organisation des élections et sur l'assiette du corps électoral qui disait que les établissements nationaux, aux implantations locales multiples, membres d'UBFC, désignent au président d'UBFC, chargé de l'organisation des élections, ceux de leurs personnels et usagers qui, au titre de leur implication dans UBFC, c'est-à-dire sur la base des structures de formation et de recherche appartenant à son périmètre, sont électeurs éligibles. Cela était directement lié à l'ENSAM. Cela était fait pour que des membres de l'ENSAM d'autres implantations ne soient pas électeurs dans notre COMUE. L'ENSAM n'étant plus fondateur, bien entendu, ce paragraphe est supprimé.

Article 13, mêmes types de modifications. On était sur un conseil académique à 79 membres, avec un collège représentant les établissements. Nous passons d'un conseil académique de 79 à un conseil académique à 78 membres et de 7 représentants des établissements ès qualités à 6 représentants des établissements.

Le même paragraphe relatif à l'assiette électorale qui s'appliquait à l'ENSAM, de fait, n'a plus lieu d'être, il est supprimé.

A l'article 16, là encore, composition du conseil des membres. Puisqu'il n'y a plus que 6 membres, le conseil des membres est un conseil à 6 membres. On raye donc, on élimine le directeur de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers de cet article.

L'article 32 est un article qui régit la composition du conseil d'administration provisoire, préfiguratif. Ce conseil d'administration se mettra en place dès que l'Etat aura pris le décret de création de la COMUE. Bien entendu, il faudra du temps avant de procéder à une véritable élection d'un conseil d'administration.

Pendant ce temps, on a besoin d'un conseil d'administration provisoire qui gèrera les affaires courantes et qui surtout préparera l'élection.

La règle que l'on avait convenue dans ce conseil d'administration provisoire était de dire qu'il y aurait 10 membres de l'uB, 10 membres de l'UFC et 10 membres représentant les écoles. On est, d'ailleurs, globalement sur beaucoup de choses dans la COMUE, sur cette règle d'un tiers/un tiers/un tiers où un tiers uB, un tiers UFC, un tiers pour l'ensemble des écoles. Et puisqu'on passe d'une structure à 5 écoles à une structure à 4 écoles, il n'y a plus que 8 représentants des écoles

(4 x 2). On a donc 8 représentants de l'uB et 8 représentants de l'UFC. Autrement dit, on maintient les mêmes proportions et on s'adapte à cette évolution.

Enfin, dans les annexes. En fait, c'est là où se trouvait le cœur du désaccord avec l'Etat. Dans les annexes, figurait ce qui, dans les établissements, appartenait au périmètre de délégation de compétences d'UBFC. C'est bien ici que l'on avait en ligne 7 : Ecole nationale supérieure des arts et métiers, le campus Arts et Métiers de Cluny et l'institut de Chalon-sur-Saône. C'était bien cet élément qui était controversé. De fait, cette ligne 7 disparaît puisque l'ENSAM n'est plus membre fondateur de la COMUE.

Il n'y a pas d'autres modifications. Vous voyez donc que les seules modifications des statuts découlent presque mathématiquement, je dirais, de cette évolution du nombre des membres fondateurs.

Pierre.

M. Pellenard.- Tu as parlé un petit peu de calendrier d'un conseil d'administration provisoire.

Le Président.- Oui.

M. Pellenard.- Je voudrais en savoir davantage. A-t-on une idée de la façon dont les choses se mettront en place et à quelle échéance ?

Le Président.- Cela figure dans ce document, je crois. En fait, cela se construira en trois étapes à partir du moment où le ministère créera juridiquement la COMUE. Annie, tu me corrigeras parce que tu connais mieux. Donc on ne sait pas quand. On passe au CNESER fin novembre. On peut penser que la création administrative se fera quelque part en décembre 2014 ou en janvier 2015, mais nous n'avons pas de certitude. A partir du moment où la COMUE est créée, on s'est donné un délai de 2 mois pour réunir ce premier conseil d'administration. C'est un conseil d'administration dans lequel on ne va pas faire des élections. En fait, on va désigner... Je crois qu'il est dit d'ailleurs que chaque établissement décide des modalités de désignation de ses représentants.

Mme Vinter.- Oui.

Le Président.- C'est bien cela. Donc nous proposerons au conseil d'administration 8 membres de notre université qui seront les représentants de l'uB dans ce conseil d'administration préfiguratif.

Ensuite, ce conseil d'administration préfiguratif devra préparer un règlement intérieur pour les élections. Je crois que l'on s'est donné un délai de 4 ou 6 mois, je ne sais plus, pour mettre en place ce règlement intérieur.

« Le conseil d'administration provisoire adopte dans un délai maximum de six mois, à compter de la publication des présents statuts, un règlement intérieur [...] », règlement intérieur qui permettra d'organiser les élections.

« A compter de l'adoption du règlement intérieur provisoire et en application de celui-ci, le président du conseil d'administration provisoire - puisqu'il y aura un président provisoire de ce conseil d'administration - organisera les élections des administrateurs mentionnés à l'article 10 dans un délai maximum de huit mois et les élections des membres du conseil académique dans le même délai ».

Le délai, est donc celui-là : deux mois puis six mois puis huit mois. Donc cela fait 8 et 6, 14. 14 et 2, cela fait 16 mois. Donc environ 16 mois, en sachant que ce sont des délais maximums. Il n'y aura pas forcément besoin de tout cela, mais compte tenu de la complexité de la tâche, on a voulu se mettre dans des situations de ne pas être en risque. Donc, en gros, au maximum, 16 mois après la création juridique de la COMUE par un décret de l'Etat, on devra avoir mis en place un conseil d'administration définitif.

Ai-je répondu à ta question ? Cela figure, d'ailleurs, dans les textes des statuts.

Avez-vous d'autres questions ou d'autres interrogations ? Vincent.

M. Thomas.- Je remarque que le retrait de l'ENSAM fait que les conseils, conseil académique et conseil d'administration, sont composés d'un nombre pair de membres.

Le Président.- Oui.

M. Thomas.- Le président de ces conseils dispose-t-il d'une voix prépondérante en cas de ballottage ? Parce que cela peut éventuellement donner un contexte, on va dire, favorable aux situations de blocage ou, tout simplement, l'impossibilité de dégager une majorité.

Le Président.- Ecoute, tu as raison. On n'a pas abordé cette question. Annie, as-tu souvenir que l'on a abordé cette question ?

Mme Vinter.- Non.

Le Président.- A ma connaissance, cela ne figure pas dans les statuts.

Mme Vinter.- Non, pas du tout. On l'a d'autant moins abordée que le retrait d'un a été après la première adoption...

M. Thomas.- Oui.

Mme Vinter.- ...On n'a pas retravaillé les statuts à partir du moment où l'ENSAM est partie. On n'a pas reconvoqué les commissions de statuts, etc. La seule chose qui a été faite, c'est de nettoyer les statuts, tenant compte de ce retrait de l'ENSAM. Là, il aurait fallu que l'on rediscute tous pour voir à quel endroit on rajoute un membre. Ce qui n'a pas été fait.

Le Président.- On n'a pas voulu faire cela pour une raison un peu profonde et un peu politique. On a estimé que l'on avait eu le vrai débat en juillet et que l'on ne voulait pas qu'il y ait de modification substantielle de ces statuts autre que purement arithmétique et découlant du départ de l'ENSAM pour ne pas donner le sentiment que l'on relançait un second cycle de discussions qui pourrait être de nature politique. C'est donc sciemment que les seules modifications qui y figurent sont celles qui découlent vraiment strictement et immédiatement du départ de l'ENSAM.

Le conseil des membres, de toute façon, n'est pas décisionnel. Le conseil d'administration aura un nombre de membres pair. Je ne sais pas, je ne suis pas juriste. N'y a-t-il pas quelque chose, un texte général, qui dirait qu'il y a toujours une

voix prépondérante du président ou quelque chose comme cela ? Non ? Si cela ne figure pas dans les textes, ce n'est pas le cas.

M. Thomas.- Ce n'est pas prévu comme cela.

Le Président.- Non je n'ai pas l'impression. Ceci dit, cela figure-t-il dans les statuts de notre université qui a un nombre d'administrateurs pair également ? Est-ce que dans les statuts de l'uB... Il faudrait qu'on regarde. Je ne sais pas.

Intervenant.- Il faut le vérifier.

Le Président.- Hélène, le savez-vous ? Puisque nous sommes actuellement 28 administrateurs.

Mme Manciaux.- En fait, le nombre des membres du conseil d'administration est pair et, pourtant, le président n'a pas de voix prépondérante.

Le Président.- En fait, tu vois, on est exactement dans la même situation pour ce qui est de la gouvernance de notre université.

M. Thomas.- A ceci près que le président de l'université est élu grâce à une majorité acquise par un scrutin direct, ce que l'on ne retrouve pas nécessairement, ici, dans la désignation des membres.

Le Président.- Ce sera un scrutin direct.

M. Thomas.- Pour le conseil d'administration ?

Le Président.- Le conseil d'administration sera un scrutin direct.

M. Thomas.- Cela m'a échappé.

Le Président.- C'est bien toute la complexité et la raison pour laquelle on a un délai long pour organiser les élections, c'est parce qu'on sera sur un scrutin direct, avec des listes qui devront se construire en transétablissements. C'est cette complexité qui fait aussi que l'on a un délai long entre le moment où la COMUE est promulguée et le moment où on sera réellement en situation d'organiser une élection à un suffrage direct, avec des listes électorales qu'il faudra construire sur 6 établissements dispersés dans la région. Il y aura donc un gros travail administratif pour organiser cette élection. En tout cas, la première fois. Cela sera probablement plus simple pour les élections suivantes. Mais la première élection sera une mécanique complexe à mettre en place.

Avez-vous d'autres interrogations sur la COMUE ? Pierre.

M. Pellenard.- C'est une question très générale et probablement très compliquée à répondre. A-t-on une idée du coût de la COMUE, de la mise en place, de ce qui va être touché et de ce que l'on va y ajouter ? Le sait-on à peu près ?

Le Président.- On ne peut pas avoir d'idée précise de ce que sera le coût de la COMUE, bien sûr. Il y aura un surcoût de fonctionnement. Je crois qu'il faut être

lucide dans ce type de situation. Il ne faut surtout pas dire que cela permettra des mutualisations qui baisseront les coûts. Dans un premier temps, il y a toujours un surcoût quand on construit ce type de dispositif.

La meilleure preuve que je peux vous en donner, c'est que demain, nous allons au ministère négocier le socle minimum d'emplois que l'on estime nécessaire pour faire fonctionner l'administration de la COMUE et que globalement, sur l'ensemble des 6 établissements, on va faire une demande de 50 emplois.

50 emplois, on peut considérer que c'est le coût que l'on estimera nécessaire, le surcoût que l'on va estimer, pour finalement faire fonctionner ensemble sur deux régions, deux grandes régions, 6 établissements. On peut donc considérer que c'est le coût d'une stratégie intégrée. Autrement dit, à mon avis, il n'y a pas de décompte à faire sur ce type de dispositif.

De la même façon, je ne suis pas sûr que quand on va fusionner les régions, on fera des économies. En tout cas, pas dans un premier temps. Dans un premier temps, les dispositifs intégratifs nécessitent toujours des fonctions de coordination qui viennent en plus.

Par contre, il y a un bénéfice. Celui-ci est stratégique. Il est dans la capacité que l'on aura à mener tous ensemble une politique lisible, intégrée, avec une masse critique scientifique significative. En fait, ce surcoût est le prix à payer pour l'Etat français, pour la France, de stratégies et de politiques qui soient beaucoup plus visibles et beaucoup plus intégrées. Mais de façon lucide, il y aura forcément un peu de surcoût. C'est certain.

Ceci dit, quand on regarde les choses comme cela, on en parlait au déjeuner avec Gilles, ce midi, Bourgogne Franche-Comté, les 6 établissements, on peut considérer qu'il y a environ 6 000 personnels. On va dire globalement 6 000 personnels, tout compris. On demande 50 emplois. 50 emplois pour 6 000 personnels, cela fait moins de 1 % finalement de l'ensemble des personnels. Ce n'est pas si considérable que cela pour assurer une coordination efficace et sur quelque chose qui est aussi important pour l'avenir d'un pays. On peut avoir cette clé de lecture.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je voudrais déjà réagir sur les 50 emplois puisque lors de la dernière discussion en comité technique, quand on a parlé justement de cette administration, vous nous aviez parlé d'une administration *light* qui ne concernerait que quelques postes. Là, tout à coup, vous nous parlez de 50 postes. Je pense donc que les missions de ces postes ont été identifiées. Je suis un peu au regret que l'on découvre cela maintenant au CA. On nous balance 50 postes pour une administration. J'aimerais savoir sur quels supports et à quelles missions de poste cela correspond parce que, finalement, cela renforce un certain nombre d'inquiétudes que l'on avait sur des transferts plus ou moins de missions qui étaient assurées par les établissements et qui risquent d'être assurées par la COMUE. J'aimerais savoir exactement quels sont les postes puisque, si vous y allez demain, c'est que ces missions sont déjà identifiées. Vous n'y allez pas comme cela en disant « je veux 50 postes » et on verra, après coup, où on les mettra.

Le Président.- Bien sûr. Tout d'abord, je veux dire qu'on a été convoqué demain. On a dû recevoir la convocation il y a une dizaine de jours. Nous avons été, nous aussi, obligés d'accélérer le temps pour mettre en place ceci.

M. Rollin.- On a eu un comité technique il y a deux jours. On aurait pu au moins l'aborder.

Le Président.- Monsieur Rollin, je vous réponds. D'abord, c'est quelque chose qui relève de la politique de site. Environ la moitié de ces emplois est destinée à la coordination du site Bourgogne Franche-Comté. Je vous donne quelques exemples. C'est un directeur général des services. C'est quelqu'un qui va jouer le rôle d'agent comptable. Ce sont des missions qui sont des missions de coordination. L'autre moitié des emplois que l'on demande est pour les établissements, de fait, puisqu'on a décidé que l'administration de la COMUE serait simplement une administration de coordination qui déléguerait les missions opérationnelles aux établissements. On demande donc l'autre moitié des emplois pour les établissements constitutifs de la COMUE. Ils viendront donc sur un certain nombre de fonctions support qui ont du sens, en lien avec la COMUE.

Par ailleurs, on entre dans une phase qui est un début de discussion, un début de négociation qui, bien sûr, n'est pas abouti.

Cédric.

M. Clerc.- Sur ces postes. Est-ce que ce sont des enveloppes budgétaires qui correspondent à un certain nombre de postes ou est-ce que ce sont des postes de fonctionnaires que l'on entend ?

Le Président.- J'espère que l'on en saura plus demain parce qu'on n'a aucune information. On a simplement été convoqué à une réunion pour discuter des allocations d'emplois dans le cadre de la stratégie de site. On n'a pas davantage d'éléments d'information sur le statut. La seule chose que l'on sait, on a déjà eu l'occasion d'en parler, c'est que ce sont des postes qui viennent dans le cadre du plan Fioraso. Sur ce plan de 5 000 emplois sous la législature, donc 1 000 emplois par an pendant 5 ans, la première année, environ 15 % des postes étaient au titre de la politique de site et 85 %, à la louche, était au titre des établissements. Vous savez qu'avec les années qui passent, l'Etat est en train de déplacer progressivement le curseur en faveur de la politique de site. On doit donc être, cette année, je pense, sur environ 60 à 70 % des 1 000 emplois de cette année qui seront ventilés au titre de la politique de site. On n'a pas davantage d'informations sur ces emplois à ce jour.

Pas d'autre... ? Hélène.

Mme Manciaux.- Petite précision. Je vous ai dit une bêtise, en fait. Le président a bien une voix prépondérante au CA.

Le Président.- Dans notre CA ?

Mme Manciaux.- Nous ne l'avons jamais utilisée. Je viens de vérifier dans les statuts et vous avez une voix prépondérante.

Le Président.- Dans nos statuts. Très bien. Merci. Merci de cette précision. Vincent.

M. Thomas.- J'ajoute une deuxième précision après avoir relu les statuts : tous les membres ne sont pas élus. Dans le conseil d'administration, certains sont représentants des établissements fondateurs.

Le Président. Oui, le collège 1.

M. Thomas.- Oui.

Le Président. Tout à fait. Mais il y a quand même une élection. Je veux dire qu'il y a quand même une élection au suffrage universel direct...

M. Thomas.- Absolument.

Le Président.- ...Je crois qu'il y a 6 professeurs, 6 maîtres de conférences, 6 étudiants. Ils seront bien élus sur des listes, et cette élection se fera bien au suffrage universel direct. Maintenant, il y a un collège, le collège 1, où il y a les représentants des établissements ès qualités et puis il y a, je crois, 14 personnalités extérieures. Mais il y a quand même bien une procédure d'élection.

M. Thomas.- Oui, absolument.

Le Président.- Finalement, c'est comme dans le conseil. Tous les membres ne sont pas des membres élus. Il y a aussi des membres extérieurs qui siègent au CA dans le cadre d'une procédure qui n'est pas une procédure d'élection.

Effectivement, pour la COMUE, il y a cette particularité que les établissements sont représentés en tant que tels.

Intervenant.- *Intervention inaudible.*

Le Président.- Tout à fait, ce qui n'était pas obligatoire. Avez-vous d'autres remarques ou besoin d'autres précisions sur ces statuts de la COMUE de Bourgogne Franche-Comté ? Ai-je répondu aussi bien que possible à toutes vos interrogations ?

Dans ces conditions, je vais soumettre à votre approbation...

Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je vais vous faire une petite explication de vote.

Le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Rollin.- Puisque, de toute façon, dans les statuts que vous nous proposez, à part la modification liée au retrait de l'ENSAM, il n'y a aucune modification stratégique par rapport au précédent. C'est exactement les mêmes, sauf que l'on retire simplement l'ENSAM. Depuis le début, nous avons voté contre ces statuts, que ce soit en comité technique ou au dernier CA. Et encore, dernièrement, au dernier comité technique, toujours pour les mêmes raisons. On aurait aimé avoir cette discussion sur la fusion ou la COMUE, au moins pour les BIATSS, bien avant qu'elle n'apparaisse en comité technique où un certain nombre de questions que l'on aurait voulu aborder n'ont pas été appréhendées. Nous maintenons donc notre position. Nous voterons contre.

Le Président.- Très bien. Je vous remercie de cette explication. D'autres personnes souhaitent-elles donner des explications de vote ? Non.

Les réponses aux questions ayant été données aussi bien que possible, je sou mets donc à votre approbation ces statuts.

Qui refuse de participer à ce vote ?

Qui s'oppose ? Trois oppositions.

Qui s'abstient ? Une abstention.

19 pour, 3 contre, 1 abstention

Très bien. Je vous remercie beaucoup.

IV) Débat sur la structuration en champs de formation en vue de l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal

Le Président.- Grégory, tu arrives avec un sens du timing absolument parfait puisque nous venons de terminer le point portant sur les statuts de la COMUE et que nous devons aborder le débat sur la structuration en champs de formation.

As-tu prévu un diaporama ?

M. Wegmann.- Oui, il y a un diaporama.

Mme Manciaux.- Je vous l'ai mis sur le...

M. Wegmann.- Merci.

Le Président.- Tu peux donc t'asseoir ici. Et pendant que Grégory s'installe, je voudrais simplement vous donner quelques éléments, rapidement, pour vous dire que le débat dans lequel on s'engage, est important parce que ce concept de champs de formation est introduit dans la présente vague contractuelle. Ce concept est radicalement nouveau. Si je voulais le résumer, je dirais que le concept de champs de formation est finalement d'appliquer à la formation le concept de différenciation intelligente dont nous avons jusqu'ici surtout parlé à propos de la recherche.

C'est donc quelque chose qui, vous allez le voir dans la présentation que va vous en faire Grégory, touche assez profondément à notre identité universitaire à tous. Cela nécessite donc, pour qu'on avance, une concertation suffisamment longue et approfondie pour que finalement les décisions que nous prendrons puissent être les mieux éclairées possibles et les mieux partagées possibles par toute la communauté universitaire.

C'est la raison pour laquelle on a souhaité engager ce débat très tôt dans ce trimestre d'automne puisque, dès le début du mois d'octobre, nous avons eu une première discussion sur le concept de champs de formation avec les directeurs de composantes. Nous avons eu une première discussion dans les instances centrales en CFVU, il y a une dizaine ou une quinzaine de jours, à la dernière commission de la formation et de la vie universitaire. Et nous avons aujourd'hui un premier débat. Il n'est donc pas question de prendre des délibérations aujourd'hui. Il n'est question que de débattre de ce concept et de vous présenter la façon dont, au fil des réunions, la réunion avec les doyens, la réunion en CFVU, nous avons fait progresser la réflexion et les propositions de découpage en champs de formation.

La méthode est importante. C'est finalement, comme vous le savez, celle que j'ai essayé de mettre en place depuis le début de ce mandat, qui est que sur

toutes les grandes décisions, on n'arrive pas en conseil pour présenter un point et le voter, mais qu'à minima on fait un premier conseil de présentation et un deuxième conseil de vote. Ici, on va se donner encore plus de temps puisque le calendrier nous permet une délibération sur les champs de formation qui aura lieu au tout début du mois de février, au CA du mois de février. On va donc pouvoir poursuivre la discussion sur l'ensemble octobre, novembre, décembre et janvier. Je crois que cela est essentiel parce que vous allez voir que ce concept de champs de formation modifie vraiment de façon très substantielle notre façon de penser.

Grégory à toi, puis on aura un temps suffisant pour ce premier débat en conseil d'administration aujourd'hui.

M. Wegmann.- Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être le plus synthétique possible pour vous donner quelques éléments de contexte.

D'abord, pour vous dire que cette notion de champs de formation apparaît à l'occasion de la nouvelle phase d'évaluation et que cette notion nous a été présentée par l'AERES lors d'une récente réunion pour la valider. C'est le premier point.

Même si aujourd'hui on ne parle pas spécifiquement du processus d'évaluation, il faut comprendre que cette notion de champs de formation apparaît dans ce contexte et que les équipes des composantes en charge de la formation et de leur évaluation auront à proposer une évaluation de leurs formations passées en les inscrivant dans ce concept de champs de formation. En fait, c'est une petite gymnastique que nous demande l'AERES, une évaluation de notre contrat, mais en l'inscrivant, si vous voulez, dans la perspective des champs de formation dont se dotera notre établissement.

Sur les points du calendrier les plus importants, comme l'indiquait Monsieur le Président, on aura à proposer, à faire remonter des champs de formation pour le 26 mars prochain. C'est la dernière information qui nous a été donnée jeudi dernier lors d'une réunion à l'AERES. Bien sûr, nous avons le temps du débat, de la discussion avec, on va dire, un balisage du calendrier. Ensuite, c'est plus la phase d'évaluation qui va entrer en ligne de compte mais c'est moins l'objet du propos aujourd'hui.

Si je reviens sur la notion de champs de formation, j'aurais tendance à dire que l'AERES, dans ses préconisations, nous donne une marge de manœuvre assez importante mais en indiquant, cependant, que pour elle, cette notion de champs de formation est stratégique et qu'elle peut être un instrument utile pour les établissements et pour inscrire leur offre de formation dans la stratégie de l'établissement. C'est dans cet esprit que doivent être construits les champs de formation.

Nous aurons donc à inscrire nos mentions dans ces champs de formation, nos mentions de licences, nos mentions de masters, de licences professionnelles. Par rapport à l'évaluation, cela n'est pas neutre puisque les comités d'experts seront nommés par champ de formation. Donc si vous voulez, la façon dont on conceptualisera un champ de formation aura une incidence assez forte sur la procédure d'évaluation, la composition des comités et la façon dont va se structurer le processus d'évaluation. A partir de là, l'AERES fait des recommandations mais en indiquant que chaque établissement est autonome et peut, à loisir, construire sa carte de champs de formation comme il l'entend.

Je vous donne quelques idées que vous retrouvez dans les documents de l'AERES pour la vague A. Pour l'instant, ces éléments, vous ne les avez que pour la vague A. La réunion pour la vague B a eu lieu la semaine dernière. Les documents

seront en ligne pour la vague B en janvier-février, mais grosso modo, il a été dit qu'il n'y aurait pas de changement fondamental sur l'état d'esprit du processus. Il y aura juste des changements plutôt d'ordre technique.

Que peuvent être les champs de formation ? Ce que nous dit l'AERES, c'est que cela peut être un ensemble de mentions d'un secteur disciplinaire, comme un peu sur la logique traditionnelle. On peut avoir une approche par cycle, cycle licence, cycle master, étant donné que, bien sûr, si on est dans une logique de master, on sera un peu plus sur un adossement Recherche. Mais on peut aussi avoir une approche transversale, reliée à un objet, à un métier, à une thématique dans laquelle l'établissement se sent particulièrement fort pour différentes raisons en termes de recherche, en termes de cadre géographique. L'AERES donnait l'exemple de la montagne pour l'université de Savoie. C'est quelque chose qui est lié aux spécificités d'un établissement.

Donc un champ de formation... Vous ne m'entendez pas ?

Mme Gerrer.- Non, Grégory. C'est pour la télévision devant. Ne t'inquiète pas. C'est pour devant.

M. Wegmann.- OK. Donc il faut comprendre qu'un champ de formation n'est pas un outil de communication avec les étudiants puisque les composantes restent en première ligne dans le dialogue avec les étudiants au travers de l'architecture classique par disciplines, de manière plus traditionnelle. Les champs de formation sont un outil d'évaluation et de prospective, de stratégie pour l'établissement.

Quelques éléments de contraintes indiqués par l'AERES, étant donné que là aussi il s'agit essentiellement, on va dire, de recommandations plus que d'exigences.

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que pour l'AERES, le nombre de champs de formation doit être raisonnable, on va dire, et cohérent avec la stratégie de l'établissement. Donc l'AERES donne comme exemple 5/+ ou - 3 champs de formation, chacun regroupant 5 à 15 mentions mais, bien entendu, il ne s'agit que d'illustrations et de bornes indicatives, on va dire.

Par rapport à la situation d'une université pluridisciplinaire, il nous semble que si on reste uniquement sur une approche disciplinaire, on aura du mal à afficher la stratégie de l'établissement puisqu'on aboutira à une multiplication des champs de formation. Le lien avec la recherche sera plus ténu. Cela constitue donc un frein à notre démarche stratégique si l'on veut que les champs de formation s'inscrivent dans une perspective stratégique.

Des propositions et des débats ont émaillé ces dernières semaines, comme l'indiquait notre Président, lors de la conférence des directeurs de composantes, en CFVU, et de manière informelle, on débat, on échange au quotidien avec les directeurs de composantes puisqu'il faut bien penser que ce que nous souhaitons, c'est que ce soit un enjeu de débat, de discussion, et que le processus soit évolutif. C'est-à-dire qu'au fil du temps, on fasse évoluer la réflexion avec, bien sûr, comme point d'orgue les débats en conseil d'administration qui, bien sûr, jouera pleinement son rôle pour décider *in fine* des choix de l'établissement.

Les propositions que je vais vous montrer, il faut les comprendre un peu dans cet esprit-là, c'est-à-dire dans l'esprit d'une discussion qui avance pas-à-pas, que l'on mène et que l'on fait évoluer au fur et à mesure des discussions et des rencontres.

Donc la première proposition, celle que nous avons développée lors de la précédente conférence des directeurs de composantes, s'attachait principalement à

une articulation avec les domaines scientifiques que vous aviez votés il y a quelque temps.

Voici la liste que nous avons soumise aux directeurs de composantes :

- « aliments et environnement »,
- « vigne et vin »,
- « santé et ingénierie moléculaire »,
- « photonique et matériaux avancés, ingénierie »,
- « apprentissage et santé »,
- « patrimoine et territoires », potentiellement déclinable en « patrimoine et culture », « organisation et territoires » et
- « formations technologiques ».

Donc on retrouve les domaines scientifiques avec quelques aménagements que vous pouvez déceler si vous avez en tête les domaines scientifiques que vous aviez votés.

A l'issue de ce premier débat, il ressortait une approche trop restrictive pour certains domaines et le fait que cette déclinaison orientait fortement notre logique sur les domaines scientifiques et peut-être beaucoup moins sur le reste. C'est à l'issue de ces premiers débats et quelques échanges, qu'en CFVU, nous avons soumis une autre formulation que nous avons appelée « hybride », dite « hybride », avec comme propositions :

- « environnement et aliment »,
- « santé et ingénierie moléculaire » ou « santé et sciences et vie »,
- « photonique et matériaux avancés »,
- « apprentissage, éducation » ou « apprentissage et santé »,
- « sciences humaines et sociales, lettres et langues »,
- « droit, sciences économiques »,
- « formations technologiques »,
- « ingénierie et management ».

On avait mixé en quelque sorte, dans cette seconde proposition, des thématiques de recherche fortes avec du disciplinaire en raison des remontées que nous avons eues lors de la réunion des directeurs de composantes et lors des discussions, par ailleurs.

Lors des débats en CFVU, et à la suite de quoi nous avons engagé aussi des débats avec les directeurs de composantes, nous avons amendé la liste. Tout au moins, nous l'avons fait évoluer et avons abouti à une troisième proposition que je vous soumetts et qui consiste à décliner deux champs de niveau licence pour bien montrer que l'établissement s'appuie sur une base de compétences et des disciplines de niveau licence, bien compréhensibles pour l'ensemble du corps académique et des étudiants, à savoir « sciences, technologie, santé », « sciences humaines et sociales », l'idée étant que ces deux champs niveau licence pourraient se décliner dans des champs de niveau master adossés à la recherche que seraient potentiellement :

- « environnement, (terre ?), aliments » - vous voyez des petits points d'interrogation parce qu'on est encore en discussion,
- « matériaux avancés, systèmes intelligents ?, sciences exactes ? »,
- « santé » ou « santé et sciences vie »,
- « apprentissage, santé, éducation »,
- « patrimoine, sociétés, cultures »,
- « territoires, normes, organisation »,
- « ingénierie et management ».

Je préciserai que, bien sûr, tout cela se fait en concertation avec les membres de la future COMUE pour essayer, autant que faire se peut, de faire converger nos champs, et notamment avec nos collègues de l'université de Franche-Comté.

Je remets donc les différentes propositions à votre regard et, bien sûr, je vous laisse discuter et échanger entre vous sur ces premières propositions.

Le Président.- Merci beaucoup, Grégory. Et échanger avec toi aussi...

M. Wegmann.- OK.

Le Président.- ...sur la coordination de ce chantier qui est vraiment quelque chose d'excessivement important. Je crois que c'est vraiment la première fois qu'en matière de formation, on aborde la possibilité d'un affichage thématique et stratégique des établissements qui ne vient pas, bien sûr, à la place de l'affichage disciplinaire, mais qui vient lui donner une sorte de convergence thématique pour afficher une stratégie d'établissement. A ce titre, c'est quelque chose de novateur. Le débat est engagé. Je crois qu'Annie voulait intervenir.

Mme Vinter.- Oui, suite à une incompréhension de mon voisin de droite, je pense qu'il y a un point à ajouter. Ces champs de formation doivent structurer l'offre existante. Ce n'est donc pas quelque chose qui structure l'offre que l'on va construire. Là, on pourra reprendre des champs de formation. Là, il faut raisonner sur notre offre actuelle. C'est celle-ci qu'il faut structurer avec des axes de ce type, raisonnés d'une façon ou d'une autre, mais c'est bien sur des formations telles qu'elles existent aujourd'hui. C'est typiquement la séparation qui existe en licence. On pourrait imaginer des licences qui croisent « sciences humaines et technologies », par exemple. Pour le moment, on n'en a pas. Donc c'est bien pour structurer l'offre actuelle.

M. Wegmann.- Tout à fait. Je confirme. Je n'ai pas été suffisamment clair. C'est dans le cadre de l'évaluation de notre contrat. Sachant que la nouveauté sur l'évaluation, c'est que désormais l'évaluation se fait a posteriori sur la base de nos formations actuelles. C'est dans ce cadre qu'a été pensée cette proposition de champs de formation.

Le Président.- Et l'évaluation se fera par champ de formation, c'est-à-dire que les experts seront désignés en fonction des champs de formation que nous aurons proposés. Cette dimension est importante. Et j'imagine que pour la future offre, tu me corriges, Annie, mais l'ensemble de nos licences et masters devront être présentés par champs de formation exactement. Pas forcément les mêmes, mais dans des champs de formation.

Mme Vinter.- Au moment de leur évaluation...

Le Président.- Au moment de leur évaluation.

Mme Vinter.- ...si le reste n'a pas évolué vers une autre façon de faire. D'accord ?

Le Président.- Tout à fait.

Mme Vinter.- Pour le moment, en tout cas, sa structure est l'actuelle pour qu'elle se présente sous une forme organisée à l'évaluation en 2015. Le ministère, lui, ne nous demande pas de monter des champs de formation pour le moment. Donc la nouvelle offre, elle, en termes d'accréditation, ne sera pas présentée comme cela. Si, dans cinq ans, l'AERES demande et continue... enfin, l'équivalent, le HCERES, demande également une structuration en champs de formation, on aura le temps de structurer la nouvelle offre en champs de formation.

Le Président.- Tout ceci est maintenant ouvert à vos questions, à notre débat et à vos suggestions, puisqu'on est dans une démarche vraiment d'incrémentation et de prise en compte des suggestions au cours de ces derniers mois de l'année 2014.

Jean-Philippe.

M. Rolin.- J'ai une question. Certains thèmes ne portent pas de point d'interrogation dans ce document. D'autres en portent. Quelle est la raison de cette distinction ?

M. Wegmann.- C'est, en fait, le fruit des échanges, notamment avec les directeurs de composantes et leurs équipes. Par exemple, lorsqu'on a proposé cette idée d'avoir deux champs de formation licence, cela a été assez bien accueilli. Cela a été assez unanime dans les échanges que nous avons eus. Par contre, effectivement, sur certains champs au niveau master, des questions sont encore en suspens par rapport à certaines composantes qui se demandent si telle discipline serait suffisamment bien mise en lumière par l'intitulé. Typiquement, se pose la question des mathématiques, par exemple. Comment les articuler avec un champ de formation. La composante Sciences et Techniques avait proposé la formulation « sciences exactes », par exemple, pour mettre en évidence ce domaine. La question de savoir si « terre » peut compléter utilement le champ « environnement, aliments » puisque dans un premier temps, nous ne l'avions pas indiquée. Pour le moment, ce sont des questions sur lesquelles on est encore, on va dire, en phase d'observation sur les réactions des acteurs à ce sujet. On est sur cette logique. Mais peut-être qu'on devrait mettre des points d'interrogation aussi sur d'autres champs. Peut-être que cela est aussi votre question.

M. Rolin.- Oui, c'est un peu... Pardon, oui... C'est un peu ma question. Certaines questions semblent trancher dans cette présentation, mais peut-être n'est-ce pas le cas.

M. Wegmann.- Ce n'est pas le cas.

M. Rolin.- Je voulais te comprendre.

M. Wegmann.- Ce n'est pas le cas. On va dire que là où on a mis les points d'interrogation, c'est peut-être là où on avait le plus de questionnements, mais il y en a également potentiellement sur les autres axes.

Le Président.- Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Au début, il y a une proposition de 5 ou 6 items. Précisément une dizaine. N'avez-vous pas peur en tout cas qu'avec le débat, légitime bien sûr, on arrive à multiplier considérablement les champs de formation ?

Le Président.- Dans les recommandations qui sont faites, je crois que c'est 5/+ ou - 3. Donc c'est un peu la limite. On en est à neuf, là. Si on arrive à bien argumenter neuf, je ne pense pas que l'on nous coupe la tête pour cela.

M. Pellenard.- Mais là, ce sont des propositions, nous sommes quatre ou cinq, où là chacun va vouloir reconnaître ses propres appellations dans ses propres masters et on risque d'avoir peut-être une compétition.

Le Président.- Tout à fait. Ce que tu dis est tout à fait vrai, mais ce sera notre rôle de faire la synthèse au fur et à mesure des discussions et des débats. Il faut qu'on arrive à maintenir cela, effectivement. Que l'on évite une inflation trop importante.

Il faut que l'on évite aussi des mots-clés trop disciplinaires parce que c'est vrai qu'on ne peut pas mettre tous les mots-clés disciplinaires. Donc tout le monde ne pourra pas retrouver sa discipline. En même temps, il faut qu'on trouve quelque chose dans lequel chacun se sente bien au titre de sa discipline ou de son champ disciplinaire. Cet exercice n'est pas facile. On a quelques mois pour le mener, c'est bien.

On nous dit qu'on devrait être au maximum à huit. On est une grande université pluridisciplinaire. Je veux dire que l'on couvre l'ensemble du panel des disciplines. On peut penser que si raisonnablement on se structure en 9 champs, cela devrait être acceptable.

M. Wegmann.- Je crois, Annie, que l'AERES avait dit aussi qu'en raisonnement COMUE site, ils avaient annoncé le chiffre de 20, par exemple.

Mme Vinter.- Oui.

M. Wegmann.- Donc en combinant plusieurs établissements.

Mme Vinter.- Oui, c'est la moyenne de ce qui ressort de la vague précédente, une vingtaine de champs par site. Là, on a la certitude, la dernière diapo de Grégory l'a montré, qu'il faut quand même que l'on converge autant que faire se peut avec la Franche-Comté et surtout pour toutes les formations que l'on a en co-accréditation. Disons en cohabilitation par rapport à l'ancienne offre. Cette convergence pourra faire évoluer. Pour moi, il y a des poupées russes qui se comprennent entre un site et l'autre.

Le Président.- A-t-on répondu à ta question, Pierre ?

M. Pellenard.- Oui.

Le Président.- Mme Desseigne souhaitait intervenir.

Mme Desseigne.- J'aurais besoin d'un éclaircissement, Monsieur le Président, par rapport à votre lettre de cadrage. Un paragraphe évoque la question

de la recherche documentaire et de sa possible représentation sous forme de PDI. Je voudrais savoir si c'est en liaison avec chaque champ qui sera déterminé ou si c'est une question transversale qui sera peut-être traitée autrement. Et par rapport à ce qu'a dit Mme Vinter tout à l'heure, ce serait quelque chose de nouveau qui n'existe pas actuellement.

Le Président.- Comment vous dire ? Le grain de la discussion, ici, n'est pas du tout le même que celui de la lettre de cadrage. La lettre de cadrage apportait des éléments sur vraiment la réflexion que l'on doit avoir à mener pour les équipes pédagogiques qui portent des licences, pour les équipes pédagogiques qui portent des masters. Il faut qu'on commence à mener cette réflexion, en sachant que là encore, en termes de calendrier, ce qui prime, et j'espère que c'était compréhensible, c'est l'évaluation, en fait. C'est l'évaluation de l'existant.

On va d'abord faire une autoévaluation de l'existant. En même temps, il est bien évident qu'il faut que l'on commence à réfléchir à construire les futures maquettes. Les futures maquettes ne seront pas évaluées par l'AERES. Ce qui sera évalué, c'est l'architecture d'ensemble du dispositif.

Et donc la recommandation qui a été faite était de dire « on recommande qu'il puisse y avoir dans les formations, notamment de niveau licence, des séances de formation méthodologique ». C'était plutôt une recommandation à destination des équipes pédagogiques qui construisent spécifiquement des licences. C'était de dire que l'on peut peut-être avoir des formations de nature méthodologique sans que cela soit exclusivement du temps méthodologique mais, par exemple, à l'occasion d'un TD disciplinaire, on peut introduire de la formation méthodologique, ceci afin d'éviter des inflations de maquettes non maîtrisées.

Mme Desseigne.- Mais c'est pour maintenant ou pour plus tard ?

Le Président.- C'est quelque chose auquel il faut commencer de réfléchir maintenant. En réalité, les futures maquettes ne seront pas évaluées par l'AERES. Par contre, on va nous demander de démontrer que la totalité de notre offre est financièrement soutenable. On ne va donc pas nous demander « dites que pour telle licence, il y a tant d'heures sur tel thème, tant d'heures de formation ». Ça, c'est notre affaire. On va nous demander de démontrer qu'en gros, il y a une espèce de cohérence d'ensemble de notre offre de formation avec les intitulés de licence et de master et qu'il y a une cohérence sur le site Bourgogne Franche-Comté. Ça, on va nous le demander. Par contre, le contenu, c'est notre affaire. Par contre, on aura des tableaux financiers à remplir pour démontrer que ce que l'on construit est financièrement soutenable. Vous voyez que l'on s'engage dans ce nouveau contrat avec des règles du jeu et des concepts qui sont totalement différents de tout ce que l'on a connu jusqu'ici. Ai-je répondu à votre question ?

Mme Desseigne.- Oui.

Le Président.- Avez-vous d'autres interrogations ? Vincent.

M. Thomas.- Pour réfléchir, est-ce que Grégory pourrait nous faire passer ce document ? Pour que l'on puisse bien appréhender les différentes propositions et entamer cette réflexion...

Le Président.- Bien sûr.

M. Thomas.- ...Pour pouvoir réagir.

Le Président.- Oui, tout à fait. Avez-vous d'autres interrogations ?
Jean-Philippe.

M. Rolin.- Juste une question de calendrier. Nous devons nous revoir pour discuter de ces points importants. La décision ultime doit être prise ?

Le Président.- Je crois qu'on a convenu d'un CA tout début février...

M. Rolin.- D'accord.

Le Président.- On votera début février sur ces champs de formation.

M. Rolin.- Il y aura d'autres CA d'ici là...

Le Président.- Oui...

M. Rolin.- ...qui aborderont ce thème.

Le Président.- Exactement. Mon intention, Jean-Philippe, parce que c'est quelque chose de vraiment très important... C'est un vrai virage que l'on prend en termes de... Peut-être encore plus important que la différenciation intelligente pour la recherche parce que tout le monde appréhendait bien cette nécessité pour la recherche. Cela est très transformant. On va en parler à chacun des conseils centraux jusqu'au CA du 6 février. On en parlera aussi, parce que les doyens et les directeurs de composantes sont au premier chef concernés, à chaque réunion des directeurs de composantes.

En fait, de rencontre en rencontre, et à la lumière des éclairages qui nous ont été apportés jeudi dernier par l'AERES, on fait évoluer progressivement notre façon de construire. C'est nouveau pour nous aussi. Donc l'idée est vraiment que l'on soit sur un dispositif vraiment incrémentiel où on réfléchit parce que je voudrais vraiment qu'au bout du compte, on puisse construire quelque chose d'intelligent et de vraiment partagé. Aussi bien partagé que possible. On ne peut pas avoir l'unanimité. Mais que chacun comprenne l'exigence et le concept et qu'au bout du compte, le découpage qui sera fait soit le mieux possible partagé par l'ensemble de la communauté.

Donc les prochaines échéances. Après notre débat d'aujourd'hui, nous, en bureau... On fait comme cela après chaque grand débat, on retravaille notre proposition en bureau puis on la représente à l'instance suivante. Donc la prochaine instance, je crois que c'est la conférence des doyens qui doit avoir lieu le 6 novembre. Ensuite, on doit avoir une CFVU vers le 15 novembre. On y reviendra en CA le 18 novembre pour vous présenter l'état des réflexions après la nouvelle conférence des doyens et la nouvelle CFVU. On va donc avancer progressivement.

Et probablement, je vous l'annonce, ce n'est pas encore complètement déterminé mais je pense que l'on va refaire un congrès cette année. Je suis assez attaché à l'idée que chaque année, vers fin décembre, juste avant les vacances de Noël, on puisse avoir un congrès sur de grands enjeux. Cela pourrait être le thème

du congrès puisqu'en congrès, on sera entre conseil d'administration, CFVU, commission de la recherche, comité technique, doyens, directeurs de laboratoires. Donc l'ensemble des personnalités qui sont légitimes à décider des grandes orientations. Donc cela pourrait être un des objets de discussion du congrès. Ce qui nous amènerait probablement en janvier avec une proposition qui, à ce moment-là, aurait quand même été très largement débattue et coconstruite au sein de la communauté. Voilà, en gros, la démarche sur laquelle on est.

La plaque tournante de cette discussion, c'est Grégory. Donc si vous avez des suggestions à faire, vous êtes, bien entendu, encouragés à écrire directement à Grégory qui alimente notre réflexion tous les vendredis en bureau sur ce sujet. Voilà comment on travaille.

Pierre.

M. Pellenard.- Est-ce une réflexion qui va se faire vraiment en concertation avec Besançon ou cela se fait en deux temps, puisqu'on est sur l'évaluation de l'actuel ? Est-ce qu'on va le faire par établissement et on voit ensuite la cohérence avec Besançon ou alors est-ce vraiment, d'entrée de jeu, discuté avec le nouveau partenaire ?

Le Président.- Annie va répondre à cette question.

M. Pellenard.- Elle est stratégique.

Mme Vinter.- Besançon a commencé sa réflexion indépendamment de nous, ce qui se comprend. C'est ce que l'on fait nous aussi.

Ceci étant, on doit très vite converger. Donc on va le faire dès maintenant. On a une réunion vendredi avec eux. Donc on va commencer à converger pour voir les possibilités, disons, de compatibilité et d'harmonisation entre ce sur quoi on est en train de réfléchir.

L'AERES ne demande pas, n'impose pas que les champs de formation soient communs sur le site. Comme elle le dit à loisir, eux n'imposent rien du tout. Ce qu'ils veulent, c'est que les établissements réfléchissent et se décident en fonction de la stratégie qu'ils sont capables de soutenir. On peut donc parfaitement imaginer qu'il y a, au final, des champs de formation qui ne soient pas les mêmes, avec les mêmes intitulés, sur les deux sites.

Maintenant, c'est ce que je disais tout à l'heure, même si ce ne sont pas les mêmes, il faut absolument que l'on ait des passages cohérents. L'idéal serait que la réunion de deux champs sur un site corresponde à un champ sur un autre, par exemple. Auquel cas, on est sur la cohérence. Typiquement, si on prend cette proposition 3, « patrimoine, société, culture, territoires, normes et organisation », il est possible que tout cela s'appelle « sciences humaines et sociales » au sens large.

Si c'était le cas, même si cela s'appelle « sciences humaines et sociales » au sens large dans un endroit et « patrimoine, société, culture, territoires, normes et organisation » dans l'autre, on est capable d'en montrer la relation et l'harmonisation. C'est ce travail qu'il faut que l'on fasse et qui va quand même nous contraindre d'une certaine façon parce qu'on ne pourrait pas être en parfait antagonisme, par contre.

Cela doit se faire assez vite. On va commencer à le faire. Maintenant, il était important que chacun des établissements s'empare de cette réflexion. C'est ce que Besançon a fait. C'est ce que l'on a fait et on va essayer de converger.

M. Pellenard.- C'est vrai qu'avoir une stricte convergence ne serait pas non plus une bonne idée parce que cela voudrait dire qu'il n'y a pas de force additionnelle entre les deux établissements. Il faut qu'il y ait une cohérence mais pas exactement les mêmes choses. Malgré la COMUE.

Mme Vinter.- Il peut y avoir des compléments. La seule chose, c'est que les formations qui sont actuellement cohabilitées doivent être quand même dans des environnements similaires. Il faut que l'on voie. De toute façon, Besançon est comme nous. Ils sont en réflexion. Ils n'ont pas pris de décision ni de vote sur ces champs.

La dernière chose que je voulais ajouter, c'est par rapport au calendrier.

L'AERES nous propose de venir nous rencontrer, disons, courant janvier 2015. Et la proposition, c'est une rencontre sur site, c'est-à-dire commune à toute la Bourgogne Franche-Comté, donc soit sur Dijon soit sur Besançon, c'est à nous de décider. Ils proposent de rencontrer les établissements et les porteurs de mentions pour repréciser, rediscuter, répondre aux questions, etc.

Je ne pense pas qu'ils soient incisifs lors de cette rencontre. D'une certaine façon, si on estime que c'est nécessaire, il faudrait peut-être les solliciter.

Le Président.- D'accord. Ecoute, intuitivement, j'aurais tendance à penser que ce genre de rencontre est toujours utile. Cela peut créer du lien entre nos différents établissements, lever des inquiétudes, des incertitudes, en tout cas, des inquiétudes, je ne sais pas, mais des incertitudes probablement. Sur quelque chose qui, de toute façon, va s'imposer à nous. Et, de toute façon, comme cela va s'imposer à nous, on a tout intérêt à construire le plus intelligemment possible, en tout cas dans la meilleure adéquation avec ce qui est attendu. J'aurais tendance à dire que, oui, ce serait bien qu'ils viennent, me semble-t-il. Si nos partenaires sont d'accord, cela serait sûrement une très bonne chose. De toute façon, tout ce qui nous permet de travailler ensemble, on a bien vu ce qui s'est passé avec Jean-Pierre Korolitski pour le CGI pour Isite. En fait, chaque fois qu'on est engagé dans ce type de démarche, on soude encore davantage la communauté Bourgogne Franche-Comté. Je crois donc que c'est tout à fait bien.

D'autres interrogations sur ce premier contact entre le conseil d'administration de l'uB et le concept de champs de formation ? Est-ce que, pour aujourd'hui, on a suffisamment débattu ?

On va donc pouvoir, Grégory, passer d'emblée au point suivant qui est le compte rendu des travaux de la CFVU. On est bien dans le timing de cet après-midi.

V) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 9 octobre 2014

1. Vie étudiante

- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 24 septembre 2014

M. Wegmann.- On va passer à quelque chose de plus classique me concernant, le compte rendu de la dernière CFVU.

On a, à l'ordre du jour, un nombre limité de points.

Cela commence par la vie étudiante et le compte rendu des travaux de la commission FSDIE qui s'était tenue le 24 septembre 2014. Julien Brault, le vice-

président délégué à la vie à la démocratie étudiante et à la politique sportive, était venu en CFVU présenter ce compte rendu qui a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité de la commission.

Juste noter quelques points.

Plusieurs dossiers ont été reportés parce que des devis manquaient. C'est quelque chose d'assez classique pour cette commission.

Pour un projet, le projet 1-90, on arrivera peut-être à des montants qui nécessiteront qu'une convention spécifique soit établie avec l'université de Bourgogne puisqu'on a un seuil de 23 000 euros à ne pas dépasser.

J'ajouterai aussi qu'il y avait une incertitude concernant le projet 1-82, association « De Bas Etage(s) », la subvention de 3 400 euros demandée ne pourrait être versée que sous réserve d'une convention spécifique de mise à disposition d'une scène à d'autres associations et adressée au BDE avant le CA d'aujourd'hui. Je crois que ce n'est pas le cas, Julien.

M. Brault.- Non.

M. Wegmann.- Nous vous proposons donc de voter les propositions d'attributions de la commission FSDIE, exclue la proposition pour le projet 1-82, puisque cette demande était sous réserve d'une convention.

M. de Mesnard.- A la ligne 1-84, InsiDijon, je ne prendrai pas part au vote parce que je suis concerné. J'ai des liens de parenté avec la présidente de l'association.

M. Wegmann.- Si vous avez des questions sur les dossiers de la commission FSDIE.

Le Président.- Donc il faut que l'on vote en deux temps. On va d'abord faire un vote sur l'ensemble des dossiers hors... C'est le 1-82, Louis ?

Intervenant.- Oui, Insi.

M. de Mesnard.- InsiDijon... Pardon.

M. Wegmann.- 1-84.

Le Président.- 1-84 ?

M. de Mesnard.- InsiDijon.

Le Président.- D'accord. Donc il faut qu'on fasse un premier vote...

M. de Mesnard.- C'est l'association qui s'occupe des étudiants Erasmus présents sur le campus.

Le Président.- D'accord. On fait un premier vote hors InsiDijon. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

C'est donc validé. Tout le monde a voté.

Unanimité (22 pour)

Et spécifiquement sur InsiDijon, sans le vote de Louis de Mesnard, y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est donc également validé.

Merci beaucoup.

21 pour, 1 refus de prendre part au vote

2. Compte rendu de la Commission de la Pédagogie du 30 septembre 2014

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Le point suivant concerne des diplômes d'université. Nous avons à nous prononcer sur un certain nombre de points concernant les diplômes d'université.

Le premier concerne la création d'un DU « Enfants adoptés » porté par le Pr de Monléon qui était venu en commission de la pédagogie présenter ce projet qui a, ensuite, été relayé auprès de la CFVU. Ce projet n'a pas suscité de questions particulières et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Je peux donner des précisions si vous le souhaitez.

Le Président.- Il n'y a pas de remarque particulière. Je vous propose donc que l'on adopte cette création.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

On a donc validé. Très bien. Merci.

Unanimité (20 pour)

M. Wegmann.- Dans le même ordre d'idée, un second DU en médecine a été présenté. Il s'agit de la création du DU « Odontologie chirurgicale ». Le Pr Victorin Ahoosi était venu le présenter en commission de la pédagogie sur le même mode, je dirais, pour ce type de DU en médecine. Cela n'a pas posé de souci particulier. Le DU a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Il s'inscrit, on va dire, dans une politique générale au niveau de la Faculté de médecine de renforcer la partie Odontologie.

Si vous avez des questions sur le DU « Odontologie ».

Le Président.- Pas de question. Je vous propose donc de l'approuver.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Il est donc approuvé.

Unanimité (23 pour)

M. Wegmann.- Le point suivant concerne toujours la Faculté de santé. Il s'agit d'adapter les tarifs, puisque comme chaque année, l'UMDPC-S vient nous

présenter les évolutions tarifaires concernant tous leurs dispositifs. Il s'agit de DU, de DIU mais aussi de ce que l'on appelle « les capacités ».

Alors, quelques changements de tarifs concernant certains DU ont été soulignés.

Il s'agit par exemple du DIU, diplôme interprofessionnel de gérontologie de l'université de Bourgogne, qui passe de 5 600 à 4 800 euros puisqu'on avait une baisse des enseignements, des heures.

Il y a aussi le DU Aromathérapie qui passe de 1 000 euros à 1 250 euros, suite à l'ajout d'un bonus de 7 heures.

Enfin, comme changement notable, il y a le souhait d'ajouter des frais pour les capacités. Il faut savoir que jusqu'à présent, les capacités, qui sont, on va dire, des diplômes, des habilitations nationales, ont des droits d'inscription fixés par arrêté ministériel qui s'élèvent à 512 euros cette année. Le secteur Santé souhaiterait donc que des frais soient ajoutés pour la gestion de ces capacités. Des frais d'une somme relativement raisonnable, 250 euros par inscrit et par capacité. Cette demande, comme indiqué, émane des responsables pédagogiques des capacités qui souhaiteraient disposer d'un petit budget pour rémunérer les intervenants. Sachant, comme vous le savez, que sur ces capacités, ce sont des professionnels qui s'inscrivent à ce genre de formation.

Ces demandes de modifications de tarifs ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- Sauf contre-indication, je vous propose de les adopter puisque les débats ont été bien simples en CFVU.

Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ? Non. Je vous propose donc qu'on les adopte.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

On valide donc ces évolutions tarifaires.

Unanimité (23 pour)

- Offre de formation pour les rentrées 2014 et 2015

M. Wegmann.- Le dernier point concerne une offre de formation pour les rentrées 2014 et 2015.

Tout d'abord, on avait un premier point concernant les modalités de contrôle des connaissances et les fiches filières, l'évolution des fiches filières. Vous savez que c'est quelque chose d'assez régulier. On a des modifications de fiches filières.

Là, le contexte était un peu particulier puisque nous avons à nous prononcer sur des modifications de fiches filières dues à la lettre de cadrage qui concernait aussi bien les licences que des masters à petits effectifs.

On a eu, sur cette CFVU, à se prononcer sur des modifications au niveau du cycle licence pour Sciences et Techniques. Ce point a donné lieu à un avis favorable, moins 5 voix contre, de la CFVU.

Je peux vous donner des précisions sur les réductions horaires, si vous le souhaitez, qui ont été proposées par les composantes puisque ces réductions de maquettes ont d'abord été votées dans les différentes composantes.

Le Président.- Pas de remarque particulière ? Pas d'interrogation ? Je vous propose donc que l'on confirme les votes de la CFVU.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons eu à examiner spécifiquement pour la rentrée 2015, l'ouverture d'une licence Education-Formation-Enseignement-Culture (EFEC), portée par l'ESPE. Nous avons eu un débat nourri, aussi bien à la commission de la pédagogie qu'à la CFVU, avec une présentation du rationnel du projet. Le fait que l'on mette en exergue tout l'intérêt que peut avoir le fait d'avoir une licence de ce type dès la L1, puisque c'est de l'avis de beaucoup d'acteurs du monde de l'éducation, au niveau lycée, au niveau orientation, c'est quelque chose d'attendu qui devrait attirer des élèves dans notre établissement.

Quelques réserves ont été émises par des collègues sur la dimension pédagogique sous-jacente à ce dispositif.

Globalement, la CFVU a émis un avis favorable, moins une voix contre et une abstention, étant mis en exergue que, bien sûr, le CA pourrait débattre sur ce projet de licence mais également examiner plus spécifiquement le volet financier puisque cette licence représente un coût de 1 273 heures équivalent TD pour la rentrée 2015 et 2 317 heures équivalent TD pour la rentrée 2016, c'est-à-dire lorsqu'on sera en régime de croisière avec l'ouverture de la deuxième année de licence.

Là aussi, je suis à votre disposition pour revenir sur certains points de ce projet lié à cette licence.

Le Président.- Spécifiquement sur ce dossier, en fait, en CFVU, j'ai souhaité que l'on dissocie le débat pédagogique et le débat financier. Autrement dit, l'idée était que la CFVU puisse émettre un avis d'opportunité pédagogique sur la création de cette licence Education-Formation mais que l'on reporte à aujourd'hui en CA le débat de nature financière parce qu'il est vrai que cette licence occasionne un surcoût que l'on essaye de minimiser. En même temps, elle a, pour notre université, un intérêt vraiment important sur le plan de la stratégie que l'on a cherché à mener à travers l'ESPE.

Très rapidement, vous savez que l'ESPE de Bourgogne présente l'originalité d'associer quatre départements :

- un département qui correspond à l'ex-IUFM, qui est le département MEEF ;

- un département qui est le département des Sciences de l'éducation, que l'on a transféré de l'UFR des Sciences humaines, ce qui correspond à une vraie ambition en matière de construction de l'ESPE ;

- un troisième département qui est le département Diderot, qui est l'IUP Denis Diderot, qui a intégré l'ESPE sur l'idée que l'on allait construire un projet d'ensemble autour de l'éducation et de la formation ;

- un quatrième département qui est le CIPE, le Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation.

Cette licence Education-Formation est le premier projet coconstruit par l'ensemble des départements de l'ESPE. Il répond, comme le disait Grégory, à un

véritable besoin pour les jeunes. Autrement dit, c'est quelque chose qui, si nous arrivons à le faire fonctionner, peut véritablement constituer le ciment qui permettra de souder, peut-être pas tant le CIPE qui a une fonction distincte, mais le département MEEF, l'ex-IUFM, le département Diderot sur les métiers de la culture, le département des sciences de l'éducation, sur un projet commun avec une véritable mise en commun de vision et de compétences.

Derrière cette licence, il y a un vrai projet fédérateur pour l'ESPE qui est, je vous le rappelle, clairement identifiée en France comme probablement le projet le plus innovant puisque la plupart des ESPE, en fait, ont été simplement des évolutions des départements. On a fait ce choix qui était un vrai choix politique. Derrière ce choix, il y avait une ambition de repenser les métiers de l'éducation et de la formation. Et la licence Education-Formation est le premier instrument, le premier outil que l'ensemble des trois départements s'est donné pour se rapprocher et converger.

Il y a eu en CFVU un débat d'opportunité pédagogique qui a été positif, à quelques remarques près. Mais il y a un surcoût. Et par transparence, je pense qu'il faut que le conseil d'administration débattenne de ce surcoût et le mette en parallèle de l'enjeu de réussite pour notre ESPE à travers cette licence Education-Formation.

Au total, le surcoût pour l'année universitaire qui vient est de 1 200 heures. J'avais donc demandé à Marie-Geneviève, qui est l'administratrice provisoire de l'ESPE et qui va prendre maintenant sa casquette d'administratrice provisoire, de travailler pour minimiser ce surcoût pour notre université.

C'est ce que tu vas nous présenter maintenant, Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- C'est vrai que je voudrais bien redire que ce projet est très attendu par la communauté ESPE et particulièrement par la communauté MEEF. Plus largement, il est très attendu aussi par les étudiants et les futurs bacheliers.

Alain, je voudrais te remercier de soutenir effectivement ce projet. Tu l'as soutenu devant la communauté MEEF à plusieurs reprises. Devant le CA également.

Maintenant, la rentrée est toute proche puisque c'est 2015.

Je vais arrondir les chiffres pour que ce soit plus facile.

Pour la rentrée 2015, cette licence a un coût de 1 300 heures. C'est 1 273. 1 300 heures, c'est-à-dire que l'on met en place la L1 et la L3. Sachant que la L3 a deux volets, une L3 en présentiel et une L3 à distance qui marche, pour l'instant, étonnamment bien puisqu'en janvier de l'année dernière, nous avons 150 étudiants inscrits dans cette licence à distance.

Donc 1 300 heures pour la rentrée 2015 et environ 1 000 heures pour la rentrée 2016, puisque là, on aura la L2 en plus.

En tout, globalement, cela fait donc 1 300 plus 1 000 heures pour cette licence dans sa globalité.

Donc pour la rentrée 2015, 1 300 heures à trouver.

Je voudrais rappeler les efforts considérables que la communauté ESPE, surtout la communauté MEEF, a déjà fournis dans un contexte qui a été difficile pour eux. Vous vous souvenez des multiples réformes, du passage de l'IUFM à l'ESPE, de la mastérisation, des masters MEEF qu'il a fallu mettre en place dans des conditions difficiles.

Je voudrais aussi rappeler les efforts considérables qui ont été faits l'année dernière lors de la direction de Sophie Morlaix et de toute son équipe et peut-être profiter de ce CA pour les remercier de ces mesures courageuses qui ont été prises.

D'autre part, remercier aussi la communauté qui, bien sûr, bon gré mal gré, a suivi mais a suivi tout de même, même si c'est difficile. Même si on peut considérer comme normal de réduire certaines primes, quand on réduit des primes, c'est toujours douloureux.

Je vous propose plusieurs pistes d'économie.

La première piste. Pour cette licence, on a établi une capacité d'accueil à 120 étudiants, ce qui ne semble pas pertinent quand on réfléchit plus précisément. Je vous propose de la réduire à 60. Pourquoi ? Parce que, d'abord, pour une première année de mise en place, cela sera plus facile. Cela donnera aussi plus de souplesse puisque réduire ou jouer sur la capacité d'accueil selon les années, on peut le faire uniquement en mettant un chiffre dans un tableau. Donc ce n'est pas très compliqué. Mais ce n'est pas l'argument principal. L'argument principal, c'est que cette licence, contrairement aux licences classiques, n'est pas en entonnoir. Elle est en cône. C'est-à-dire que dans une licence classique, de la L1 à la L3, on perd des étudiants qui se réorientent ou qui sont en situation d'échec. Cette licence EFEC sera en cône. C'est-à-dire que plus les années passeront, plus on aura des réorientations venues des autres composantes. On le voit bien actuellement dans notre L3 suspendue qui connaît un grand succès et qui est alimentée principalement par des réorientations venues des autres composantes.

Donc si on mettait une capacité d'accueil en L1 à 120, cela voudrait dire que l'on serait obligé de renoncer à toutes les réorientations internes et externes, ce qui serait une grave erreur.

Cela ne nous fait pas faire des économies très importantes puisque dans cette L1, il y a essentiellement des CM, mais tout de même, cela nous fait des économies de 100 heures pour la L1. Je ne parle que de la L1 puisque c'est elle qui est concernée. Ce serait la première source d'économie et elle donnerait également une cohérence au projet.

Une deuxième source d'économie, je ne sais pas si vous le savez, mais le Master 1, notamment le Master 1 MEEF, est extrêmement chargé. Le Master 1 et le Master 2. Mais surtout le Master 1 Enseignement 1^{er} degré est extrêmement chargé puisque les étudiants doivent à la fois faire des stages, faire un master, passer un concours. Avoir cette licence nous permettrait aussi de faire passer certains enseignements du master vers la L3. Même si on n'est pas encore en mesure de chiffrer avec précision le passage de ces enseignements du M vers le L puisque cela doit se faire en discussion avec les collègues et que cette discussion est en cours, on peut néanmoins évaluer cela à environ 50 heures d'économie.

La troisième source d'économie est, elle aussi, assez réduite. C'est de revoir le coût de la licence à distance qui est légèrement plus élevé que la licence en présentiel, et donc essayer de les mettre plus en conformité. Cela ne fait pas gagner énormément mais cela fait quand même gagner 50 heures.

Mais la grosse source de financement de l'ESPE qui ne peut pas financer, d'ailleurs, autrement... A l'ESPE, nous avons beaucoup de sous-services pour différentes causes. Il y a différentes causes... Oui... Qui viennent de l'histoire de l'ESPE. Il y a non seulement des sous-services mais également beaucoup de collègues qui font leur service pratiquement intégralement, et pour certains intégralement, dans d'autres composantes. Cette licence EFEC nous permettrait de rassembler à nouveau nos collègues – j'allais dire « nos troupes » – nos collègues autour de ce projet et essayer de les mobiliser sur ce projet.

J'ai essayé.... On a environ 1 000 heures de sous-service à peu près. Je ne compte pas, là, les collègues qui font intégralement leur service en dehors de l'ESPE

alors qu'ils sont rattachés à l'ESPE, ce qui est quand même incohérent mais qui peut s'expliquer par l'histoire, mais qui est incohérent à l'heure actuelle. Je ne compte pas ces 1 000 heures parce que, bien sûr, on ne peut pas demander à un collègue de Nevers de venir faire des cours à Dijon. Cela n'a pas de cohérence. Ou tout du moins, cela doit se faire dans des conditions très précises. On ne peut pas comme cela se balader sur les routes. C'est déjà extrêmement difficile pour les collègues MEEF qui sont très souvent en visite de stagiaires sur les routes.

Néanmoins, on peut raisonnablement débloquer 500 heures... Enfin, débloquer... Prendre 500 heures, que ce soit de ces sous-services ou de ces collègues qui font leur service ailleurs. 500 heures me semblent raisonnables pour alimenter cette licence. Je pense là, par exemple, à des collègues qui pourraient s'investir dans les TICE. Des collègues qui pourraient s'investir dans les langues. Je pense à des collègues qui sont en sous-service en lettres, en histoire-géographie, en mathématiques et qui pourraient alimenter notamment la L3 qui présente des heures de ces enseignements.

Je voudrais vous dire que cela n'a pas encore été discuté avec les collègues parce qu'on est en train de la mettre en place mais j'espère faire consensus sur ce sujet.

Donc si je récapitule, cela nous fait 100 heures économisées sur la capacité d'accueil, 50 heures sur le passage de master à licence, environ 50 heures sur le coût de la licence, réorganisation des enseignements et des services des collègues, environ 500 heures. Cela nous amène à environ 700 heures. Il nous reste donc encore 600 heures à financer.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. Je dois dire que je suis très heureux de cet effort de rigueur et de transparence que tu as commencé d'engager auprès de l'ESPE mais, après tout, c'est bien. C'est pour un projet qui est fédérateur. On est dans des conditions financières, dans des conditions économiques qui sont celles que vous connaissez tous. Vous savez qu'on a imposé un certain nombre de mesures exigeantes à l'ensemble de la communauté. Et la raison pour laquelle je voulais que l'on ait ce débat, ici, de façon approfondie et en toute transparence, c'était qu'on puisse tous ensemble, en tant qu'administrateurs, mettre en balance le bénéfice politique et stratégique de cette formation pour l'ESPE et donc pour notre université et puis ce surcoût puisque, au total, on pourrait décider de... Attends, cela faisait donc 1 300 - 700. 6 et 7, 13...

Mme Gerrer.- 600.

Le Président.- C'est cela, 600 heures. Proposer au total une rallonge budgétaire pour l'ESPE qui soit de l'équivalent de 600 heures. Donc 6 x 4, 24. Cela fait 24 000 euros. C'est cela, Sylvie ?

Mme Gigarel.- Oui.

Le Président.- En réalité, l'équation est celle-là : décide-t-on de renforcer le budget de l'ESPE de 24 000 euros pour permettre de construire ce projet qui est fédérateur et, au bout du compte, les termes de l'équation que l'on a à discuter ce soir sont ceux-ci.

Mme Gerrer.- Si je pouvais reprendre la parole, je voudrais ajouter autre chose. Les collègues de MEEF ont eu une rentrée extrêmement difficile puisque fin août, on s'est retrouvé avec 200 étudiants supplémentaires, ce qui nous a obligés à refaire absolument tous les emplois du temps. J'ai demandé aux collègues qu'on ne demande pas de rallonge financière à l'université pour justement qu'ils prennent conscience aussi des difficultés financières de l'université.

Le Président.- Oui, c'est bien. Et je peux dire, pour travailler très régulièrement avec l'équipe de l'ESPE depuis que Marie-Geneviève a pris ses fonctions...

Mme Gerrer.- Même avant.

Le Président.- Même avant, mais de façon encore plus intégrée, on va dire, depuis que tu es administratrice provisoire. On voit bien cette prise de conscience de la communauté de l'ESPE.

Tout ceci est donc ouvert à notre discussion. C'est un débat qu'il ne faut pas qu'on occulte. 24 000 euros. Mais en même temps... Et je vous le dis parce qu'en CFVU, j'ai eu des remarques fondées qui étaient de dire : « Attends, ça ne va pas. On vient d'imposer des mesures dures à beaucoup de formations de notre université et, là, on en ouvrirait une en plus ». Mais ce n'est pas n'importe quelle formation que l'on ouvre en plus. C'est quelque chose qui est attendu depuis longtemps. Qui répond à un besoin. Qui n'existait pas et qui, en plus, aura ce rôle de ciment de notre ESPE.

Personnellement, ma recommandation est que l'on vote cette dotation supplémentaire à l'ESPE, fléchée précisément sur cette formation nouvelle qu'il faut que l'on construise.

Pierre ?

M. Pellenard.- Je pose la question du caractère d'urgence pour monter cette licence en L1 et L2. J'ai bien compris que c'était la fin des L3 suspendues. C'est une chose. Mais ne pouvait-on pas attendre d'autres options, la prochaine maquette en 2017, et tester un petit peu ? Peut-être pas sous la forme d'une L1 et L2, mais peut-être sous la forme d'options. Là, j'avais un collègue qui proposait la possibilité de faire cela sous forme d'UE d'ouverture, par exemple. Avez-vous réfléchi à ce moyen qui, évidemment, aurait un coût inférieur ? C'est ma première interrogation.

La deuxième interrogation, c'est sur la capacité d'accueil à 60. On comprend que c'était pour des raisons budgétaires. Pour minimiser le coût. Mais, du coup, c'est très sélectif. Votre argument est de dire qu'il y a beaucoup de demandes des étudiants et, en même temps, on va, d'entrée de jeu, mettre une capacité d'accueil très... C'est assez drastique.

Mme Gerrer.- Oui, c'est vrai. Mais... Cela ne marche pas ?

Le Président.- Non, c'est bon.

M. Pellenard.- Du coup, cela va devenir très sélectif. Ce sera encore plus aléatoire pour les étudiants qui pourront...

Mme Gerrer.- C'est vrai. D'un autre côté, comme je te l'ai expliqué, Pierre, je pense que c'est une licence complètement particulière. C'est-à-dire que le système est complètement inversé par rapport à une licence normale. On le voit bien pour la L3 suspendue qui est alimentée quasiment exclusivement d'étudiants venus des autres composantes. C'est un schéma complètement particulier.

Maintenant, cette licence, l'intérêt aussi de mettre une capacité d'accueil assez restreinte, c'est finalement de sélectionner « que », je pense que cela va être « que », les choix 1 du dispositif APB et donc d'avoir vraiment des gens motivés et qui ne viennent pas là par hasard, cela me semble aussi un élément intéressant.

Ce seront aussi des étudiants qui seront, d'après ce que j'ai compris, souvent... D'après ce que l'on voit de la licence actuelle L3 suspendue, ce sont des étudiants qui viennent de bacs non généraux et, par conséquent, c'est bien aussi qu'ils soient dans des petites promotions pour être davantage encadrés. Cela me semble également un gage de succès pour eux.

M. Pellenard.- OK. Si je peux encore intervenir, a-t-on une idée à peu près des flux que cela pourrait générer d'étudiants...

Mme Gerrer.- Aucune.

M. Pellenard.- ...à travers la « prépro », des choses comme cela ? Non ? On n'a pas d'idée ?

Mme Gerrer.- La « prépro » est en pleine expansion. Je n'ai pas les chiffres en tête mais les chiffres sont à tel point que Chantal Masson commence à ne plus savoir comment elle va organiser la préprofessionnalisation. C'est quelque chose qui a beaucoup de succès.

M. Pellenard.- Ce qui me dérange, c'est un peu ça, c'est que l'on sent qu'il y a une vraie volonté des étudiants à s'engager dans cette filière Enseignement, c'est très bien, avec des acteurs.... Je pense que c'est intéressant. Cela semble assez vendeur, effectivement, sur le papier. Enfin, je ne connais pas grand-chose à tout cela mais cela a l'air intéressant, effectivement. Par ailleurs, il y a une capacité d'accueil. On sent que l'on va mettre une sélection assez forte dès le démarrage.

Mme Gerrer.- Maintenant, la capacité d'accueil c'est quelque chose de très souple. On peut commencer à 60, faire un point, voir quel type d'étudiant on accueille, quel est le niveau des étudiants qu'on accueille, quelles sont les difficultés que l'on rencontre et quelle est la situation financière de l'université aussi, bien sûr. Et à ce moment-là, cela s'augmente facilement. Je ne sais pas si tu as vu les papiers que tu remplis. Cela passe en CFVU et c'est acté. C'est très facile. On peut peut-être commencer doucement à 60, planifier, voir aussi les collègues que l'on n'a pas encore contactés pour renoncer à leur sous-service. Je ne dis pas qu'ils font des sous-services parce que cela les amuse mais c'est aussi confortable quelque part, à force des années, etc., qui passent. Donc il faut aussi les mobiliser doucement, tranquillement. Voir de quelles forces on dispose et ensuite élargir.

Ceci dit, on a aussi le projet... On est en train d'avoir des contacts à Nevers pour éventuellement l'ouvrir à Nevers. Elle ne serait ouverte à Nevers que si elle est entièrement financée, notamment par une aide des collectivités locales. Là aussi, bien sûr, ce serait un pendant à cette licence.

M. Pellenard.- Une dernière question. Y a-t-il d'autres licences de ce type au niveau national ?

Mme Gerrer.- Il y en a très peu. Elles sont toutes remplies très vite. Sophie Audidière qui était là l'avait dit. Je n'ai plus retenu vraiment les titres mais il y en a une à Strasbourg. A part Strasbourg, il n'y en a pas dans le Grand Est. Il y en a à Paris. Mais il y en a relativement peu, pour l'instant, sur le territoire national.

M. Pellenard.- D'accord. On pourrait donc être moteur et attractif sur cette licence.

Mme Gerrer.- Oui.

Le Président.- C'est vraiment l'idée. On a fait un choix politique pour l'ESPE qui avait une vraie vision derrière, c'est que l'on continue, que l'on capitalise sur ce choix que l'on a fait et qu'à travers cette licence, on renforce notre ESPE.

Marie-Geneviève, dans cette formation, il y a des gens qui enseignent venant du département MEEF, du département des Sciences de l'éducation, et du département Diderot. La symbiose des trois communautés est en train de se faire autour de cette licence, et cela est vraiment quelque chose de très fort.

Mme Gerrer.- Oui, c'est notre grand problème à l'ESPE actuellement, c'est de renforcer tout cet aspect transversal et essayer de faire que les gens ne se disent plus IUP, IUFM - je fais exprès de dire les anciens noms -, les autres posant moins de problème, mais vraiment faire une communauté ESPE où les gens se connaissent. Le problème, c'est qu'on ne se connaît pas. On n'a jamais travaillé ensemble. Et on espère tous beaucoup de cette licence.

Le Président.- Merci, Marie Geneviève. Si le débat a été mené aussi loin qu'il devait l'être... Louis, tu voulais intervenir.

M. de Mesnard.- Non, juste un petit mot. Je vais voter pour le projet, y compris la restriction à 60 étudiants. Je pense que c'est mieux de faire 60 que zéro. Donc ne pas ouvrir le diplôme... Donc effectivement, cela me va.

C'est sur les 1 000 heures de sous-service. Converties en poste, cela doit faire l'équivalent de 8 postes complets, c'est hallucinant. Je pense qu'il faut que l'établissement essaie de résorber. Je note que l'on va essayer de résorber partiellement, mais cela reste quand même tout à fait incroyable qu'il y ait des collègues qui soient autant en sous-service. Je pense que ce n'est pas le seul endroit mais...

Mme Gerrer.- Tu sais, c'est l'histoire. Il faut connaître l'histoire de l'IUFM et de la mastérisation où ils ont perdu un effectif étudiant absolument considérable. Il faut en discuter avec eux. Ce n'est pas facile non plus. On n'est pas en sous-service parce que cela amuse les gens. C'est le fruit d'une histoire. Il faut reprendre cela tranquillement, doucement, pour des collègues pour lesquels ce n'est pas facile.

M. de Mesnard.- Mais parfois dans certaines composantes, on cherche des enseignants pour telle ou telle discipline. Il faut peut-être arriver à avoir un système

de bourse, peut-être, d'information et découvrir qu'il y a tel prof de maths qui pourrait venir faire des maths dans une autre composante, etc.

Mme Gerrer.- Oui, Louis. Mais à Dijon, on n'a quasiment pas de sous-service. On n'en a pas à Dijon. Le problème, c'est les sites.

M. de Mesnard.- D'accord. Oui, c'est les sites.

Mme Gerrer.- C'est les sites. Et tu ne peux pas faire venir un collègue de Nevers pour deux heures de maths. Ce n'est pas possible.

M. de Mesnard.- Non, cela ne peut être que pour une base de volontariat.

Mme Gerrer.- Non, pas forcément en volontariat. Il faut que l'enseignement soit organisé pour qu'il n'ait pas quatre ou cinq heures de route pour deux heures de cours...

M. Mesnard.- Bien sûr.

Mme Gerrer.- ...Il faut aussi prendre en compte tout cet aspect.

M. de Mesnard.- D'accord.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ? Bien. S'il n'y a pas d'autre remarque, je propose que l'on adopte le principe d'une rallonge budgétaire de 24 000 euros pour l'ESPE pour la rentrée de 2015, fléchée sur ce projet de licence Education-Formation.

Sylvie ?

Mme Gigarel.- 600 heures, en fait, cela fait 26 598 au taux horaire.

Le Président.- OK. 26 000. D'accord.

M. de Mesnard.- Voilà une précision...

Le Président.- Merci pour cette précision.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Ecoutez, merci. C'est un très beau vote d'encouragement pour l'ESPE.

Mme Gerrer.- Un très grand merci aussi pour toute la communauté ESPE.

Le Président.- Un petit point...

Mme Gerrer.- Sylvie, pourriez-vous me redire la somme exacte ?

Mme Gigarel.- 26 598.

Mme Gerrer.- Merci.

Le Président.- Un petit point que l'on a zappé au passage sur les débats de la CFVU.

M. Wegmann.- Je vais revenir en arrière. Toutes mes excuses. J'ai oublié de vous parler d'un point concernant les DIU. C'est la création d'un DIU « Etudiant entrepreneur ».

Ce DIU est issu d'un dispositif national qui nous demande de créer sur les sites où il y a le dispositif PEPITE - je pense que l'on en avait déjà parlé, même peut-être rapporté en CA, du dispositif PEPITE -, qui est un pôle d'étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat, d'adosser à ces dispositifs PEPITE un DIU « Etudiant entrepreneur » qui permet d'offrir aux étudiants qui le souhaitent un statut particulier d'étudiant entrepreneur. En l'occurrence, ce serait un DIU puisque ce diplôme serait coporté par l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne. Je rappelle qu'à l'université de Franche-Comté, Pascale Brenet est à l'origine du portage du projet PEPITE et a également porté le dispositif DIU « Entrepreneur ».

En résumé, pour faire très simple, c'est en quelque sorte de la pédagogie inversée, si vous voulez. Dans cette formation, il n'y a pas d'enseignement. Il n'y a pas de maquette à proprement parler. C'est du tutorat d'étudiants qui souhaitent s'engager vers la création d'entreprise.

Peuvent prétendre à l'inscription à ce DIU des étudiants qui sont chez nous mais qui, en parallèle de leur cursus, ont un projet de création d'entreprise et donc peuvent demander à s'inscrire à ce DIU. Cela peut être aussi des anciens étudiants qui sont sortis de l'université, qui ont un projet de création d'entreprise et qui, par ce biais, peuvent se réinscrire, si vous voulez, et avoir un statut d'étudiant. Vous savez que cela peut être problématique pour les jeunes qui ont moins de 28 ans et qui sont dans une situation intermédiaire. Ils ne sont plus étudiants. Ils ne sont pas salariés parce qu'en création d'activité. Ce DIU a été aussi imaginé pour eux. Cela leur permet en quelque sorte de récupérer un statut étudiant.

En termes de coût, c'est très peu de chose. Les frais d'inscription du DIU sont de 500 euros. Ou une inscription minorée lorsqu'il s'agit d'une deuxième inscription pour un étudiant déjà chez nous.

L'étudiant inscrit à ce dispositif bénéficiera de l'appui du projet PEPITE. Il aura, par exemple, un tuteur qui sera rémunéré sur la base de ces frais d'inscription à hauteur de 4 heures équivalent TD pour le suivi de l'étudiant.

Voilà, grosso modo, l'idée de ce DIU. Sachant que le projet PEPITE et les financements du projet PEPITE viennent en appui du dispositif en proposant des actions de formation spécifiques, des rencontres avec des chefs d'entreprise, du tutorat de la part de professionnels, etc.

Ce projet a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Si vous avez besoin de précisions, puisque c'est quelque chose d'un peu original, n'hésitez pas à me demander des éléments d'information.

J'ajoute que le DIU est porté conjointement par les composantes IAE Dijon et IAE Franche-Comté chez nos collègues.

Le Président.- Très bien. Et ceci n'ayant pas posé de difficulté à la CFVU, je vous propose qu'on l'adopte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (22 pour)

Je crois qu'on a terminé avec l'ensemble des questions de formation.

M. Wegmann.- Il reste un point sur l'offre de formation pour la rentrée 2015. Et là, je reviens aussi sur l'IAE. C'est l'offre de crédits ECTS en anglais. Nous avons proposé lors de la CFVU la création pour la rentrée 2015 d'un parcours de niveau licence 3 pour un semestre de 30 crédits ECTS en anglais d'un coût de 244 heures CM, financées sur fonds propres par l'IAE.

Le rationnel du projet est de proposer des crédits en anglais pour des étudiants d'échange puisque la problématique qui se pose à l'IAE, c'est que l'ouverture de la L1 Gestion et, l'année prochaine, de la L2 Gestion rend nécessaire une offre de places chez les partenaires européens ou hors Europe plus importante et que les partenaires nous réclament en échange des crédits ECTS à hauteur minimum d'un semestre pour pouvoir envoyer leurs étudiants.

C'est la recherche de places pour nos étudiants qui motive principalement cette demande. Sachant que, certes, on accueille des étudiants francophones, mais si on veut accueillir davantage d'étudiants Erasmus ou hors Erasmus, il faut aussi des dispositifs en anglais. Mais sachant que ce dispositif n'ouvrirait que si on peut accueillir au minimum 10 étudiants.

Ce point a recueilli un avis favorable à l'unanimité aussi de la dernière CFVU.

Le Président.- Je vous propose qu'on l'adopte, sauf interrogation de votre part.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (22 pour)

On a donc terminé.

M. Wegmann.- Excusez-moi de ce suivi un peu décousu. J'espère n'avoir rien oublié mais merci pour le rappel parce que j'avais oublié un point notamment. Merci.

Le Président.- Pas de souci. Merci à toi, Grégory.

Nous pouvons donc aborder maintenant les questions financières et la présentation du budget rectificatif n° 3 que va vous présenter Dominique Delmas.

A toi, Dominique.

VI) Questions financières

1. Présentation et vote du budget rectificatif 3 (BR3)

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chers amis, aujourd'hui nous allons voir ce BR3 qui est le troisième budget rectificatif politique de

l'année 2014 afin d'introduire, conformément aux articles 37 et 38 de 94, les modifications de l'équilibre global :

- nouvelles recettes,
- augmentation/diminution,
- nouvelles dépenses,
- prélèvements sur réserve,
- des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, et
- des virements de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Ce BR3 a pour objectifs principaux :

- tout d'abord, d'inscrire de nouvelles recettes et crédits correspondants, et plus particulièrement ceux qui sont issus de la taxe d'apprentissage ;
- la régularisation des crédits entre la première section, c'est-à-dire la section de fonctionnement, et la seconde section représentant notre section d'investissement ;
- l'ajustement des crédits de masse salariale, notamment par rapport à la campagne d'emplois 2013, avec effet au 1^{er} septembre 2014, et le GVT à hauteur de 873 000 euros ;
- enfin, d'établir les prévisions budgétaires inhérentes à la clôture, à savoir les provisions.

Pour rappel, ici, le calendrier de ce BR3 qui a nécessité le retour des documents au pôle Finances pour le 19 septembre avant envoi au rectorat pour le 7 octobre, suivi d'une présentation la semaine dernière en commission des finances pour une présentation et un vote en CA, à ce jour, avant exécution dans SIFAC dès demain.

L'uB a reçu, fin juin, la notification de la dotation globale pour charge de service public, c'est-à-dire notre ex-DGF, qui lui attribue plus de 185,6 millions d'euros. Cette subvention intègre à la fois la mise en réserve de 517 380 euros et la contribution de notre établissement au redressement des comptes publics, vous le voyez, de 841 796 euros, qui est désormais sanctuarisée dans l'enveloppe des crédits de fonctionnement.

Si l'on regarde par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif 2014, la subvention notifiée fin juin est en deçà de près de 216 000 euros par rapport à ce qui était prévu. Cela sera, en fait, nettement compensé par le financement du GVT sur les crédits de fin de gestion comme l'avait annoncé notre secrétaire d'Etat lors de la CPU du 28 août dernier. C'est ce que je vous mets ici.

La subvention pour charge de service public prévoit cette année une contribution pour le redressement des comptes publics qui est prélevée *ab initio* sur le montant déterminé par le modèle SYMPA.

La SCSP intègre les 8 créations d'emplois dits « Fioraso » pour un montant de 252 800 euros, c'est-à-dire de septembre à décembre 2014. L'uB ne possède pas, à ce jour, d'information, en tout cas, sur la compensation du glissement vieillesse/technicité.

Compte tenu des éléments que je viens de vous décrire, un certain nombre d'ajustements ont dû être opérés en tenant compte des éléments issus de la notification de la subvention de juin dernier.

Plusieurs points importants sont à noter pour comprendre ces ajustements, à savoir :

- tout d'abord, l'inscription de la reprise de provisions effectuée en 2014 au titre des passifs sociaux (compte épargne temps ouvert et congés annuels des contractuels), vous voyez, pour un montant de 400 000 euros ;

- et puis surtout le point primordial de ce BR3 qui était, bien évidemment, de restaurer la capacité d'autofinancement de notre établissement afin de pouvoir répondre à la nécessité absolue d'équilibrer le budget.

Je vous rappelle ici, sur cette diapositive, que les contraintes survenues après l'élaboration du budget 2014, à savoir la mise en réserve et surtout la contribution au redressement des comptes publics, ont eu des conséquences extrêmement importantes qui se sont révélées lors du budget rectificatif n° 2 qui a été présenté au CA du 3 juillet dernier, où la principale conséquence a été la transformation de notre capacité d'autofinancement en une insuffisance d'autofinancement. Ce qui signifiait que l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de l'uB et dont elle pouvait disposer pour couvrir ses besoins, n'étaient plus suffisantes, bien évidemment, même si cette insuffisance d'autofinancement générée depuis le début de l'exercice est très nettement inférieure à celle que nous avons pu observer l'année dernière à la même époque.

Pour rappel, nous avons une insuffisance d'autofinancement de près de 500 000 euros alors qu'ici, vous le voyez, nous avons seulement 772 euros d'insuffisance d'autofinancement.

Néanmoins, cela a appelé à la plus grande prudence dans le cadre de l'élaboration de ce BR3 car il était impératif de restaurer l'équilibre budgétaire. C'est ce que je vais vous présenter ici maintenant.

Voyons tout d'abord les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement.

Il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à 638 858 euros et les charges de masse salariale sont à hauteur d'un peu plus, vous le voyez, de 1 million d'euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 2,8 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement, ce qui nous fait apparaître, vous le voyez ici, un excédent de première section de 1 192 554 euros lorsque vous réalisez la différence, ici, entre les recettes et les dépenses.

Nous avons ainsi pu rétablir l'équilibre de première section à hauteur de 2 836 690 euros.

De ce fait, l'excédent que l'on observe en première section fait qu'il n'y a plus pour ce BR3 d'insuffisance d'autofinancement en seconde section, comme vous pouvez le constater.

Les dépenses représentées par les équipements et travaux sont de plus de 1,8 million d'euros.

En ce qui concerne les recettes, nous restaurons tout d'abord une capacité d'autofinancement qui correspond à la somme de l'excédent de première section et de la dotation aux amortissements et provisions, soustrait de la neutralisation des amortissements et provisions, soit, vous le voyez, une capacité d'autofinancement de 115 120 euros.

Les subventions, quant à elles, représentent un peu plus de 1,2 million d'euros, soit une nécessité de prélever sur le fonds de roulement, vous le voyez, 486 330 euros, pour arriver à l'équilibre de seconde section, soit 1 835 642 euros.

Nos deux sections s'équilibrent donc à hauteur de 4 672 332 euros.

Si on regarde un petit peu le poids de chacune de ces sections, vous voyez ici que la section d'investissement représente 39 % et la section de fonctionnement 61 %.

Le fait marquant est que notre capacité d'autofinancement pour ce BR3 devient positive, on l'a vu, à hauteur de 115 120 euros, dont voici le détail sur cette diapositive, aboutissant, vous le voyez, à 115 120 euros.

Cela a également permis de restaurer la capacité d'autofinancement prévisionnelle qui, sur l'exercice 2014, s'élève, vous le voyez ici, à 18 817 euros, dont on peut voir le détail du calcul sur cette diapositive.

Ce niveau, comparé à celui de l'an dernier à la même période qui était de 96 297 euros, confirme bien, en fait, les tensions qui pèsent sur la section de fonctionnement de notre établissement.

Le deuxième impact financier de ce budget rectificatif, après la CAF, c'est bien évidemment le fonds de roulement prévisionnel de l'établissement qui, à l'issue du prélèvement sur le fonds de roulement de ce BR3 que je vous ai indiqué précédemment, est estimé, vous le voyez, à ce jour, à 29 213 799 euros, et ce en dépit d'une augmentation des prélèvements sur le fonds de roulement qui est, vous le voyez, par rapport à l'année dernière, d'un peu plus de 1 million d'euros.

Toutefois, il convient, bien évidemment, de noter que cette année, certains prélèvements sur le fonds de roulement ont été réalisés pour financer plus de 3,6 millions d'euros de dépenses dans le cadre des PPI transversaux contre un peu plus de 811 000 euros l'an dernier à la même période.

Par conséquent, et toutes choses égales par ailleurs, des prélèvements sur le fonds de roulement sont proportionnellement moins importants en 2014, un peu plus de 12,9 millions d'euros, qu'en 2013 où on avait un peu plus de 14,6 millions d'euros après neutralisation, bien sûr, des PPI transversaux.

Les dépenses de fonctionnement, on l'a vu, s'élèvent à 1 644 136 euros. Ces dépenses de fonctionnement *stricto sensu* s'élèvent à 638 858 euros tandis que les dépenses de masse salariale enregistrent des ajustements à la hausse pour un montant, vous le voyez, de 1 005 278 euros. Je vous laisse regarder ici, sur cette diapositive, les différentes inscriptions des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 2 836 690 euros et concernent :

- les ventes et produits de service,
- les subventions d'exploitation,
- les autres produits de gestion,
- les produits exceptionnels,
- les reprises sur amortissements et provisions.

Je vous laisse également regarder les différents montants.

Les dépenses d'investissement, elles, à hauteur de 1 835 642 euros, concernent différents chapitres : financements non rattachés à un actif, concessions, droits aux brevets, etc. Je vous laisse, là encore, regarder ces différents chiffres.

Les recettes d'investissement pour un peu plus de 1,2 million d'euros.

En ce qui concerne maintenant les équilibres par composante, il est proposé de prélever sur le fonds de roulement 486 330 euros.

Les niveaux des recettes d'investissement pour un peu plus de 1,2 million d'euros et celui de la CAF prévisionnelle pour 115 120 euros ne permettent pas de financer les dépenses inscrites, un peu plus de 1,8 million d'euros, de sorte qu'un prélèvement sur le fonds de roulement est nécessaire à hauteur de 486 330 euros.

Etant précisé, bien évidemment, que le fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2014 devrait s'établir, vous le voyez, à un peu plus de 29,2 millions d'euros.

Cette DBM3 fait que le budget global s'équilibre, vous le voyez, à hauteur de 271 458 815 euros.

En ce qui concerne le plafond global d'emplois. Ce plafond global reste inchangé par rapport au budget rectificatif n° 2. Il est fixé pour le Plafond 1 à 2 534 ETP et pour le Plafond 2 à 380 ETP.

Il vous est demandé de voter sur cette proposition de budget rectificatif n° 3.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique. Souhaitez-vous des informations complémentaires, des éclairages complémentaires sur ce BR3 ou les choses sont-elles suffisamment claires pour l'ensemble des administrateurs ? Pas de remarque particulière. Je vous propose donc d'adopter ce budget rectificatif n° 3.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien.

Unanimité (21 pour)

Merci infiniment à l'ensemble des administrateurs pour leur confiance parce que, dans cette période économique difficile, effectivement, on a besoin d'un pilotage très précis et très serré sur ces éléments budgétaires.

Nous passons maintenant à la structure budgétaire 2015.

M. Delmas.- Avant, la reprise et constitution de la provision...

Le Président.- Pardon. Jean-Emmanuel Rollin souhaitait intervenir. Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, puisqu'on parle de budget. Là, c'est un peu plus loin. C'est pour 2015. On lit beaucoup de choses. Une grande partie de notre dotation est quand même basée sur le modèle SYMPA. Or, actuellement, la DGESIP voudrait modifier ce modèle en partie, d'après ce que j'ai compris, parce qu'il y a pas mal d'indicateurs qui sont mis dedans et que la DGESIP voudrait introduire, mais aussi une partie qui, quelque part, mette en adéquation la masse salariale, les emplois. J'ai lu, d'un autre côté, que la CPU n'était pas favorable à ces indicateurs. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'évolution des discussions avec le ministère à ce niveau puisque cela a quand même un impact important sur la dotation budgétaire puisque ce n'est pas pour dans deux ans, c'est pour dès 2015, c'est dans 3 mois par rapport à cela ?

Le Président.- Monsieur Rollin, très honnêtement, on n'a pas d'éléments d'information. Il y a des négociations qui sont en cours entre la CPU et le ministère mais on n'a pas plus d'éléments. On n'a pas d'autre élément d'information précis. Et on n'a pas d'éléments sur les paramètres du modèle SYMPA. Personne n'a d'information. Donc on attend. Probablement en fin d'année, on aura des éléments mais, pour l'instant, je n'ai rien à vous donner.

M. Rollin.- Je voulais savoir si on était dans la phase de dire... Parce qu'il y a une volonté forte d'y aller. Est-ce que c'est « on prend un peu plus de temps qu'un an, comme certains le demandent, de ne l'appliquer qu'en 2016 et pas en 2015, ce qui permet quand même d'anticiper un certain nombre d'éléments ? Budgétairement, cela a quand même un impact financier important pour certaines universités.

Le Président.- La dernière réunion de la CPU à laquelle j'ai participé, il y a peu de temps, les questions étaient posées mais il n'y avait pas de réponse.

M. Rollin.- D'accord.

Le Président.- Je regrette. Vous savez que je vous donne les infos en temps réel, quand je les ai mais, malheureusement, rien de précis.

Pas d'autres questions sur ces éléments budgétaires ? Nous pouvons donc passer au point suivant qui est la structure budgétaire au titre de 2015.

C'est à vous, Dominique.

M. Delmas.- Juste avant de parler de la structure budgétaire, il y a un petit point qui est « reprise et constitution de la provision pour passifs sociaux ». En effet, dans le cadre des écritures de clôture de l'exercice 2014, il y a lieu tout d'abord de reprendre dans son intégralité la provision émise en 2013 pour les charges de personnes inhérentes au compte épargne temps et aux congés annuels, et de réaliser une provision pour prendre en compte les éléments liés à l'exercice 2014, soit en dépenses, 400 000 euros, et en recettes, 1 532 000 euros.

La dépense de 400 000 euros pourra, si besoin, être abondée via les crédits à répartir réservés à cet effet.

Les données étant, bien évidemment, provisoires, le CA sera consulté ultérieurement pour ces écritures de clôture.

2. Structure budgétaire 2015

M. Delmas.- Maintenant, en ce qui concerne la structure budgétaire 2015. Cette structure budgétaire doit prendre en compte de nouveaux paramètres :

- tout d'abord, la fusion de l'UFR Droit et de l'UFR Sciences économiques hors IAE pour l'UB 42,
- la création de l'IAE en UB 43,
- la création de l'UFR des Sciences de santé par la fusion de l'UFR Pharmacie de l'UFR Médecine,
- la création du Pôle des systèmes d'information et des usages du numérique (PSIUN),
- la création du Pôle International.

La structure budgétaire prend en compte également des évolutions organisationnelles qui ont été validées par le conseil d'administration.

Il est proposé que les centres financiers en vigueur aujourd'hui soient reconduits et que de nouveaux CF soient créés pour prendre en compte les évolutions, le cas échéant :

- de la fusion de l'UFR Droit et de l'UFR Sciences économiques en une seule dite « UFR Droit, Sciences économique et politique »,
- de la fusion de Médecine et Pharmacie en une seule UFR dite « Sciences de santé »,
- de la création de l'IAE,

- de la création du Pôle international,
- de la création du PSIUN.

La Passerelle est scindée entre le PSIUN et le Pôle international.

Il est donc demandé aux membres du CA de délibérer sur cette proposition relative à la structure budgétaire.

Le Président.- Qui est, en fait, une traduction en termes de structure budgétaire de décisions politiques et organisationnelles qui ont déjà été prises antérieurement par notre conseil d'administration. Donc, en réalité, il n'y a pas de choix politique derrière cette architecture budgétaire...

M. Delmas.- Non.

Le Président.- ...Les décisions politiques ont été prises et on les décline, en fait, en architecture budgétaire.

On peut répondre à vos questions si vous en avez sur cette architecture budgétaire. Mais il n'y a rien là que de très ordinaire.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose que l'on valide cette modification de notre architecture budgétaire.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (20 pour)

C'est tout pour les points structurants en termes de budget et de finances, je pense. On voit maintenant les questions de tarifs, de subventions et de sorties d'inventaire.

3. Tarifs, subventions et dons

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, avez-vous des commentaires à apporter sur ces listes ? Non. Si vous n'en avez pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (20 pour)

4. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- La même chose pour les sorties d'inventaire.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (20 pour)

Le Président.- Merci beaucoup.

VII) Contrôle interne comptable et financier : présentation de la version mise à jour de la cartographie des risques et du plan d'action 2014-2015

Le Président.- Le point suivant est un point très stratégique, très structurant, que Gilles Robin va nous présenter. C'est l'ensemble de la démarche qu'il a mise en place et qu'il conduit en termes de procédure de contrôle de qualité dans le domaine comptable et financier.

Gilles, je vais vous laisser la parole sur un point qui n'appelle pas de vote mais qui est un point d'information très important pour le conseil d'administration.

M. Robin.- Je cherche le document.

Mme Manciaux.- Oui, c'est là... En bas... En bas, à droite.

M. Robin.- En bas... Ça y est, je l'ai.

Mme Manciaux.- Celui-là.

M. Robin.- Bonjour à tous et à toutes. En effet, une présentation la plus synthétique que possible, compte tenu du timing, mais aussi la plus claire, je l'espère, possible du contrôle interne comptable et financier.

Le contrôle interne comptable et financier, si on veut reprendre l'objectif de cette démarche, c'est aujourd'hui de faire un point, tout d'abord, sur le niveau d'avancée du dossier dans ce domaine. Le lancement de la démarche, il faut le rappeler, date de mars 2014. Et puis évidemment, de vous donner une perspective sur les processus qui seront à étudier en 2014 et en 2015.

Si j'arrive à passer d'une diapo à l'autre... Ça y est... Il est en défilant... On reprend le fil.

Donc on peut rappeler que c'est le décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable, et notamment son article 57, qui impose à toutes les universités de mettre en place ce type de processus. Cette démarche de contrôle interne et comptable est donc formalisée. Elle vise essentiellement à lutter contre les risques de dysfonctionnement qui pourraient mettre en péril le mode de fonctionnement réglementaire de nos institutions.

En pratique, il convient de mettre en place une cartographie des risques et un plan d'actions de maîtrise de ces risques, comme nos commissaires aux comptes l'ont souligné et le soulignent pour toute université. Nous devons avoir une cartographie des risques dans ce processus.

Toujours à titre introductif, on peut rappeler, en effet, que quand je parle de « processus » ou de « processus », selon vos goûts, on peut reprendre l'énumération qui est induite. Nous avons :

- le processus Rémunération,
- le processus Parc immobilier et Investissements,
- les contrats de recherche,
- la dépense et la commande publique,
- les recettes, l'ensemble de la politique de recettes, de recouvrement de nos recettes,
- le budget en tant que tel,
- évidemment, la trésorerie qui va prendre encore plus d'importance avec la GBCP,

- les états financiers, les états de clôture de comptes.

Toujours à titre introductif et de rappel, au cours de ce premier semestre 2014, notre université s'est fait accompagner par un cabinet extérieur, le cabinet Grant Thornton, qui a initié la mise en place d'un dispositif qui est quand même lourd. Il fallait se faire aider comme le font les universités en pareil cas.

Plus de 50 agents ont été rencontrés au cours d'entretiens. Des séances d'entretiens ont été mises en place, avec des ateliers pour encadrer ce type d'entretiens, afin d'établir des cartographies des risques que j'évoquais tout à l'heure, et d'établir aussi des fiches narratives qui décrivent toutes les procédures à mettre en place pour que ces risques soient réduits.

Il y a eu, pour mémoire, un comité de pilotage en présence du Président de l'université qui a été organisé en juillet 2014. La lettre n° 2 en reprend une partie des éléments. Au cours de ce comité de pilotage, les cartographies des risques, les plans d'actions et le programme 2014-2015 ainsi que les moyens prérequis pour établir ces actions ont été validés et des pilotes de processus ont été désignés.

Au titre de la restitution, justement, de ces travaux, on peut rappeler, en restant synthétique, que le périmètre des travaux a porté sur trois processus, ou process, et deux sous-processus :

- la rémunération, les recettes, le budget, pour les trois processus les plus importants, et
- deux sous-processus, les dépenses de la formation continue, les achats dans le domaine de la recherche.

Onze structures ont été sollicitées à ce titre, ainsi que les services centraux. L'annexe 3 du document que je vous présenterai rapidement tout à l'heure les reprend.

Le processus Rémunération et le sous-processus Achats dans le domaine de la recherche ont fait l'objet d'une étude approfondie avec l'évolution d'une fiche narrative comme celle que je vous décrivais tout à l'heure.

Les indicateurs qui sont liés à ce contrôle interne financier et comptable, pour l'instant, si on reprend leur niveau d'avancée, on voit que l'on a des valeurs cibles dans ce tableau qui sont de 100 % pour 2016. On voit le niveau d'avancement en juillet 2014. Depuis, les choses ont quand même évolué, bien heureusement, puisqu'on pourrait dire que le taux de réalisé des plans d'actions à 0 % n'est pas un score particulièrement flatteur. Mais il s'agit du taux de réalisé des plans d'actions. En attendant, les travaux évoluent et se développent avec les équipes concernées.

Vous voyez dans ce tableau les valeurs cibles de 2015. Vous voyez aussi que le comité de pilotage est évoqué dans ce tableau récapitulatif. Il y aura deux comités de pilotage par an, ce qui paraît être un minimum sur un processus aussi lourd que celui-là.

Donc les structures sont au nombre de 46 : 30 laboratoires, 8 UFR, 8 écoles ou instituts. Il s'agit des structures concernées par les statistiques de nos plans d'actions.

Toujours au titre de la restitution, on a pu déterminer, à travers une méthode de travail mise en place, qu'il y avait des niveaux de risques très différents : des risques faibles, des risques moyens, des risques élevés. Selon le processus, on voit que les risques élevés sont plus ou moins nombreux.

Sur le processus de Rémunération, nous avons relevé quand même 8 risques élevés. L'énumération n'est pas totale, on a pris quelques exemples.

Par exemple, en matière de gestion administrative de la paye, nous y travaillons, il y a des paiements injustifiés d'agents qui nécessitent ensuite des

procédures, très désagréables, de rappel, de remboursement de paye qui sont le signe d'un dysfonctionnement.

Il y a des réalisations de recrutement en l'absence de crédits disponibles.

Il y a des prises de service d'un agent en l'absence d'une décision administrative de recrutement validée.

Il y a des non-récupérations de toutes les données en congés payés, etc.

Il y a des saisies d'heures complémentaires erronées.

En matière d'avantages en nature, nous avons parfois le non-respect des dispositions réglementaires.

En matière de suivi des congés payés, des erreurs dans le suivi.

Voilà sur le processus de rémunération et les risques élevés qui ont pu être relevés.

Le Président.- Pardon. M. Rollin souhaite poser une question...

M. Rollin.- Oui.

Le Président.- ...dès ce stade de la présentation.

M. Rollin.- C'est simplement pour avoir une explication. Qu'appelle-t-on un risque élevé, un risque moyen et un risque faible ? C'est-à-dire quelle est la graduation ? Parce qu'on le voit à chacun des grands processus et...

M. Robin.- Le risque élevé est celui qui, dans l'absolu, aura des retombées au niveau légal (sanctions possibles, dysfonctionnement au niveau de l'institution) qui seront de grande ampleur.

M. Rollin.- Oui.

M. Robin.- Ce risque élevé peut aussi être pris sous un autre angle, c'est-à-dire la fréquence du risque. C'est-à-dire qu'on le retrouve. Il est réitéré. Il est constaté de manière un peu trop fréquente. Donc là, on est sur la probabilité d'apparition du dysfonctionnement. Ai-je répondu à peu près correctement ?

M. Rollin.- Oui.

M. Robin.- Sur le sous-processus Achats de la recherche, si ma mémoire est bonne, nous avons toujours ces niveaux de risques et nous avons encore 16 points relevés en risques élevés.

En matière de conventions de recherche, là aussi le travail d'accompagnement a été déclenché. Ce n'est pas le constat d'une fatalité, loin de là. Ce n'est pas non plus un système général. Il ne faut pas que l'on se dise que c'est un dysfonctionnement global.

L'exécution et l'optimisation des taxes relatives aux achats (TVA, douane, etc.) ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de toutes les conventions.

Les engagements sont pris sur une convention non signée par toutes les parties prenantes.

Les justificatifs tels que définis par la convention ne sont pas transmis - dans certains cas, on aurait dû l'ajouter - ou sont transmis hors des délais prévus par celle-ci. N'en faisons pas un système.

En matière d'achats relatifs à la recherche, les engagements ne sont pas pris sur des marchés existants ou sont pris hors marché sans mise en concurrence.

Les produits ou services réceptionnés ne correspondent pas à ceux commandés en nature, en quantité ou en qualité.

La réception des produits ou services n'est pas restreinte au personnel autorisé.

La saisie des services faits dans le système d'information n'est pas réalisée ou est erronée, et je le répète, dans certains cas.

Sur le processus Budget, toujours selon la trilogie risque faible, moyen ou élevé, nous avons 6 risques qui, en effet, nécessitent un plan d'actions. Là aussi, n'en faisons pas un système. Il y a des points qui ont été notés, sur lesquels nous travaillons et qui doivent être résorbés puisque le taux de résorption est à 100 % en 2016 au plus tard.

Les écritures budgétaires sont générées par des personnes parfois non habilitées.

Ouverture ou modification des affectations budgétaires par des personnes non habilitées.

Erreur dans l'imputation du budget par fonds, c'est-à-dire l'origine des financements.

Non-maîtrise des impacts des projets d'investissement sur les dépenses de fonctionnement sur les années ultérieures.

Les plans de recrutement et la politique de rémunération ne sont pas adaptés en fonction de l'évolution globale de la structure du personnel, c'est-à-dire pyramide des âges, étude GPEC, etc.

Voilà sur le processus Budget, et c'est loin d'être une fatalité. Tout le monde y travaille. Toutes les équipes travaillent pour résorber ces quelques points occasionnels de dysfonctionnement pointés.

Sur le processus Dépenses de la formation continue, on note 11 points qui sont considérés comme des risques élevés de dysfonctionnement.

Parmi les 11 points, quelques exemples.

Erreur sur l'évaluation du coût de la formation.

Prise en charge de dépenses non destinées à la formation continue par le budget de la formation continue. On pourrait dire l'inverse aussi.

Non-homogénéité des procédures de virement de crédits de formation continue aux composantes, c'est-à-dire qu'elles sont hétérogènes. Il faut les homogénéiser.

Non-homogénéité des procédures de saisie des offres d'enseignement.

Transmission non exhaustive par le personnel concerné des pièces nécessaires à la paye des vacataires intervenants extérieurs.

Manque d'harmonisation dans les pratiques de prise en charge des frais de mission.

Insuffisante sécurisation juridique des conventions de sous-traitance des prestations de formation continue.

Si nous continuons toujours dans la restitution par processus, nous arrivons au processus recettes. Le processus recettes met en exergue 9 risques élevés. On en a extrait quelques-uns à titre d'exemples.

En matière de recettes de type transverses, des recettes ne sont ni titrées, ni facturées, ni encaissées.

Non-identification et non-enregistrement de la recette. Donc là, on travaille sur un processus qui, pour nous, est, en effet, très stratégique comme le disait

Monsieur le Président, c'est qu'en matière de recettes, il ne faut rien rater. Surtout sur des tensions budgétaires comme celles que nous connaissons. Sans que cela soit d'une ampleur impressionnante, mais il faut résorber les points de dysfonctionnement.

La nature TTC ou hors taxe des tarifs votés en CA n'est pas appliquée correctement.

En matière de subventions, des encaissements reçus doivent être reversés aux financeurs du fait du non-respect des conditions contractuelles des subventions. On le voit parfois pour la Région. On le voit parfois pour le FEDER.

En matière de taxe d'apprentissage, les procédures relatives à la perception de la taxe d'apprentissage ne sont pas connues de l'ensemble des agents. On y travaille aussi. Notamment des agents au contact des entreprises. Il y a des chercheurs qui auraient besoin aussi parfois d'être accompagnés pour les aider dans la procédure de collationnement de la taxe d'apprentissage.

En matière de recettes autres, les recettes annexes, les colloques, les ventes d'ouvrages, etc. ne sont ni titrés, ni facturés, ni encaissés parce qu'il n'y a pas eu identification ou enregistrement de cette recette.

Voilà des points sur lesquels notre processus d'amélioration est en cours.

Toujours et, cette fois-ci, dans les plans d'actions pour le second semestre 2014 - excusez-moi, on n'est plus dans la restitution -, on peut évoquer que pour le second semestre 2014, nous avons décidé de travailler sur deux risques essentiels par processus. Les groupes de travail sont en train d'être mis en place avec des pilotes de processus.

Pour le processus Rémunération qui a débuté au mois de septembre de cette année, Aurélie Berthier en est le pilote.

Pour le processus de Rémunération, nous mettons en place un dispositif de maîtrise des heures complémentaires et de suivi de la charge d'enseignement dans son ensemble, des charges de service, autorisations de cumul, contrôle du service fait, etc.

Toujours sur le même processus, nous mettons en place un plan de contrôle sur les avantages en nature, en collaboration avec le Pôle des affaires juridiques et institutionnelles. Donc notamment, il s'agit du groupe de travail sur les concessions de logement. Ce groupe de travail est très sensible et nécessite, en effet, aussi une communication auprès des personnels logés, puisqu'on est sur un élément social fondamental.

Pour le sous-processus Achats de la recherche, améliorer la procédure de suivi des conventions. Tel est l'objectif. Mettre en place une procédure de justification des dépenses en matière de recherche, un objectif que l'on vient d'évoquer et qui est induit par des dysfonctionnements ponctuels, je dis bien « ponctuels », que nous avons pu noter.

Pour le processus Budget, il faut mettre en place une procédure pour flécher les recettes avant encaissement.

Il faut définir et mettre en place un référentiel de coût complet. Le coût complet va revenir très souvent avec la notion de Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Aussi la comptabilité analytique, la notion de coût complet. On entendra souvent parler, notamment en conseil d'administration, de ce type d'approche.

Donc définir et mettre en place un référentiel des coûts complets des opérations d'investissement.

Pour le sous-processus Dépenses de la formation continue, toujours dans le cadre du second semestre 2014, définir et mettre en place une procédure pour les conventions de sous-traitance.

Pour le processus Recettes, mettre en place un dispositif structuré de collecte de la taxe d'apprentissage plus systématique, plus piloté, et mettre en place une procédure sur les modalités d'application de la TVA.

Voilà ce qui concerne au moins le budget.

Que pourrai-je dire de plus sur ce sujet ? Qu'en effet, sur l'aspect collecte de la taxe d'apprentissage, on est sur un enjeu extrêmement important pour nous, qui relève de la stratégie globale de recouvrement de nos recettes dans les meilleures conditions.

On travaille aussi, avec les services financiers, sur un calendrier un peu plus anticipé sur la collecte des recettes de taxe d'apprentissage car on sait que c'est un processus long et compliqué.

Toujours sur les plans d'actions. La mise en place des actions est coordonnée par des pilotes de processus.

Qu'est-ce qu'un pilote de processus ? C'est quelqu'un qui met à jour la description narrative de son processus. Il actualise le processus dans sa description. Il fait vivre cette description narrative. Il coordonne la rédaction et la mise à jour des procédures et les fait appliquer. Il suit les indicateurs de performance par processus.

Vous avez devant les yeux les noms des responsables pilotes à l'heure actuelle :

- Achats recherche : Jean-Marc Bourgeon,
- Rémunération : soit moi-même soit Marie-France Mathieu,
- Budget : Sylvie Gigarel,
- Recettes : Eric Lathuille,
- Dépenses de formation continue : M. Pascal Jobard qui, comme vous le savez toutes et tous, est notre nouvel agent comptable.

Le programme pour le 1^{er} semestre 2015, si on va un petit peu plus loin dans nos plans d'actions, c'est une étude approfondie des processus suivants.

Les recettes hors contrats de recherche, en travaillant avec des structures sélectionnées : l'OCIM, l'IUVV, l'UFR Langues et Communication, le SEFCA, le Centre des sciences du goût et de l'alimentation, le CREDESPO, le LNC et la SATT Grand Est.

Sur le processus Budget, les structures sélectionnées pour travailler en groupes de travail avec nous sont l'UFR SVTE, l'IUT de Chalon, l'ISAT et le LE2I.

Sur le premier semestre 2015, au niveau des études générales... Attendez, je cherche... Oui, voilà...

Sur les contrats de recherche... Je reviens un petit peu en arrière... Oui... Sur les contrats de recherche, les structures sélectionnées sont l'ICMUB, Agroécologie, SPMS, la MSH et l'IREDU.

Sur le processus Immobilier et Investissements, les structures sélectionnées sont l'IUT du Creusot, l'ESIREM, l'UFR Sciences et Techniques, l'UFR STAPS et l'ICP.

Un inventaire physique du parc immobilier est également prévu courant de cette année 2015.

En Annexe 1, vous avez le rappel des sous-processus que l'on vient d'évoquer.

Processus Rémunération, vous y retrouvez Paye et Masse salariale.

Processus Parc immobilier et Investissements, les Immobilisations corporelles et les Immobilisations incorporelles.

Sur le processus des contrats de recherche, vous y retrouvez Gestion externalisée de la recherche et Contrats de recherche de gestion internalisée.

Sur le processus Dépenses commande publique, Flux de la dépense, Gestion des missions, Gestion des prestations internes.

Sur le processus Recettes, vous y trouvez les recettes concernant les actions pluriannuelles, les recettes rattachées à un exercice unique, le recouvrement d'une créance.

Le processus Budget recouvre Elaboration budgétaire et Suivi budgétaire.

Le processus Trésorerie, Gestion de la trésorerie, Numéraire, Régie.

Le processus Etats financiers, Clôture comptable, Etats financiers après clôture et Etats financiers avant clôture, et Provisions.

Voilà pour l'essentiel.

Sinon, vous retrouvez évidemment les membres et les missions du comité de pilotage que j'évoquais tout à l'heure, avec évidemment le Président comme président de ce comité de pilotage, les vice-présidents et les structures administratives concernées. Je n'insiste pas sur ce sujet.

Vous avez évidemment le descriptif des missions du comité de pilotage : le comité de pilotage définit la stratégie, arbitre, coordonne et suit les travaux de tous les groupes de travail des ateliers que je viens de vous énumérer.

Et on a évoqué tout à l'heure le rythme de réunion de ce comité de pilotage qui est a minima de deux fois l'année.

Le champ d'intervention de l'audit cartographie, on l'a évoqué tout à l'heure.

Pour le processus Rémunération, vous avez sous les yeux tous les services, les laboratoires, par thèmes, tous les UFR qui seront concernées.

Et là, vous avez un rappel des méthodes de risque. C'est une méthode qui permet de savoir, en effet, avec la fréquence, envisageable, vraisemblable, rare. On parlait tout à l'heure des cas, vous savez, Monsieur Rollin, de gravité. Vous voyez qu'en effet, selon le risque de survenance, on voit quel est le niveau de risque.

Là, on utilise des termes très prudents. On met « envisageable ». C'est un terme très politiquement correct.

En fonction du croisement des données entre le niveau du risque brut et la maîtrise du risque, vous voyez où sont les risques les plus élevés.

Ici, par exemple, si vous avez une absence de maîtrise du risque constaté par l'audit et un risque élevé en parallèle, vous voyez que le 3 qui est en rouge, au plus haut du risque brut, devient un 3 extrêmement dangereux pour nous.

La méthode est rappelée ici. C'est la méthode d'audit qui a été utilisée.

Par contre, si, sur un risque élevé, vous avez une maîtrise complète, on peut considérer que l'université peut faire face. Malgré la fréquence du risque, elle peut le gérer.

Voilà grossièrement dessinée, je dirais, une actualité d'un processus qui a déjà fait l'objet d'informations. Ce travail de fond doit nous permettre de résorber les dysfonctionnements que je qualifierai encore d'occasionnels même si on a ciblé des risques élevés. Il y en a toujours et dans toutes les institutions. Et sur lesquels nous avons la certitude, les équipes sont extrêmement mobilisées sur ce sujet, d'arriver en 2016 à une résorption totale. Nous serons le reflet devant le CA des travaux au fur et à mesure de l'avancée de ces différents dossiers.

Le Président.- Merci, Gilles. C'est quelque chose d'essentiel, en fait. C'est une démarche d'assurance qualité classique que l'on applique ici à nos procédures financières et comptables. Donc comme le disait Gilles, avec des risques qui ne sont pas des risques systémiques, systématiques. Ils interviennent ponctuellement. Mais à travers cette démarche, on voit la possibilité d'abord de faire un autodiagnostic et d'identifier un ensemble de points qui sont à améliorer et qui, une fois améliorés, permettront globalement une amélioration substantielle de l'ensemble de nos procédures financières et comptables.

C'est, de toute façon, quelque chose qui, comme le disait Gilles, est imposé. Mais indépendamment du fait que ce type de démarche nous soit imposé... C'est un petit peu comme la certification, d'ailleurs, par des cabinets de commissaires aux comptes indépendants. C'est comme la Cour des comptes qui vient nous auditer. Cela fait partie de choses qui s'imposent à l'ensemble des opérateurs publics. Indépendamment de cela, je crois que nous avons tout bénéfice, tout intérêt à entrer de façon très proactive dans ces démarches.

C'est d'une certaine façon, d'ailleurs, des démarches qui n'ont pas de fin. Les démarches d'assurance qualité sont des démarches que l'on engage. Et l'objectif... Parce que tous les systèmes organisationnels très complexes... - j'ai connu le même type de démarche au CHU - tous les systèmes organisationnels complexes subissent nécessairement des dérives organisationnelles. Et donc ce type d'assurance qualité permet précisément de les maîtriser.

Tout ceci est lancé. On a recruté, l'an passé, une qualitiennne que l'on a dû recruter, d'ailleurs, si j'ai bonne mémoire, sur un de nos emplois Fioraso. Cette qualitiennne fait le lien. Elle est le pilote interne et elle fait le lien avec le cabinet d'audit que l'on a recruté.

Avez-vous des besoins d'informations complémentaires sur cette démarche que nous avons engagée ? Non, les choses sont claires ?

Ce que l'on pourra faire, c'est revenir une ou deux fois par an systématiquement devant le conseil d'administration pour bien montrer, en fait, l'extinction progressive des feux rouges.

M. Robin.- L'extinction des risques. La disparition du rouge dans les planifications. Sachant que là, vous l'avez compris, on ne porte aucun jugement de valeur sur les structures. Il s'agit de points sur lesquels on doit accompagner souvent les acteurs pour les aider à résorber certains dysfonctionnements ponctuels.

Le Président.- Tout à fait, et puis petit à petit, cela nous permettra une bien meilleure sécurisation de toutes nos procédures et, *in fine*, de mieux maîtriser nos dépenses et nos recettes et donc d'améliorer notre équilibre au budget.

Merci beaucoup, Gilles, et merci d'avoir engagé ce chantier qui est tellement essentiel pour notre université.

S'il n'y a pas d'autres interrogations, on va maintenant aborder le rapport des travaux du comité technique qui a eu lieu avant-hier, avec plusieurs points qui étaient importants.

Je vais laisser Samuel présenter deux de ces points, le bilan social, d'une part, et, d'autre part, le plan de formation des personnels.

VIII) Rapport des travaux du CT du 20 octobre 2014

1. Bilan social

M. Mercier.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. J'ai cru voir le document là. Gilles essayait de trouver le sien, ce qui m'a permis d'identifier le mien. Ça doit être ça.

Je vais essayer de présenter... Ce n'est pas forcément évident à animer parce que le bilan social est un document très conséquent. Il est un peu lourd à manier. On va donc essayer d'en faire une présentation synthétique. Surtout, je pourrai revenir sur certains points puisque vous avez normalement pu en prendre connaissance et vous pourrez, bien évidemment, réagir par rapport à certaines rubriques. On va passer rubrique par rubrique en étant extrêmement synthétique.

J'ai noté les modifications à envisager suite au dernier CT, suite au travail qui a été fait en séance lors du dernier comité technique. J'en dirai peut-être un mot soit en même temps que les présentations selon les rubriques soit à l'issue de cette présentation.

Pour rappel, ce document, c'est la deuxième année que le CA de l'université doit le valider. Ce document est soumis au comité technique et au CA pour avis et validation. C'est un document légal. C'est aussi un document stratégique.

L'idée de ce bilan social est de permettre une photographie à l'instant t, t moins 1 puisqu'il s'agit de 2013, de l'ensemble des indicateurs sociaux dans notre université.

Un support d'échanges et de dialogue social parce qu'il est présenté aux instances et que, globalement, l'ensemble du document est nourri d'indicateurs et doit donc permettre de se faire une appréciation de la conduite de la politique RH, en tout cas quelques mois après, un état des lieux qui est aussi bien quantitatif que qualitatif de la GRH. Cela peut être aussi un outil précieux de pilotage pour une gestion prévisionnelle en termes de ressources humaines.

Je rappelle que l'intérêt de ce document est d'avoir des indicateurs pour la plupart des cas qui portent sur trois années. Donc cela porte quand même une dynamique sur trois ans et cela permet d'avoir une meilleure connaissance finalement des conséquences de l'ensemble des choix qui sont effectués en matière de GRH.

L'idée est bien évidemment que ce document puisse être mis à destination de l'ensemble du personnel.

Par rapport à l'année passée, le document est plus riche suite, d'ailleurs, à des échanges qui avaient eu lieu l'an dernier, à peu près à la même époque. Le document s'enrichit de plusieurs données. Il inclut de façon très précise les données qui concernent la formation.

On a la possibilité d'avoir des éléments sur les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Et puis on a inclus des analyses par composante. Il y a sans doute d'autres éléments possibles à inclure mais c'est déjà une bonne évolution.

Quelques éléments marquants pour 2013.

La photographie porte sur les effectifs. On note une évolution très modérée des personnels contractuels : 811,7 équivalent temps plein en 2013, c'était 806,2 en 2012.

Une progression des personnels titulaires de 15,5, donc 1 987,4. Cela est lié à la création des 12 postes Fioraso qui ont pris effet au 1^{er} septembre 2013 et à la titularisation du dispositif Sauvadet suite à la loi de 2012.

Notons également l'augmentation du montant des cotisations patronales ou employeurs qui conduit à une légère progression de la part personnels titulaires sur l'effectif total. Il est donc logique qu'il y ait cette augmentation.

Augmentation aussi... J'ai encore oublié l'acronyme pour CAS... Compte d'affectation spéciale Pensions civiles qui augmente de +5,68. A 74,6.

Augmentation également en 2013 de près de 24 % des jours de congé ordinaires de maladie, essentiellement pour la population BIATSS. C'est essentiellement la durée des jours de congé qui augmente. On en reparlera. Il est aussi important de pouvoir mettre en avant certains indicateurs et d'essayer d'explorer plus finement une fois que l'on a ce qu'elle induit pour mieux comprendre parfois.

Je vous propose de passer en revue par grandes rubriques ce document. Vous pouvez l'avoir sous les yeux.

De la page 10 à la page 32, on a une rubrique qui s'appelle « Effectifs, emplois, mouvements de personnels » qui concerne la démographie des personnels.

Vous avez des éléments d'information sur le plafond d'emplois, 2 524 en 2013.

Les emplois financés sur ressources propres, 380 équivalent temps plein.

En tout, 2 799,1 équivalent temps plein en 2013, avec :

- 70 % de titulaires et 30 % de contractuels,
- 54 % d'enseignants, 46 % de BIATSS.

En global, 50 %, parité femmes/hommes même si, comme cela a été remarqué, plus finement, on a, en règle générale, une domination des populations femmes pour les BIATSS, et notamment pour les catégories C.

Tout cela figure dans les différents indicateurs de ces paragraphes.

L'âge moyen est en légère augmentation à 42,8 ans et le taux de rotation est autour de 6 % pour les titulaires, 39 pour les contractuels.

Voilà pour cette première salve d'éléments.

Un certain nombre d'éléments remarquables ont été mis en avant mais il y a, bien sûr, beaucoup d'autres choses qui peuvent être tirées de ces 20 premières pages.

Peut-être prenons-nous les questions au fur et à mesure, rubrique par rubrique, si vous en avez.

M. Rollin.- J'interviendrai à la fin parce que j'ai repris par rapport au comité technique que l'on n'aborde pas de la même manière.

M. Mercier.- On peut donc couvrir assez rapidement les différentes rubriques. Je préciserai ce que j'ai retenu en synthèse des discussions que nous avons eues en CT puisque l'objet quand même n'est pas de refaire le travail et puis de montrer qu'il y a eu des avancées par rapport à cette première présentation et ensuite en discuter.

En ce qui concerne le temps de travail, effectifs de 2 897 personnes, cette fois effectifs physiques. 293 personnes titulaires et contractuelles, à temps partiel ou incomplet. Cela représente 10 % des personnels. C'était un peu plus de 11 en 2010.

87 % sont des femmes.

Le nombre de jours d'arrêt a augmenté de 3 %, donc +776 jours entre 2012 et 2013.

2013 est marquée par une forte progression du nombre de congés ordinaires chez les personnels BIATSS. Notamment, le nombre de jours moyen par arrêt est

passé de 8 en 2010 à 11 jours en 2013. Notamment, une progression importante des arrêts de plus de 30 jours.

Concernant les rémunérations des personnels, la masse salariale totale figure ici. En hausse de 8,5 % depuis 2010.

+1,4 % de hausse d'effectifs équivalent temps plein, essentiellement côté BIATSS.

+6,8 % de hausse du coût salarial moyen lié aux effets GVT, aux taux de pension, etc.

Des heures complémentaires qui augmentent de 1,5 % entre 2010 et 2011, baissent ensuite entre 2011 et 2012, et augmentent à nouveau de 2,6 cette dernière année, entre 2012 et 2013.

Des primes et indemnités en hausse de 7,6 entre 2010 et 2011 et de 3,3 entre 2011 et 2013.

En termes de formation, il est à nouveau possible d'effectuer un suivi très précis avec ce type de document. On parlera aussi de la formation dans le point suivant du CT.

Les chiffres-clés figurent page 62.

Les stagiaires inscrits : 3 121.

Les stagiaires présents : 2 505.

Les heures stagiaires : 15 418 heures dont près de 5 000 heures en hygiène et sécurité.

2 470 concernant les formations individuelles.

Les dépenses de formation sont de 156 996 euros, en baisse par rapport à 2012, alors que le nombre d'heures stagiaires a progressé de +3,4 % sur la période.

A noter aussi un erratum sur les dates. On vous dit, page 63, pour le tableau 6.2.2, qu'il faut lire 2013 et 2012 et non pas 2010 et 2011.

Enfin, la rubrique, page 65 à 70, qui concerne les problèmes d'hygiène, de sécurité et de santé.

On rappelle dans ce document la mise en place du CHSCT en 2012 et donc le renforcement d'une politique d'hygiène, sécurité, santé au travail et environnement, avec :

- la présence des 41 assistants de prévention,
- les visites (23 visites sur site),
- plus de 1 000 visites médicales dont 755 concernent les personnels de l'université,
- le point sur les actions de formation,
- la procédure de gestion des déchets et de protection de l'environnement,
- la mention du lancement de la politique de prévention des risques psychosociaux à partir de 2013. En tout cas, c'était lancé fin 2012. Globalement, depuis, nous appelons cela « la qualité de vie à l'université ». Un chargé de mission s'occupe de ces aspects.

Concernant les aspects sociaux et culturels puisque le document est normé. On a l'obligation d'inclure l'ensemble de ces rubriques. On voit le budget attribué à l'aide sociale : 150 000 euros, dont la moitié au titre de l'aide aux vacances en faveur des enfants du personnel.

803 dossiers acceptés sur 818 demandes.

Et la progression à noter, qui est intéressante, des membres de l'Association des personnels de l'université de Bourgogne (APUB) qui compte 550 adhérents, en tout cas en 2013.

En conclusion, cette démarche est à présent maîtrisée par tous les acteurs.

Je profite de cette mention pour remercier tous les concours qui ont permis l'élaboration de ce bilan social, la Direction générale des services, le pôle Pilotage et notamment Vincent Marx, les responsables du service, les codirectrices du pôle RH qui ont dialogué, échangé pour aboutir à des indicateurs et fiabiliser les données.

Donc c'est bien le pôle Pilotage qui coordonne, actualise, automatise les requêtes, met en forme ces données. Les responsables des services Ressources humaines viennent là en étant garants de l'analyse des chiffres et des thèmes qui sont abordés, ce qui n'épuise pas, d'ailleurs, les interprétations possibles sur certains indicateurs.

Nous envisageons pour 2014 des enrichissements de contenu.

Une amélioration également de forme sera apportée, l'objectif étant toujours d'améliorer la qualité de ce bilan intrinsèquement, mais aussi son délai de parution pour pouvoir, par exemple, le faire paraître en juin et l'examiner dans les instances en juillet ou plutôt en septembre comme cela se fait parfois. Cela serait encore plus confortable et, en même temps, sans doute encore plus précieux pour nous.

Quelques points avant de laisser la parole aux questions. Les points envisagés à faire évoluer, en tout cas.

Page 31 figure un certain nombre de données concernant les départs des agents puisqu'il y a les mouvements entrées, arrivées et départs. Il serait intéressant, cela a été évoqué en comité technique, d'avoir des détails sur le type de départ (retraite, démission, radiation, etc.).

Page 36, nous évoquons le travail à temps partiel ou incomplet. Il serait intéressant d'avoir le découpage par tranche d'âge pour voir quelles personnes sont concernées par ce recours au temps partiel.

Page 39, nous avons une présentation des congés. Il serait intéressant, pour les congés suite à un accident de travail, d'avoir une meilleure connaissance par composante pour savoir dans quelles composantes surviennent ces accidents pour pouvoir peut-être mieux les prévenir.

Page 41, nous constatons une baisse importante du nombre de CRCT entre 2012 et 2013. La question se pose peut-être de façon plus fine de savoir à quoi est due cette évolution.

Page 51, nous pouvons améliorer le document en introduisant l'indice moyen par cadre pour les titulaires.

Page 51 toujours, l'évaluation... Alors, j'ai marqué mais mal ; du coup, je ne sais plus ce que c'est. Cela concerne les rémunérations des contractuels, je crois.

Mme Mathieu.- Il faudrait avoir un historique d'âges et rémunérations.

M. Mercier.- Donc un historique pour en savoir un peu plus. Depuis 2010, c'est cela ?

Mme Mathieu.- Oui, c'est cela.

M. Mercier.- C'est tout ce que j'ai noté. En tout cas, les 6 points que j'avais notés suite aux échanges que nous avons eus.

Je vous laisse la parole pour des réactions, des questions, des échanges.

Le Président.- Merci beaucoup, Samuel.

M. de Mesnard.- C'est un travail remarquable. C'est juste une incidente. Sur le travail à temps partiel, il serait intéressant de savoir s'il est subi ou... Subi, non pas que l'uB force les gens, mais qu'est-ce qui pousse les gens à travailler à temps partiel ? Est-ce des conditions familiales (garde d'enfant(s), etc.) ? Parce que quand tu dis « quels personnels », cela renvoie à cette deuxième question.

M. Mercier.- Cela renvoyait à ce besoin d'information, effectivement.

Le Président.- Merci, Louis. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Quand on prend un bilan social, c'est une masse de données. Cela dépend par quel bout on le prend et quelles questions on se pose. C'est surtout cela. C'est vrai que l'on a demandé qu'un certain nombre de questions soient enrichies. J'en ai une nouvelle aussi que j'ai eue en l'étudiant, dont je me suis aperçu, et qui est passée au travers de l'étude et qui me semblerait intéressante. Dans la structuration, dans la pyramide des âges du personnel, il serait peut-être bon aussi d'avoir la même chose par catégorie de personnels A, B, C et enseignants-chercheurs, parce que c'est une donnée qui me manque. En fait, je l'ai cherchée et je ne la trouve pas.

Cela m'a fait penser aussi à ce que Monsieur le Directeur général des services disait en nous présentant le CICF, le contrôle, justement l'adéquation entre les recrutements et la pyramide des âges et les départs en retraite. Quelque part, on a cette problématique que l'on va retrouver à un autre endroit.

J'ai essayé de faire une analyse de la question, un peu générale, des BIATSS et comment les BIATSS évoluent dans ce contexte, comment elle est analysée.

La première chose que j'ai remarquée et que j'ai fait remarquer en comité technique, c'est que nous avons, dans le bilan social, une augmentation entre l'année 2012 et l'année 2013 et entre 2013 et 2014. Nous partons sur un rythme de... Nous avons une augmentation de plus de 600 étudiants. Je rappellerai quand même que l'on a baissé les dotations aux composantes, les dotations pédagogiques. Il y a donc un paradoxe que j'ai relevé. Ça, c'était pour la présentation générale.

J'ai relevé la diminution progressive depuis maintenant, puisque j'ai pris les bilans sociaux... J'ai essayé de tirer un bilan et de reprendre les différents bilans sociaux, les documents que l'on a depuis 2001. On voit que les deux filières de l'AENES et des Bibliothèques continuent à diminuer. On doit donc, à un moment, je pense, se poser la question de l'adéquation dans le recrutement des postes. Les postes ont-ils besoin d'être tous mis en ITRF ou les postes spécifiques, tels que les recrutements en bibliothèque ou les recrutements dans certains services d'administration, ne valent-ils pas les corps des bibliothèques et les corps de l'administration ?

Il y a un autre facteur. On a parlé beaucoup de mouvements. Et pareil, j'ai pris sur les trois dernières années (2010-2013) pour les catégories BIATSS. Et là, si globalement le mouvement s'équilibre en termes de moyenne générale puisqu'on a 31 départs et 31 arrivées, je m'aperçois que les catégories A ont connu sur les trois dernières années une augmentation de 16 postes supplémentaires, les catégories B d'un poste. Je vous laisse chercher où est le différentiel. C'est encore les catégories C qui ont perdu 23 postes sur l'ensemble des trois dernières années. Vous le trouverez à la page... Je vous donne la page... C'était à la fin du tableau... On perd 23 postes, de toute façon. Donc là aussi, quelque part, cela pose la question

du... Evidemment, je la pose dans le cadre de la campagne d'emplois. Encore dernièrement. Quand on a un poste de catégorie C qui est transformé en catégorie A, je veux bien. Mais dans le même service, comment se fait-il que ce poste, d'un seul coup, passe en catégorie A ? Un jour, on va se retrouver où il n'y aura plus de personnel d'exécution. Cela risque d'être problématique.

Ce sont des questions en termes de recrutement des personnels qui sont intéressantes à analyser.

Vous avez soulevé l'augmentation des arrêts ordinaires, les congés maladie. Nous l'avons notée. Ce que j'ai remarqué, le plus préoccupant pour moi, c'est surtout les arrêts de service, donc les accidents de travail, en particulier pour les titulaires, je dirais, parce qu'on a une diminution du nombre d'agents arrêtés suite à un accident du travail en 2013, qui était déjà infléchi en 2012. Nous avons cette tendance lourde. En 2012, nous avons déjà cela. Nous l'avons déjà soulevé en 2012. Nous l'avons encore en 2013. Le nombre de jours générés par les accidents du travail a encore augmenté. C'est-à-dire que quand on prend un accident du travail en 2012, un accident du travail génère 46 jours de congés en moyenne. C'est une moyenne. Cette année, en 2013, dans le bilan social, un arrêt génère 56 jours. Je pense que c'est une donnée à laquelle l'université doit s'intéresser. Elle doit analyser finement les accidents parce qu'on ne peut pas se contenter d'un chiffre brut d'une baisse du nombre d'accidents si cela génère des jours de congé beaucoup plus importants. Cela veut dire qu'il y a une réalité des accidents. Je pense donc qu'il y a quelque chose à regarder.

L'autre aspect que j'ai regardé, c'est évidemment tout ce qui concerne les rémunérations des personnels. Vous l'avez souligné. Si on reprend la structuration des personnels, en particulier chez les catégories C, 75 % des catégories C sont des femmes. L'indice moyen de notre université est à un niveau indiciaire de 400. Pour information, un indice de 400, c'est 1 400 euros. 1 498, j'ai fait le calcul... 1 698, excusez-moi. Et plus de 45 % des personnels BIATSS, et encore je ne suis pas allé assez finement mais j'avais fait un premier jet, on était à 59 %, touchaient moins de 1 300 euros. Donc pour vous donner un peu une grille tarifaire de cet indice. Et surtout ce qui m'a interpellé, c'est que l'indice moyen des BIATSS, sur le bilan social de 2013, a diminué par rapport à 2012. On a une perte indiciaire au niveau de 2012. Je parle de l'indice moyen. Oui, tout à fait, puisque l'indice moyen... Je vous redonne les chiffres, je les ai tous notés... Je ne vais pas vous abreuser de chiffres. Nous sommes passés d'un indice moyen de politique filière de 410 à 408, par exemple.

Le Président.- C'est bizarre.

M. Rollin.- J'ai cherché le pourquoi. Je ne l'ai pas trouvé... Le GVT...

(Interventions croisées)

M. Rollin.- Oui mais quand on n'a pas de diminution de la catégorie, c'est quand même bien un signe.

C'est un certain nombre de données que je trouvais intéressantes. Ce sont des remarques que j'avais faites qui demandent à avoir un regard sur la structuration du personnel. Certains personnels peuvent aussi avoir des difficultés qui s'expliquent dans ce bilan.

Le Président.- Merci beaucoup. Ecoutez, je vous remercie pour cette analyse lucide, critique, pertinente, complète. Je le dis parce qu'on a eu de bons débats en comité technique. Au bout du compte, les discussions qu'on a eues en comité technique et l'intervention que vous faites aujourd'hui et qui synthétise bien les choses, je trouve, montrent la qualité du document qui a été produit parce que c'est précisément parce que ce document, qui est d'une incroyable richesse, a été produit, que nous sommes aujourd'hui en situation de pouvoir nous interroger, analyser, ouvrir un certain nombre de portes et un certain nombre de questions et d'interrogations. C'est bien à cela que doivent servir ces bilans.

On a bien noté les questions que vous avez posées. Samuel les a notées. On va vraiment essayer l'année prochaine, comme on l'a dit, je voudrais vraiment que l'on y arrive, d'avoir un premier jet pour le mois de juin pour qu'on puisse faire un premier examen en comité technique en juin, le retravailler en fonction des remarques qui seront faites et le valider à l'automne, mais après l'avoir retravaillé. Je trouve que ce serait encore plus enrichissant.

En même temps, il faut que l'on trouve un bon équilibre parce que si on transforme structurellement le document tous les ans, on ne pourra plus avoir de comparabilité d'une année à l'autre. L'idée est vraiment qu'on le garde dans cette trame parce qu'elle est bonne mais que l'on mette les éléments supplémentaires en annexe. Mais que l'on garde ce noyau pour assurer vraiment le lien, l'historicité des choses.

C'est un très beau travail. Je m'associe aux remerciements de Samuel, à toutes les équipes administratives qui ont contribué à enrichir ce travail qui est obligatoire et qui, encore une fois, a été réintroduit, en fait, depuis deux ans. On avait un petit peu perdu la trace. Et il faut reconstruire de l'expertise quand c'est comme cela. Or, ce n'est pas très facile de reconstruire de l'expertise quand on a perdu l'habitude de le faire.

En tout cas, merci beaucoup, Monsieur Rollin, pour vos remarques.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Cédric, allez-y.

M. Clerc.- Quelques remarques. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites au comité technique. Je pense que cela fera évoluer le document par la suite.

Je voudrais aussi, en CA, remercier les services qui ont contribué à l'élaboration de ce bilan social.

Et puis quelques petites choses qui me sont revenues aussi après le CT.

Notamment sur la page 31, vous évoquiez les mouvements de personnels. Là aussi, je pense qu'on pourrait avoir un niveau de détail un peu plus important sur tout ce qui est mutations notamment. Mutations entrantes, mutations sortantes. Sachant que c'est un point sur lequel le SNPTES-UNSA est particulièrement attaché puisqu'ouvrir des postes en mutation au niveau national, j'entends, permet aussi parfois des rapprochements de conjoints. Dans un sens ou dans l'autre. Socialement, c'est quelque chose d'intéressant. Donc si on pouvait avoir des chiffres plus tard, cela serait aussi intéressant.

Sinon, sur le reste, je pense que tout a été dit. A nous de tenter d'améliorer ce bilan.

Le Président.- Merci infiniment. D'autres commentaires ? D'autres besoins de précisions sur ce bilan social ? Oui, Pierre.

M. Pellenard.- Est-ce que tout le monde a été destinataire du document ?

Le Président.- Je suppose. Non ?

Mme Manciaux.- Les administrateurs ?

M. Pellenard.- Oui.

Mme Manciaux.- Oui. Vous ne l'avez pas eu ?

M. Pellenard.- Je ne l'ai pas reçu.

M. de Mesnard.- *Intervention inaudible.*

M. Mercier.- Il est téléchargeable sur le lien qui a été rajouté récemment, en fait.

Mme Manciaux.- Hier, en fait. Après la réunion du CT. Puisqu'on attend la réunion du CT, on ne peut pas...

M. Pellenard.- Au temps pour moi.

Le Président.- Cédric.

M. Clerc.- Excusez-moi, j'ai encore un point qui mérite d'être entendu par le CA puisque cela engage peut-être aussi financièrement. C'est à propos des aspects sociaux et culturels. J'avais déjà fait la remarque en CT. C'est une obligation pour les universités, les établissements RCE de proposer des actions sociales et culturelles. Là, l'université propose des actions culturelles à travers l'APUB en apportant une dotation, mais les personnels doivent encore cotiser pour adhérer à l'APUB. Nous souhaiterions que l'université abonde davantage la subvention pour permettre à tous les agents d'être membres de cette association culturelle.

Le Président.- J'entends votre demande. J'entends bien. Je crois qu'on abonde déjà de 24 000 ou 28 000 euros...

Intervenante.- 28.

Le Président.- 28 000 euros le budget de l'APUB, ce qui est très significatif.

M. Mercier.- La cotisation reste relativement modique même si certaines personnes n'ont pas forcément 10 euros à mettre dans ce genre de cotisation. Ce n'est pas non plus une cotisation d'un montant très important. Peut-être est-ce aussi bien qu'il y ait quand même un acte volontaire d'adhésion plutôt qu'une adhésion de fait. Mais on peut toujours en débattre, effectivement.

Le Président.- Madame Desseigne ?

Mme Desseigne.- Oui, sur l'aspect culturel, juste ajouter un petit point qui n'est pas présenté dans le bilan mais que beaucoup de personnels ne connaissent pas : le prêt est gratuit pour l'ensemble des personnels de l'uB et nous avons une

médiathèque de culture générale dans les locaux de la BU Sciences qui propose un choix d'ouvrages (littérature, loisirs, DVD, bandes dessinées) qui peut profiter à l'ensemble des personnels. C'est loin d'être négligeable.

Le Président.- Ecoutez, c'est quelque chose de très intéressant, mais peut-être faudrait-il que l'on porte cela de façon plus précise à la connaissance de tous les personnels de l'université. Je ne sais pas. Ne pourrait-on pas faire une petite note ou, dans un bulletin numérique à destination des personnels, faire un petit... ? Parce que c'est effectivement quelque chose qui valorise le Service commun de la documentation formidablement. Tout à fait.

Mme Desseigne.- En fait, c'est une information qui peut être aussi mieux communiquée aux nouveaux arrivants à l'uB.

Le Président.- Aux nouveaux entrants, oui. Mais vous savez, je suis un vieil entrant et, vous voyez, j'avais perdu le fil de cette possibilité. Je pense qu'il serait plutôt une bonne idée de le rappeler dans un des bulletins de... Jean-Philippe rigole. On est tous les deux des vieux entrants, Jean-Philippe.

M. Rolin.- J'ai perdu le fil aussi.

Le Président.- Il me semble que l'on est entré en même temps, donc...

M. Rolin.- Demain, je vais retirer des DVD.

Le Président.- Pour moi, ce sera des bandes dessinées... On va essayer de faire un point d'information là-dessus parce que je pense que c'est aussi quelque chose qui crée du lien autour de la Bibliothèque précisément, qui crée du lien pour toute la communauté universitaire. On va réfléchir à comment. Et rappelez-le nous à l'occasion.

D'autres éléments sur ce bilan social ? Doit-on formellement l'approuver ? Le CA doit-il voter ?

Intervenant.- C'est prévu.

Le Président.- D'accord. Je sou mets donc à votre approbation... Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Je vais donner une petite explication de vote.

Le Président.- Je vous en prie.

M. Rollin.- Puisque nous n'avions pas participé au vote en comité technique...

Le Président.- D'accord.

M. Rollin.- ...Ce n'est pas contre le bilan social. C'est un document. C'est une base de données. On reconnaît la qualité du travail fait. La preuve, c'est que depuis deux ans, après les discussions que l'on a eues en comité technique, il a été

enrichi de certaines données. Je suis assez d'accord quand on dit qu'il n'y a quand même pas trop à l'enrichir si on veut avoir quand même une historicité. Quand vous travaillez et qu'il faut aller chercher des documents, c'est... Donc nous n'avons pas participé au vote justement parce que c'est un bilan. Il y a une base de données. Pour nous, on n'a pas à se positionner d'un point de vue, je dirais, politique entre guillemets. C'est une base de données que l'on a. C'est pour cela que je ne participerai pas au vote.

Le Président.- D'accord. Je vous rappelle le vote du comité technique, effectivement. Il y a eu 3 votes pour, 5 refus de vote pour la raison que vous indiquez, et 1 abstention sur ce bilan social.

Qui s'abstiendra de voter sur ce bilan social ? Deux abstentions de vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie. Merci beaucoup. Travail vraiment très enrichissant.

19 pour, 2 refus de prendre part au vote

Le point suivant est encore pour toi, Samuel, c'est l'approbation du plan de formation des personnels pour l'année 2015.

2. Plan de formation des personnels

M. Mercier.- C'est une transition qui est facile à opérer parce que dans le bilan social, on a fait apparaître les éléments 2013 et là, figure... Il vous a été adressé deux documents. Vous avez dû avoir le bilan de l'activité 2013 qui concerne la formation.

Ce document a été présenté, là encore, en CT par Valérie Brochot dans le détail. Je ne sais pas trop comment faire... Je vous propose de le soumettre aux questions plutôt que de reprendre le document dans son ensemble. C'est un peu compliqué mais on peut peut-être reprendre l'architecture globale. Cela peut être intéressant.

Nous avons des axes de formation, des thèmes, des grandes thématiques de formation. Des formations qui peuvent être collectives. Certaines sont individuelles.

Vous avez une analyse de l'activité globale avec le nombre de stagiaires, les enseignants, les BIATSS. Nous constatons une certaine diminution des stagiaires enseignants, ce qui est un peu dommage quand même, même si on a mis en garde, dans un préambule, sur l'engagement que représente le fait de suivre une formation parce qu'on a constaté par le passé une très grande déperdition. Il ne s'agit pas pour autant de faire fuir les formés potentiels. C'est un élément important pour les BIATSS mais aussi pour les enseignants et les enseignants-chercheurs de garder cette volonté de se former et de bénéficier des formations qui sont proposées.

Vous avez des éléments assez précis sur le succès, en tout cas l'inscription des personnels selon les différents thèmes. Les enseignants, les enseignants-chercheurs, les BIATSS. Le nombre d'heures stagiaires pour les enseignants et pour les BIATSS. Et puis un bilan sur les formations individuelles qui ont été menées, là encore pour les publics.

Vous avez aussi une rubrique qui porte plus sur le coût de la formation. On l'a évoqué en bilan social : 156 996. Avec, dans le détail, le coût que représente

l'ensemble de cette activité, la présence aux formations collectives, etc. En six pages, cela permet d'avoir un éclairage sur cette activité en 2013.

Par ailleurs,... Oui ?

M. de Mesnard.- Juste un tout petit mot sur la formation des enseignants-chercheurs. Il faut quand même tenir compte du fait que le principe même du métier d'enseignant-chercheur est de s'autoformer tout au long de sa carrière. Enfin, je suppose que tout un chacun lit des ouvrages, attaque des sujets qu'il ne connaissait pas bien, etc.

M. Mercier.- Tout à fait. Par contre, cela peut être intéressant, par exemple, si on prend l'utilisation des technologies de l'information et des communications, de mettre le pied à l'étrier avec quelques heures qui permettent ensuite de prendre confiance.

M. de Mesnard.- Tout à fait.

M. Mercier.- A titre personnel, je me souviens avoir suivi une formation intensive en anglais au Centre de langues, il y a quelques années. C'est clairement, depuis, quelque chose qui m'a incité à progresser. Ce n'est donc pas neutre non plus de faire l'effort.

M. de Mesnard.- Tout à fait, mais je veux dire que les variations d'une année sur l'autre sont à pondérer en prenant en compte le phénomène d'autoformation.

M. Mercier.- Oui, c'est vrai.

M. de Mesnard.- Et puis il y a un chiffre, page 3, qui est le zéro. C'est-à-dire que l'on passe de 98 à 0 pour les nouveaux enseignants MCF. Cela mériterait d'être regardé parce que peut-être que... Oui, sur cette page-là. 98 en 2012 puis 0 en 2013. Peut-être y a-t-il eu un raté à l'inscription, je ne sais pas... On a l'impression que les gens n'ont pas su, peut-être cette année-là, qu'ils pouvaient s'inscrire. Il y a peut-être eu quelque chose de très particulier.

M. Mercier.- Ou la formation n'a pas eu lieu à ce moment-là.

M. de Mesnard.- Ou elle n'a pas lieu. Ou... que sais-je ? Il faudrait voir.

Le Président.- Tout à fait. Mais c'est un des points qui a été soulevé en CT, Louis, quand on a abordé ce dossier. Il y avait globalement une légère diminution du nombre d'enseignants qui avaient suivi ces formations et on s'est interrogé effectivement sur ce point.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Si les enseignants ne veulent pas se former, nous voulons bien prendre le budget formation des enseignants aux seuls BIATSS, il n'y a pas de souci.

Une question m'a été posée justement après le comité technique. Cela concerne les VAE. En particulier pour les personnels de l'université qui veulent faire une VAE. Donc il y a les coûts de formation de la VAE en elle-même, mais il y a les coûts d'inscription à l'université pour faire la VAE. Est-ce pris dans le coût de la

formation ou pas pour les personnels de l'université qui devraient payer des frais d'inscription à l'université pour la VAE ? C'est la question qui m'a été posée.

Le Président.- Je n'ai pas la réponse à cette question. Frédéric, peut-être l'as-tu, toi qui connais bien ces dossiers. As-tu la réponse ?

M. Debeaufort.- Le problème, c'est que pour le moment, la formation des personnels...

Mme Manciaux.- Micro, s'il vous plaît.

M. Debeaufort.- Pardon... Je dis que pour le moment, la formation des personnels est séparée de la démarche VAE portée par le SEFCA. J'avoue que c'est une des questions pour lesquelles on se pose des questions.

Le Président. – Gilles, vous avez des éléments ?

M. Robin.- Oui, en effet. C'est scindé. On a la VAE au sein de la formation dite continue, c'est bien ça ? Puis la formation des personnels à côté. Il faut donc que l'on rapproche ces données pour pouvoir donner une vision claire aux membres du conseil d'administration. Pour l'instant, je n'ai pas les éléments de réponse immédiats.

Le Président.- J'en profite puisque ce point est abordé. J'aimerais qu'on puisse organiser cet automne, il nous reste donc deux CA, un en novembre et un en décembre, et, idéalement chaque année, un vrai débat autour de la formation continue à l'université et autour de l'ensemble de la politique du SEFCA. On organisera cette présentation, ce débat, en fonction des possibilités soit au CA de novembre soit au CA du mois de décembre pour essayer de bien placer la formation continue, la formation tout au long de la vie comme un des vrais enjeux de la mission de l'université. On pourra donc essayer d'aborder ces questions à cette occasion.

Et puis... Pardon, Marie-Geneviève voulait intervenir.

Mme Gerrer.- Je voudrais savoir, Samuel, sais-tu pour la formation des enseignants, parce que je suppose que cela ne concerne pas les BIATSS, si les composantes peuvent... Donc c'est 50 % pris en charge par l'université. Les autres 50 % peuvent être pris en charge par les composantes. Sais-tu si les composantes prennent... Ou bien dans quel pourcentage les composantes prennent-elles en charge ces coûts de formation ? Cela m'intéresse parce que je suis concernée à l'ESPE.

M. Mercier.- Je n'ai aucune connaissance de cet aspect budgétaire.

M. Robin.- Non mais on peut le savoir.

Mme Gerrer.- Je voudrais savoir s'il y a beaucoup de composantes qui contribuent à ce financement.

M. Robin.- On va le rechercher. Là, je n'ai pas les données immédiates.

M. Mercier.- C'est bon pour ce bilan ? Je vous propose donc de parcourir le document qui fait état de la proposition pour l'année 2015. Donc la proposition de programme... Alors, j'ai du mal à aller d'un onglet à l'autre... Je ne sais pas trop comment cela fonctionne... C'est peut-être mieux avec la version papier... Cela va m'aider, en tout cas. Cela commence par... Je crois que cela doit commencer par cela.

Vous avez normalement un document qui finit par une page « projet en cours d'élaboration » puisque cela doit être validé par le CHSCT... Je cherche la graphie...

Le document fait apparaître des formations pour les personnels enseignants, ensuite pour les BIATSS.

Il y a un certain nombre de rubriques. Il y en a huit en tout.

Pour les enseignants, je ne sais pas du tout où c'est là-dessus. Donc je suis un peu embêté mais je vais sûrement le retrouver. Pour les enseignants... Voilà, c'est là. Ce n'est pas la même mise en page mais bon...

Les formations spécifiques aux nouveaux enseignants, on l'a évoqué à travers le bilan.

A noter que ce plan de formation est fait en partenariat avec le CIPE qui propose les contenus pour les formations. C'est un atout important, je pense, de notre université qui pourrait être encore valorisé avec d'éventuelles collaborations d'universités voisines ou, en tout cas, qui seraient intéressées à l'idée de se rapprocher de nous sur ces aspects puisque nous avons la chance d'avoir ce CIPE.

A noter, cette année, une nouveauté. C'est la « semaine d'hiver de la pédagogie » qui a lieu au tout début février. J'ai noté les dates qui ont été données. C'est une semaine que nous ne proposons pas jusque-là.

Des formations nouvelles aussi qui concernent la pédagogie du numérique. A chaque fois, il y a la mention « nouveau » qui permet de prendre connaissance de ces évolutions d'une année sur l'autre, de s'y repérer, pour avoir une lecture un peu plus accélérée.

De même, « débogage du code d'un programme dans l'informatique scientifique ». Là, c'est le programme pour les enseignants et les enseignants-chercheurs.

Pour les formations collectives BIATSS, vous avez, là encore, des rubriques qui figurent telles que l'adaptation au métier, des formations aux services de scolarité, comptabilité et finances, formations aux logiciels, à l'hygiène et à la sécurité, aux locaux, etc. Donc là, a priori peu d'évolution. J'en fais peut-être une lecture trop rapide mais en tout cas, c'est du préexistant.

Des formations d'accompagnement du projet professionnel. Donc ici, un certain nombre d'éléments nouveaux figurent. C'est extrêmement important puisque l'idée est de pouvoir apporter une aide à certains personnels pour mieux appréhender leur évolution. Vous avez ici des aides apportées pour les AENES mais également pour les personnels ITRF, qui visent à accompagner ces personnels.

La rubrique Bureautique fait apparaître un certain nombre...

Le Président.- Pardon, Cédric voudrait intervenir.

M. Clerc.- On avait noté quelques modifications en CT. Je ne les vois pas apparaître.

M. Mercier.- Oui, en fait, c'est le document qui a dû être envoyé pour le CA et je voulais, à l'issue de cette présentation... J'ai noté, j'ai un...

M. Clerc.- D'accord.

M. Mercier.- Marie-France Mathieu m'a fait un petit pensum. J'ai noté les différents ajouts suite à l'examen en CT...

M. Mathieu.- Ils sont pris en compte.

M. Clerc.- D'accord.

M. Mercier.- ...Là, je présentais effectivement le document tel qu'il a été présenté au CT. Donc il y a notamment une évolution sur cette rubrique. On va en reparler. Notamment pour Autodesk, je crois.

Des thèmes autour de l'information et de la communication, notamment une nouveauté avec le nouvel intranet de l'université.

Des aspects RH. Donc le management d'équipe a été introduit ainsi qu'une nouveauté.

Aspects juridiques, administratifs. Une sensibilisation au thème de l'égalité femmes/hommes.

Pour les langues, une systématisation de l'aide apportée notamment pour « Accueil/Courriels/Appels téléphoniques », avec deux niveaux, débutants et intermédiaire.

Voilà pour ce survol rapide et là, ce sont encore des éléments en cours d'examen.

Et donc je devance d'éventuelles questions qui viendraient compléter et ajouter d'autres points suite au CT.

Nous avons fait le constat du peu de demandeurs enseignants-chercheurs.

Suite aux remarques et aux échanges qui ont eu lieu, nous proposons les évolutions suivantes pour 2015.

Les rapports d'activités ITRF étaient jusque-là indiqués pour les catégories A et B et, en fait, ce sera étendu à toutes les catégories.

Pour les logiciels scientifiques, nous proposons une nouvelle rubrique « Bureautique/TIC/Logiciels scientifiques » qui viendrait se démarquer alors qu'ici, c'était un peu tous azimuts... Non, ce n'est pas là, c'est avant... Donc vous retrouvez ici une rubrique supplémentaire concernant les logiciels scientifiques. Ce n'est pas le cas ici.

Pour le kit web rédacteur, il a été évoqué le fait qu'une demi-journée était vraiment insuffisante. Donc à explorer mais il est envisagé avec l'exploitation des retours de formation de faire passer cette formation à une journée au lieu d'une demie, de donner un peu plus de temps pour permettre aux formés d'avoir un vrai retour sur investissement de cette formation.

Concernant l'égalité femmes/hommes, la formation est mise en place pour 2015. On fera un bilan l'an prochain pour savoir quels sont les retours des personnes qui auront suivi cette formation, comment éventuellement la positionner, la faire évoluer, quel contenu lui donner encore plus précisément, quel statut par rapport à cette formation un peu particulière, un peu spécifique.

Nous avons souhaité également, après débats et propositions des membres du CT, réintroduire une formation concernant la meilleure utilisation de la langue française. Donc rajouter « Maîtrise de la langue française, pratique de l'écrit et de l'oral ». Tout comme nous avons souhaité insister sur cette dimension pour les

étudiants, il est important de mettre l'accent aussi sur ces aspects pour l'ensemble de nos personnels.

Puis l'introduction aussi d'une rubrique qui serait « Personnels, droits et obligations » avec des formations qui viendraient insister ou, en tout cas, expliquer aux personnels, aux fonctionnaires dans leur globalité, quels sont leurs droits et leurs devoirs. Cela a été évoqué également.

J'espère ne pas avoir oublié trop d'éléments importants mais c'est ce que j'avais retenu en synthèse de nos débats lors du CT de lundi.

Le Président.- Je crois que tu n'as rien oublié. J'avais, en effet, noté les mêmes points.

Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- C'était juste la vue sur laquelle tu étais, Samuel. TIC 3. On voit des formations en Word, Excel, c'est très bien mais... C'est très méritoire parce que quand on voit le nombre de bugs que contiennent ces logiciels payants, on pourrait peut-être essayer de former les gens en OpenOffice ou LibreOffice, par exemple.

Le Président. Cela a également été évoqué.

M. de Mesnard.- D'accord. Et puis former les enseignants-chercheurs à l'utilisation de LaTeX, donc à LyX, c'est-à-dire l'interface sympathique qui permet de ne pas prendre de code pour l'édition d'articles scientifiques. C'est très bien. C'est un logiciel gratuit. LyX est gratuit. Pas buggé contrairement, donc, aux logiciels dominants sur le marché. Je pense que ce serait bien d'y penser.

Le Président.- Très bien.

M. de Mesnard.- LyX, c'est L-Y-X et LaTeX, c'est L-A-T-E-X.

Le Président.- J'approuve.

M. de Mesnard.- Personnellement, j'ai arrêté Word.

Le Président.- Je suis très ignorant dans ces choses-là, Louis, mais est-ce interopérable ? Autrement dit, si je t'envoie un fichier Word, peux-tu l'ouvrir avec un logiciel libre et réciproquement ?

Intervenante.- Ce n'est pas évident. Ce n'est pas systématique, en fait.

M. de Mesnard.- LaTeX, c'est-à-dire LyX, et Word ne sont pas interopérables, à moins d'avoir un logiciel de conversion. Par contre, on peut toujours se passer de la version payante et avoir OpenOffice ou LibreOffice, suivant que l'on est sur Linux ou Word. Et puis pour l'édition scientifique, cela rend quand même des documents absolument impeccables. Quand on voit parfois combien les collègues peuvent ramer avec l'utilisation de Word ou compatible alors qu'on a en édition scientifique des choses parfaites...

Le Président.- Bien.

M. de Mesnard.- Quand on soumet un article parfaitement présenté à une revue, cela améliore la probabilité d'acceptation du papier.

Le Président.- Il faut que l'on voie avec Mme Brochot. Toutes ces questions ont été posées. Tout ce que vous abordez là a été dit en CT. C'est bien pertinent. Avez-vous d'autres remarques sur ce plan de formation ? Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- J'ai vu passer le tableau BIBLIEST. C'était peut-être la diapo précédente. Il m'a semblé qu'il n'y avait pas d'information dedans. Donc le centre de formation qui a un lien avec les bibliothèques, BIBLIEST. Il y a un tableau dans le dernier onglet peut-être...

M. Mercier.- Non, il y a des choses.

Mme Desseigne.- Il y a des choses ?

M. Mercier.- Je crois...

Le Président.- C'est celui qui est juste en dessous de « Langues étrangères ».

M. Mercier.- Cela doit être peu après... Voilà, c'est là. C'est l'avant-dernier.

Mme Desseigne.- On a... Ah oui ! « Catalogue à consulter ». D'accord. En fait, le nombre de sessions n'est pas précisé. Ni la période.

Intervenant.- Il n'y a pas grand-chose.

Le Président.- En fait, on reporte au catalogue BIBLIEST.

Mme Desseigne.- D'accord. Très bien.

Le Président.- Bien. Je vous propose d'abord que l'on approuve le bilan 2013 puis que l'on approuve le plan de formation, moyennant les demandes qui ont été faites et que l'on va travailler. Je vous dis cela parce qu'il y a des choses que l'on peut décider tout de suite et que l'on a décidées. Par exemple, la formation qu'on ouvre aux catégories C, on l'a décidée immédiatement en CT. Il y a des choses qui nécessitent de travailler. Par exemple, savoir si la formation Kit web on peut la faire sur une journée, cela nécessite que Mme Brochot travaille avec le service Communication. Il y a un certain nombre de choses. Donc on a tout noté et on va essayer, le mieux possible, de répondre aux remarques et de construire les formations complémentaires qui ont été demandées.

Cédric.

M. Clerc.- Du coup, de la même manière que pour le bilan social, ne serait-il pas possible d'avoir une séance un peu préparatoire ou un groupe de travail avant que ce soit présenté au CT ? Là, on s'accorde quand même mais... Si on peut avoir au cours de l'année...

Le Président.- C'est vrai. Oui, vous avez raison. Il faudrait que l'on fasse la même chose. Que l'on fasse un premier jet en juin. Mme Brochot doit pouvoir faire cela. Premier jet en juin, on travaille et puis on fait un examen final en fin d'année. Cela laisse le temps, effectivement, d'amender les choses et de les faire progresser. Il faut qu'on se mette sur cette ligne pour l'année prochaine. C'est une très bonne idée.

Ceci étant, on vous demande d'approuver ce bilan 2013 et ce projet de plan de formation pour l'année 2015.

M. Mercier.- Il faut rappeler le vote au CT.

Le Président.- Alors, le vote au CT... Vous l'avez, Gilles ?

M. Robin.- Oui. Le vote sur le plan de formation a été un vote à l'unanimité pour.

Le Président.- Y a-t-il des oppositions à ce plan de formation ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci beaucoup. C'est un enjeu qui est important.

Unanimité (19 pour)

3. Extension de l'ouverture de 3 bibliothèques

Le Président.- Ensuite, dans les travaux du CT, on a inscrit un point à l'ordre du jour qui était l'extension de l'ouverture des trois bibliothèques. En réalité, il est apparu au cours des discussions du CT que le dossier n'était pas tout à fait mature, qu'un certain nombre de questions se posaient sur lesquelles on n'était pas en situation de répondre. J'ai donc proposé au comité technique que l'on reporte l'examen de ce point au prochain comité technique et donc à un prochain conseil d'administration. Peut-être celui de décembre, compte tenu de notre prochain comité technique. Ce qui va nous permettre de retravailler, d'examiner les questions qui ont été posées et auxquelles je n'avais pas de réponse. Je suis bien persuadé que l'on pourra apporter des réponses satisfaisantes. De fait, je sors ce point de l'ordre du jour pour aujourd'hui et on y reviendra en fin d'année.

4. Création de la Commission consultative paritaire des doctorants contractuels

Le Président.- La commission consultative paritaire des doctorants contractuels. C'est un point pour vous, Gilles.

M. Robin.- Oui. C'est un point qui a aussi été évoqué en comité technique de lundi de cette semaine, de lundi dernier, lundi 20, et qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité pour. Néanmoins, il faut le détailler.

La commission consultative des doctorants contractuels aborde les doctorants, en effet, sous l'angle professionnel, leurs contrats et les conditions d'exécution de leurs contrats.

Elle est prévue évidemment par les textes.

Elle est relative aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les textes prévoient qu'une commission consultative, celle que je viens d'évoquer et qui vous est soumise, est instituée par le règlement intérieur de chaque établissement pour connaître des questions, c'est la compétence de cette commission, des questions d'ordre individuel qui sont relatives à la situation, j'insiste là-dessus, professionnelle des doctorants contractuels.

Elle doit comporter en proportions égales des représentants de la commission de la recherche et des représentants élus des doctorants contractuels.

Cette commission, je le répète, rend des avis motivés. Ils sont transmis aux chefs d'établissement, au Président.

Elle peut être saisie. Le mode de saisine est très large, très ouvert. Elle peut être saisie par tout doctorant contractuel ou par le chef d'établissement lui-même en cas de litige sur les conditions d'exécution du contrat doctoral. Je l'ai dit tout à l'heure.

Le règlement intérieur définit notamment le mode de désignation et le nombre de ses membres. Or, on le sait, l'université de Bourgogne, pour l'instant, n'a pas de disposition dans le règlement intérieur sur ce sujet. Il faut donc combler ce vide. Par conséquent, il faut constituer une commission consultative des doctorants contractuels par ce biais.

Il convient d'autant plus de le faire que nous avons aussi nos élections professionnelles qui arrivent à grands pas et que dans le cadre de ces élections professionnelles, il est souhaité que l'on puisse aussi désigner les membres de cette commission des doctorants contractuels.

Commission à composition paritaire. Il est proposé qu'il y ait :

- 4 membres représentant la commission de la recherche, désignés par et parmi les enseignants-chercheurs et personnels assimilés, et en formation restreinte, puisque là nous sommes sur des thématiques individuelles de carrière, de contentieux individuels, donc des données nominatives,
- 4 doctorants contractuels, en parallèle, avec 4 suppléants qui, eux, sont élus.

Le corps électoral, c'est l'ensemble des doctorants contractuels exerçant au sein de l'établissement au 4 décembre de cette année. Sachant que, si on peut parler en ces termes, le « vivier » est de 126 à l'heure actuelle à l'université de Bourgogne.

Compte tenu de la population concernée, c'est-à-dire des agents qui sont non titulaires, on le sait, qui ont une durée de contrat de trois ans, le ministère nous recommande de recourir au scrutin de sigle qui est plus simple. C'est un scrutin qui permet de désigner uniquement des organisations professionnelles. Un scrutin de sigle afin de faciliter les remplacements de membres en cours de cycle électoral. Cela assure une certaine permanence. Cela ne déstabilise pas la composition de la commission consultative.

En termes de procédure - c'est pour cela que nous en parlons devant vous cet après-midi -, il convient de faire approuver l'ensemble des dispositions, c'est-à-dire le projet de règlement intérieur de la commission, auprès de la commission de la recherche, devant le comité technique ce qui vient d'être fait, et évidemment, *in fine*, devant les membres du conseil d'administration.

Le Président.- Merci, Gilles. Des remarques ? Monsieur Rollin puis Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Rollin.- J'en ai qu'une mais qui est quand même importante puisqu'on vote la commission aujourd'hui. On veut organiser des élections de cette commission en même temps que les autres élections professionnelles le 4 décembre. Le dépôt de liste se conclut demain. Cela fait un peu ric-rac. Il faudra quand même qu'un calendrier soit fixé par rapport à cette contrainte. Va-t-on déposer demain ? Je dirai à la rigueur que déposer une liste de sigle pour les organisations syndicales n'est pas très compliqué. On fait un papier sur un coin de table à la rigueur, cela va vite. Ce n'est pas très compliqué. Mais derrière, à partir du moment où il y a une campagne électorale, il faut quand même faire une profession de foi et ce n'est pas cette nuit qu'on va le faire parce qu'il y a quand même d'autres élections qui sont à préparer. L'université a-t-elle prévu un aménagement sur cette question par rapport à l'organisation ?

M. Robin.- Oui. Il faudra, en effet, qu'il y ait un aménagement dans les conditions actuelles. Pour l'instant, je ne peux pas vous en donner le détail. On sait que vous l'avez souligné déjà en tant que représentant des personnels au comité technique, à la dernière séance de lundi dernier. En effet, nous sommes dans des délais extrêmement brefs, le dépôt de listes étant... enfin, le dépôt des professions de foi, je cherche le terme, étant pour demain. J'ai alerté les services sur ce sujet. Marie-France Mathieu, je pense, que vous avez aussi des éléments là-dessus.

Mme Mathieu.- Par rapport à l'information, une information générale avait été donnée dans le cadre de la préparation des élections professionnelles. Dès la première réunion, on l'avait souligné quand même. Le calendrier est normal par rapport aux autres procédures. On ne s'y prend pas à la dernière minute parce que cela était bien prévu dans le cadre de toutes les élections. Dès la première. J'ai été à la première réunion du groupe. A la première réunion du groupe de travail, nous en avons déjà parlé.

Le Président.- D'autres remarques sur cette question ? Louis, tu voulais intervenir.

M. de Mesnard.- Il y a quelqu'un qui n'a pas éteint son micro.

M. Rollin.- C'est moi.

M. de Mesnard.- J'ai repéré une petite contradiction dans le texte. Il est dit que la durée du mandat est égale à celle des membres de la commission de la recherche, c'est-à-dire 4 ans. Le problème, c'est que les contrats doctoraux font 3 ans. Alors, je me demande s'il n'y a pas, là, une petite difficulté. C'est-à-dire que l'on dit que le mandat est de 4 ans. Evidemment, ils ont des suppléants, mais peut-être faudrait-il faire une élection tous les 3 ans...

Le Président.- Non.

M. de Mesnard.- ...ou tous les 2 ans, un peu comme pour les représentants...

M. Rollin.- C'est le principe de l'élection par sigle.

M. de Mesnard.- Pardon ?

M. Rollin.- Dans les commissions où on a les contractuels ou même les BIATSS, cela fonctionne comme cela. C'est par sigle. Cela permet le temps du mandat, quand il y en a un qui part, de le remplacer. On nomme quelqu'un d'autre le reste du mandat.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Robin.- C'est moins lié à l'individu qu'au sigle.

M. de Mesnard.- Donc on va avoir des élections partielles, alors ?

M. Rollin.- Non. Si une personne s'en va au bout de 2 ans, l'organisation syndicale a toujours son... Elle a 3 sièges, par exemple. Elle le remplace par quelqu'un d'autre.

M. de Mesnard.- Cela suppose que le scrutin est un scrutin de liste, alors.

M. Rollin.- C'est un scrutin de sigle.

M. Robin. De sigle.

M. Rollin.- De sigle. Organisation syndicale.

M. de Mesnard.- D'accord.

Le Président.- Tu votes pour une organisation syndicale, et si un doctorant termine son doctorat et part, ce n'est pas la personne qui compte, c'est l'organisation syndicale qui, puisque c'est l'organisation syndicale qui a été élue, désignera le représentant qu'elle donne. Cela permet précisément d'éviter de faire des élections partielles dans une situation où il y a un asynchronisme entre la durée du doctorat et les mandats des élections professionnelles.

M. de Mesnard.- D'accord. L'autre remarque que je voulais faire, c'était que les doctorants contractuels ont parfois des services d'enseignement quand ils deviennent moniteurs. Et là, on n'a mis que des représentants de la commission de la recherche. On n'a pas été cherché au CFVU. Bon. Je ne dis pas que c'est une erreur profonde mais je fais remarquer que l'on n'a pas pris en compte le fait qu'ils peuvent avoir quand même jusqu'à 64 heures d'équivalent TD de service d'enseignement.

M. Robin.- En effet. Mais là, c'est le reflet des textes...

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Robin.- ...Il faudrait revoir les textes.

M. de Mesnard.- OK.

Le Président.- Merci, Gilles. D'autres questions ? D'autres commentaires sur cette commission ? Sinon, je vous propose qu'on l'adopte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il à des abstentions ?

Très bien.

Unanimité (19 pour)

Ce point étant validé, je voudrais vous soumettre un point de politique indemnitaire qui n'était pas initialement prévu à l'ordre du jour de notre conseil d'administration mais qui m'est venu après notre comité technique ou nous en avons débattu.

D'abord, un élément d'information pour vous dire que nous avons reçu très récemment, il y a une semaine, une information du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche indiquant que le ministère souhaite revaloriser le régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques de catégories B et C et qu'une enveloppe spéciale sera affectée pour que tous les personnels administratifs et techniques B et C puissent bénéficier d'une indemnité en fin d'année qui sera de 50 euros pour les personnels de catégorie B et de 100 euros pour les personnels de catégorie C.

C'est une évolution de la politique indemnitaire qui, compte tenu du moment où cela arrive dans l'année, fin d'année, ne permet que de servir cette prime en une fois en fin d'année.

Pour les années suivantes, cette prime sera insérée dans le régime indemnitaire qui est versé chaque mois avec, certes, un impact modéré mais c'est tout de même, dans le contexte actuel de la situation économique du gouvernement et de l'Etat, un geste significatif.

C'est un point d'information...

M. Rollin.- Brut.

Le Président.- Pardon ?

M. Rollin.- Il faut rappeler que c'est du brut quand même.

Le Président.- Oui. On se met donc en situation de le faire, on a été prévenu la semaine passée, pour la mettre en place pour la fin d'année. C'est un très gros travail parce qu'il faut identifier les personnes, savoir qui était là en début d'année, de proratiser en fonction de la durée de travail dans l'établissement et faire cela avant le 7 novembre, je crois, pour que cela puisse être inséré dans la paye du mois de décembre. Il y a donc un travail administratif complexe.

En matière de régime indemnitaire, je voudrais vous proposer... Je vous le dis très naturellement et très franchement, je me suis aperçu en préparant ce conseil qu'on ne l'avait jamais fait les années précédentes. On n'a jamais voté en conseil d'administration le régime indemnitaire de fin d'année. Je voudrais donc qu'on le vote parce que cela me paraît normal.

Le régime indemnitaire de fin d'année est constitué de trois dispositifs indemnitaires.

Le premier est une prime de fin d'année, c'est ce que l'on peut appeler la prime de Noël.

Le second dispositif est une prime qui s'appelle « la prime pour investissement et charges ponctuelles de travail ». C'est une prime qui vient abonder un certain nombre de personnels sur décision de leur responsable hiérarchique.

Le troisième dispositif est une prime d'encadrement destinée à marquer une gratification pour les personnels de notre université qui ont les charges de management, d'encadrement.

Le dispositif que je voudrais soumettre à votre approbation en tant qu'administrateurs, en fait, est le même que celui de l'année passée. On ne change rien. Il avait été, je crois, bien perçu l'année passée.

C'est une prime de fin d'année de 400 euros bruts pour tous les personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels, qui auront 6 mois de présence dans l'établissement et qui seront présents au 31 décembre. C'est une prime qui est, bien entendu, proratisée au temps de présence dans l'année. Donc 400 euros pour la prime de Noël.

Le deuxième dispositif de prime pour investissement et charges ponctuelles de travail, là encore, proposition identique à celle de l'année passée. Si je ne précise pas bien, Marie-France et Gilles, vous me corrigerez. C'est 80 euros affectés à chaque personne. Ce qui veut dire que pour un service, par exemple, de 10 personnes, le service reçoit une dotation de 800 euros. C'est ensuite le chef de service qui décide de la ventilation de cette somme aux agents de son service mais qui le fait dans une certaine fourchette de façon à ce que la totalité n'arrive pas sur une personne. Il y a une fourchette minimale et une fourchette maximale pour assurer une ventilation harmonieuse. Je n'ai plus les seuils en tête exactement.

Mme Mathieu.- Le seuil minimal est de 50...

M. Robin.- 50-80.

Mme Mathieu.- ...Et 450 le maximum.

Le Président.- Chaque service reçoit 80 euros par personne et le chef de service précise cette ventilation. Etant entendu que pour les tous petits services de moins de 5 personnes, une discussion va se faire directement avec le responsable de service et la direction de l'établissement.

Le troisième dispositif, c'est la prime d'encadrement qui est versée aux responsables de service, aux chefs de service, aux chefs de pôle, aux chefs de pôle adjoints, et également à l'ensemble des responsables administratifs. Tous ceux qui ont des responsabilités de management.

L'ensemble de ce dispositif, et c'est la raison pour laquelle je le soumetts au conseil d'administration, a un double financement. Il est d'abord financé par des reliquats d'enveloppes indemnitaires, des rompus d'enveloppes indemnitaires qui ne sont pas tous consommés en cours d'année. Cela représente 255 000 euros pour cette année.

En plus, l'établissement vient abonder, parce que ces 255 000 euros ne couvrent pas tout ce triple dispositif dont je vous parle. Donc en plus, l'établissement abonde à hauteur de 325 000 euros. Ces 325 000 euros, en fait, c'est une somme d'argent qui, si elle n'abondait pas le dispositif indemnitaire, tomberait dans le fonds de roulement.

Je vous le dis parce que c'est un vrai choix politique que l'on fait et dont on n'a jamais vraiment débattu. L'établissement fait le choix sur son reliquat de fin d'année, sur son solde positif de fin d'année, d'abonder à hauteur de 325 000 euros un dispositif indemnitaire pour l'ensemble de ses personnels. Ce qui veut dire que le coût total du dispositif, tel que je vous le présente, c'est 255 plus 325 000 euros. Donc cela fait, vous le voyez, 575 ou 580 000 euros, ce qui est quelque chose...

M. Robin.- 580.

Le Président.- 580 000 euros, ce qui est quelque chose de significatif. C'est aussi une vraie volonté de nature politique.

Bien sûr, on le décide en fin d'année. On l'examine en fin d'année et on doit l'examiner chaque année en fin d'année en fonction de ce qu'est la situation prévisionnelle de sortie d'exercice.

Pour l'instant, nous sommes sur des années où nous pouvons le faire. J'espère que nous pourrons toujours le faire mais nous ne pouvons pas le garantir, bien entendu. En tout cas, pour cette année, on va pouvoir le faire et je propose qu'on le fasse parce que c'est aussi marquer la reconnaissance de l'établissement à tous les personnels qui y travaillent toute l'année. Je pense que recevoir une prime de Noël de 400 euros plus éventuellement une prime d'investissement plus la prime d'encadrement pour tous ceux qui ont des charges lourdes d'encadrement, c'est quelque chose d'important pour la fin de l'année.

Donc c'est quelque chose qui engage le conseil d'administration, à la fois parce que c'est de la politique indemnitaire et parce qu'il y a une dimension d'engagement financier forte.

Voilà ce que je voulais vous indiquer et ce sur quoi on peut débattre si vous le souhaitez.

J'ajoute qu'on est en train de réévaluer, parce que je vois que cela ne suscite pas de remarque particulière, à pardon à part Cédric, de retravailler à une chose qui est importante, la convergence des régimes indemnitaires des personnels administratifs AENES, des personnels de la filière ITRF et des personnels de la filière Bibliothèques. Il y a des disparités de régime indemnitaire qui sont lourdes, qui sont compliquées, que l'on ne peut pas régler d'un coup de baguette magique parce que le coût pour notre établissement ne serait pas soutenable. Mais là encore, j'avais pris l'engagement quand j'ai été élu, de retravailler, de faire chaque année un petit peu mieux que l'année précédente. Là, on va retravailler. J'ai eu le feu vert de la Direction générale et de la directrice du pôle Finances pour un certain volume financier. On est en train de chiffrer les mesures que l'on pourrait prendre et qui permettent de façon ciblée d'assurer des rééquilibrages entre ces régimes indemnitaires. Je voudrais qu'on en parle. On aura un débat plus large justement sur cette politique indemnitaire à l'occasion du prochain conseil d'administration. Tout cela sera bouclé pour la fin de l'année. On a un CT le 2 décembre, c'est cela ?

Mme Mathieu.- Le 2 décembre.

Le Président.- Une rencontre avec les organisations syndicales qui est prévue ou pas ?

M. Robin.- Il y a un groupe de travail sur l'indemnitaire.

Mme Mathieu.- C'est un groupe de travail normalement.

M. Robin.- Un groupe de travail est lancé.

Le Président.- D'accord. Donc on a le CT, le groupe de travail et ensuite en aura le CA. Et on fera un CA de débats un petit peu sur le CA du mois de novembre parce que c'est une chose très importante.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Cédric, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Je suis content d'entendre que vous voulez reprendre les négociations.

Le Président.- Je n'ai jamais interrompu les négociations.

M. Clerc.- Un groupe de travail... Cette année, il n'y a pas eu de rééquilibrage entre les filières. Il y a plutôt eu un grand écart supplémentaire puisque cette année, les mesures au dernier CA ont été prises pour une catégorie de personnels, celle de l'AENES qui est la mieux servie actuellement déjà en matière indemnitaire sur l'université. Cette année, c'est peut-être plus du rétropédalage, j'ai envie de dire, que des avancées de notre point de vue.

Par ailleurs, j'indique aussi pourquoi je voterai contre cette mesure. Déjà en précisant bien que le but n'est pas que les agents touchent moins. Effectivement, ce sont des sommes, en fin d'année, importantes pour beaucoup de nos collègues. Simplement, sur le principe de ce rééquilibrage qui n'est toujours pas fait. Du fait que cela vienne en fin d'année avec toujours un petit peu l'épée de Damoclès, à savoir est-ce que cela va être les mêmes sommes ou moins que l'an dernier, puisqu'en CT, vous aviez évoqué pour la partie 80 euros que cela pourrait être 50 également. Donc on voit bien que...

Le Président.- Non.

M. Clerc.- Si. En CT, on nous a dit que ce serait 80 ou 50. Aujourd'hui, c'est 80, donc tant mieux pour nous.

Le Président.- C'est une des options qui ont été discutées en amont quand on travaillait tous ensemble, et la décision est 80 et a toujours été 80. Mais quand nous avons préparé et que nous avons débattu entre nous, équipe de direction, nous avons envisagé différents scénarios. Et le scénario qui est le seul retenu est celui que je vous présente aujourd'hui.

M. Clerc.- Bien sûr, mais vous avez envisagé la solution que si vous n'aviez pas les moyens financiers, ce serait moins quand même. Ça, c'est une chose.

Là, vous omettez de nous donner le montant aussi des primes d'encadrement. Vous avez cité les autres. Je tiens à rappeler celles que vous nous avez indiquées en CT, à savoir qu'elles vont de 400 à 1 600 euros. Que c'est donc pour des personnels en grande majorité de la filière AENES, donc qui ont déjà encore été servis lors du dernier CA.

Pour nous, cela fait donc un peu trop. Je veux bien qu'on reconnaisse l'encadrement, l'investissement de chacun. Il y a des moyens de le faire. J'entends

bien. Mais en rajouter une couche en fin d'année, pour nous, c'est un petit peu la goutte d'eau quand même.

Et puis, par principe, la prime au mérite, entre 50 et 450, à partir de cette enveloppe de 80 euros par personne, on y est opposé. Alors, on peut reconnaître le mérite, encore une fois. Par contre, je ne suis pas certain qu'on sache le faire correctement dans notre université. Que cela permette de traiter tous les personnels de manière équitable.

La somme de toutes ces choses fait que je ne voterai pas favorablement cette mesure même si, effectivement, je dois reconnaître que les efforts financiers qui sont faits globalement sur l'année sont importants. Ils le sont encore plus dans d'autres universités aussi, qui ont peut-être un autre contexte. Mais on est tous des agents avec un statut national et on aimerait bien quelque part être servi de la même manière partout.

Le Président.- Je ne suis pas sûr que beaucoup d'universités puissent faire beaucoup mieux dans le contexte actuel. En tout cas, j'ai une certitude. C'est qu'un certain nombre d'universités ont pris des mesures beaucoup plus généreuses, il y a quelques années, et en ont payé un prix très lourd en termes de dysfonctionnements. Je préfère donc une attitude prudente qui essaie de mettre en place un dispositif, qui n'est quand même pas négligeable en termes de volume financier, et qui essaie de le tenir au fil des années.

Ceci étant, je connais vos positions là-dessus, Cédric. On a déjà beaucoup discuté. Je comprends bien. Il faut tout de même que tous les administrateurs se rendent compte du fait que si on peut faire cela, c'est parce qu'on est un établissement qui est raisonnablement bien géré dans un contexte qui est excessivement difficile et que c'est aussi parce que nous avons, l'équipe de direction, une vraie volonté politique de le faire parce que ce n'est pas une chose qui s'impose.

Pour ce qui est de la prime d'encadrement, je voudrais redire à nouveau qu'un établissement comme le nôtre ne peut pas se passer de cadres de haut niveau. Que ces cadres de haut niveau qui assurent une responsabilité lourde, il est normal qu'ils aient une reconnaissance à travers un dispositif indemnitaire particulier.

Sur ce montant d'environ 580 000 euros, la part qui reviendra au dispositif indemnitaire, la prime d'encadrement, est de 80 000 euros. Pour que les choses soient bien transparentes.

Gilles.

M. Robin.- Oui, simplement, Monsieur le Président, pour compléter l'information sur la prime d'encadrement. Il y a une forte proportion aussi de personnels de l'ITRF bénéficiaires de la prime d'encadrement...

Le Président.- Bien sûr.

M. Robin.- ...Parce qu'il ne faudrait pas laisser croire que la prime d'encadrement ne concerne que le corps de l'AENES.

Le Président.- C'est évident.

M. Clerc.- J'ai bien précisé qu'il y avait une forte proportion, à mon avis. Après, on peut voir quelles sont ces proportions mais... Au moins, si on pouvait avoir une information sur ce que l'on considère comme personnel d'encadrement ou pas.

Parce que, pareil, dans une discussion sur le sujet, nous avons évoqué les personnels qui sont responsables de plates-formes, de choses comme cela. Pour nous, ils ont quand même une certaine responsabilité à assurer et de l'encadrement aussi bien souvent à faire. Aujourd'hui, on ne sait pas s'ils sont reconnus ou pas. Reconnaître de l'encadrement ou de la professionnalisation, des choses comme ça, d'accord, mais il faudrait que l'on ait éventuellement une cartographie pour ne pas parler en l'air non plus, à la limite.

Sur les montants après. 1 600, ce n'est pas négligeable. Je veux dire qu'il y a des collègues pour qui cela ferait plus d'un 13^e mois quand même.

Le Président.- 1 600 euros sera... Alors, je suis en train de travailler, de réfléchir au dispositif. Ce sera le maximum. Probablement. Ensuite, il y a un ensemble de paramètres qui entrent en compte.

M. Rollin.- Je n'ai pas souvent l'habitude de voter les primes. C'est un principe. Celle-là, je la voterai pour une raison bien spécifique. Vous l'avez vu, quand je vous ai présenté tout à l'heure, quand j'ai parlé du bilan social, pas moins de 45 % des personnes sont en dessous de 1 300 euros. Une prime de 400 euros qui arrive à Noël pour fin décembre et qu'il faut aller jusqu'au 28 janvier pour faire un mois et demi. Pour certains, le mois finit au 10 du mois. Ces 400 euros sont attendus par les catégories C.

Simplement, vous avez parlé un peu d'une harmonisation des primes dans les différentes filières, AENES, ITRF et Bibliothèques. Je ne souhaite pas forcément que toutes les primes soient complètement harmonisées dans ces filières. Qu'elles soient harmonisées, si c'est sur... Pour un même type de travail, pour les mêmes contraintes, il n'y a pas de raison qu'il y ait une différenciation.

Par contre, je souhaite quand même que vous soyez attentifs, et cela, je vous l'ai souvent dit, à des spécificités de service pour certaines filières à qui on demande toujours plus. L'ouverture aux bibliothèques a été retirée mais cela était un point particulier parce que c'est quand même un des seuls services qui est ouvert de 8 heures à 22 heures, et les samedis, et avec un nombre de personnel qui diminue. Donc j'aimerais quand même que ces contraintes, qu'un certain nombre d'obligations de service soient aussi, quelque part, reconnues par rapport à cela. Malheureusement, dans la dernière harmonisation, c'est celles qui en ont subi le plus.

C'était un point sur lequel je voulais réattirer votre attention mais je le fais très régulièrement.

Le Président.- Oui mais vous avez déjà attiré mon attention là-dessus, mais honnêtement, je ne sais pas par quel mécanisme on serait arrivé à une diminution du système indemnitaire pour les personnels des bibliothèques. J'avoue. Il faut que l'on travaille cela, Marie-France et Gilles. Je ne vois pas bien comment à travers les décisions qu'on a prises depuis deux ans, on aurait pu réduire l'indemnitaire des personnels des bibliothèques. Peut-être que oui, mais je ne vois pas de décision qu'on a prise qui a amené à cela. En tout cas, on va retravailler sur ces éléments.

Je vous soumetts donc cette décision, ce dispositif indemnitaire...

M. Clerc.- Avant...

Le Président.- Pardon, Cédric.

M. Clerc.- Si je peux encore ajouter quelque chose.

Le Président.- Je vous en prie.

M. Clerc.- Effectivement, je souligne ces 400 euros en fin d'année, c'est un effort. Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit non plus.

Par contre, je voulais aussi préciser que quand on a discuté de ces questions en vous rencontrant lors d'audiences, on vous avait également précisé que notre but n'était pas de demander plus tous les ans non plus...

Le Président.- Je le sais.

M. Clerc.- ...C'est qu'on avait l'équivalent d'un taux moyen interministériel calculé pour ne pas être la dernière roue du carrosse au niveau de la fonction publique. Donc une fois qu'on a atteint ce seuil auquel je crois qu'on accédera prochainement, nous aurons gagné, entre guillemets, notre combat.

D'autres organisations syndicales pour d'autres filières ont négocié avec le ministère ce genre de choses, des augmentations, mais dans la balance, il y avait des emplois également.

On ne veut pas non plus arriver à un niveau ou donner de l'indemnitaire qui n'est pas non plus notre revendication première puisqu'on revendique la hausse du point d'indice en priorité. On ne veut pas en arriver là. On veut atteindre un niveau correct et une reconnaissance normale. Voilà notre position.

Le Président.- Merci. Mais de toute façon, je connais bien vos positions. Je voudrais vous dire que j'apprécie, de toute façon, la modération avec laquelle on s'est engagé ensemble sur toutes ces questions. Je connais vos positions. Elles sont normales et vous les défendez avec conviction, et c'est de votre responsabilité d'une certaine façon. La mienne est de vous entendre, de faire le plus ambitieux qu'il soit possible de faire parce que j'y crois. Et je crois, moi, vraiment qu'effectivement, pour des personnels de catégorie C, avoir 400 euros au moment de Noël est un vrai plus au moment des fêtes. Vraiment je tiens à cela et je ferai tout ce qu'il est possible de faire pour maintenir ce cap.

En même temps, dans les décisions que je prends, je dois aussi tenir compte de la soutenabilité financière et de l'équilibre financier de long terme pour notre université. Donc c'est vraiment un équilibre qui n'est pas facile et que l'on essaye de tenir du mieux que l'on peut.

Je voulais donc vous proposer que l'on valide ce dispositif indemnitaire en trois niveaux, trois étages, et que l'on valide les montants tels que je vous les ai indiqués, donc 255 000 pris sur des reliquats - en fait, c'est déjà budgété d'une certaine façon - plus 325 000 qui, là, est un vrai engagement politique de l'établissement en plus.

Y a-t-il des oppositions à ce que l'on adopte ce dispositif ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

M. Clerc.- Je n'ai pas compris. Excusez-moi. Est-ce qu'on vote sur les montants qui sont débloqués ?

Le Président.- Oui, les montants. Ici, c'est le CA. Donc je voudrais que l'on vote sur les montants.

M. Clerc.- D'accord.

Le Président.- Oui tout à fait. Donc le dispositif et le montant qui est lié à ce dispositif. Les deux. Mais je peux dissocier si vous voulez.

M. Clerc.- Non. L'enveloppe.

Le Président.- Donc pas d'opposition. Pas d'abstention. Pas de refus de vote.

Merci beaucoup à tous.

Unanimité (19 pour)

C'est un engagement très fort du conseil d'administration de l'université de Bourgogne auprès de l'ensemble de ces personnels. J'ai un petit peu accéléré le débat parce que, comme je vous le disais, il faut que les mises en paiement soient faites avant le 7 novembre pour que les personnels touchent leur prime avec la paye du mois de décembre.

Merci beaucoup pour ces excellentes discussions.

IX) Rapport des travaux de la Commission de la Recherche du 15 octobre 2014

Le Président.- Franck Denat, qui devait présenter les points relatifs aux travaux de la commission de la recherche, est retenu dans un avion entre la Suède et la France mais je vais pouvoir vous présenter les deux points qui sont relatifs aux travaux de la commission de la recherche que nous avons tenue le 15 octobre.

1. Lancement de l'appel à projet BQR 2015

Le Président.- Le premier point a trait à une reconfiguration du dispositif BQR. Vous avez le document en main. Un document vous a été adressé. Pour vous présenter les choses de façon simple, en fait, le nouveau dispositif voit baisser le BQR de 414 000 euros à 390 000 parce que 390 000 correspond à la réalité de la somme provisionnée pour le BQR. C'est-à-dire qu'au-dessus, on prend sur notre budget. Le BQR est un pourcentage du budget de la recherche, c'est ça, Dominique ? Cela veut dire que si on est au-dessus de 390 000, cela nous coûte en plus. On revient donc à la somme normale.

Et puis surtout le vrai choix politique dans cette nouvelle proposition était de mettre en place un appel à candidatures spécifiquement destiné à l'aide au montage de projets européens. On considère qu'obtenir des crédits dans le cadre de grands programmes européens est un élément d'avenir extrêmement structurant pour l'université.

Que d'une certaine façon, actuellement d'ailleurs, il se trouve que le taux de pression à l'Europe est pratiquement moins important que le taux de sélection pour l'ANR. Encore faut-il qu'on candidate. Et candidater à des programmes européens nécessite d'apprendre à construire des dossiers qui sont d'une très grande complexité. Il faut qu'on apprenne à les construire.

Vous savez que la France cotise à l'Europe. L'Etat français cotise à l'Europe pour les grands programmes de recherche européens et que, par contre, les équipes de recherche françaises ne candidatent pas suffisamment. Ce qui fait qu'au total, la France reçoit moins qu'elle ne donne. Et il est absolument essentiel pour l'avenir de notre recherche... Et paradoxalement, quand les équipes françaises candidatent, elles ont des bons résultats. Mais il y a une espèce de... Je ne sais pas. De blocage, d'inhibition, de manque de confiance en soi - que sais-je ? -, qui fait que les équipes ne candidatent pas assez.

Il faut que l'on apprenne à construire des dossiers européens. L'idée qu'a proposée Franck Denat, qui est une excellente idée, c'est que l'on prenne sur le BQR des crédits pour aider les équipes à monter des programmes européens.

On prévoirait donc une masse financière de 23 000 euros qui serait ventilée aux équipes qui construisent des projets européens. Ce serait 5 000 euros par équipe. Les crédits seraient donnés de principe mais ils seraient repris si l'équipe ne dépose pas de projet européen. Et il est demandé que si le programme européen est obtenu, l'université de Bourgogne en soit le gestionnaire. L'équipe doit prendre cet engagement.

Voilà, en gros, les éléments pour financer cela puisque c'est 23 000 euros. Pour financer cela, en fait, on fait le choix de passer de trois allocations post-doctorales à deux allocations post-doctorales. Autrement dit, l'équation est celle-ci : on réduit d'une allocation doctorale, en fait, pour financer un programme d'aide au montage de projets européens. Si on schématise la proposition qui vous est faite.

Annie, tu veux faire un complément ?

Mme Vinter.- Si j'ai bien en tête le dispositif, c'est un post-doc que l'on enlève, pas une allocation doctorale.

Le Président.- Oui, Pardon. J'ai dit « doctorale » ?

Mme Vinter.- Oui.

Le Président.- Pardon, post-doc. Excuse-moi.

Mme Vinter.- Oui, post-doc.

Le Président.- On passe de trois post-docs à deux post-docs.

Mme Vinter.- Oui, parce qu'une allocation doctorale, c'est 100 000 euros.

Le Président.- Oui, l'allocation doctorale est maintenue.

Mme Vinter.- Oui.

Le Président.- On a également décidé de réduire sans le réduire vraiment les petits programmes de cotutelle et d'aires culturelles qui sont des tous petits programmes qui font 4 500 euros, 1 000 euros, sur lesquels on a finalement peu de candidatures. On ne les fait plus apparaître au BQR. Par contre, comme on a une enveloppe de 100 000 euros qui est gérée par le conseil scientifique, sur cette enveloppe, on pourra, au coup par coup, débloquer des crédits sur ces actions qui étaient plus des actions sociales, en fait, pour aider des doctorants qui étaient en

situation de difficultés économiques. On le fera donc sur les 100 000 euros de crédits du conseil scientifique.

Mais le vrai choix politique, c'est : on transforme une allocation de post-doc en un programme d'aide au montage de contrats européens.

Ce faisant, d'ailleurs, on entre dans les clous de ce que l'on devrait dépenser pour le BQR.

Avez-vous des interrogations sur cette proposition ? Non.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

On a donc validé. Je vous remercie.

Unanimité (19 pour)

2. Renouvellement du poste de chargé de mission du Pôle Vigne et Vin jusqu'à création du GIE

Le Président.- Le deuxième point que l'on doit valider en conseil d'administration, suite aux travaux de la commission de la recherche, c'est de prendre en charge précisément sur cette enveloppe de 100 000 euros qui est gérée par le conseil scientifique... la commission de la recherche, pardon, qui sert à financer un certain nombre d'actions qui ne sont pas forcément prévues en début d'année et qui surviennent. On a financé, par exemple, cette année, un équipement pour la plate-forme DImaCell. On a financé des inscriptions à des formations d'expérimentation. On paie notre cotisation à l'OSU THETA. Il y a un certain nombre de besoins qui apparaissent en cours d'année.

Donc ce serait, pour les trois premiers mois de 2015, donc sur la dotation 2015, que l'on prenne en charge le salaire du chargé de mission du pôle Vigne et Vin. Vous savez que l'on est en train de le créer. On est presque au bout de cette démarche de création du pôle Bourgogne Vigne et Vin qui est un GIP, et non pas un GIE comme on vous l'a mis, d'ailleurs, sur le document de préparation du CA, l'ordre du jour. Un GIP. Ce GIP est dans les dernières semaines de sa préfiguration. On attend plus qu'une seule signature avant de le soumettre à l'accord formel de création du Préfet. Ensuite, il faudra qu'on réunisse le conseil d'administration. On pense qu'on en a encore pour quelques semaines. Peut-être un mois et demi ou deux mois. On a donc prévu trois mois. On souhaite avoir l'accord pour trois mois de salaire du chargé de mission qui nous assiste dans la construction de ce pôle.

Ce n'est pas un surbudget puisqu'en fait, c'est pris sur les 100 000 euros qui sont, de toute façon, déjà fléchés sur l'enveloppe du conseil scientifique.

Le montant total est de 13 290 euros. Il serait pris sur cette enveloppe de 100 000 euros.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ce sujet ou ai-je été suffisamment clair ? C'est bien.

La commission de la recherche a donné un avis favorable à cette proposition.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Ces deux points sont donc validés. Merci.

Unanimité (19 pour)

Vous savez que ce pôle Bourgogne Vigne et Vin est quelque chose qui peut avoir un impact important pour notre région.

Il nous reste à présenter les comptes rendus et approbation de conventions et de contrats.

X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Déjà pour ceux qui engagent l'université, avez-vous des commentaires à apporter ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (19 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Les comptes rendus hors subvention sont, bien sûr, comme d'habitude, sans vote.

Le Président.- Et on peut répondre à vos interrogations si vous en avez. Julien ?

M. Brault.- Pas une interrogation mais plutôt une remarque de dernière minute. Tout à l'heure, sur le point du compte rendu de la commission FSDIE, on a écarté du vote le dossier 1-82 puisque le vote au conseil d'administration ne pouvait avoir lieu que si l'association fournissait une convention.

Ce que Grégory ne savait pas et ce que j'ai su pendant le conseil d'administration, c'est que cette association a apporté la convention ce midi. La responsable du bureau de la Vie étudiante n'a pu voir cette convention que dans l'après-midi.

C'était pour savoir si cela dérangeait les administrateurs de revoter juste sur ce point précis pour permettre à cette association de recevoir la subvention.

M. de Mesnard.- C'est De Bas Etage(s) ?

M. Brault.- Oui, c'est cela. Parce que la convention devait être fournie avant le conseil d'administration. Elle a été fournie ce midi. C'est avant le conseil d'administration.

Intervenant.- Elle a été analysée ?

Le Président.- Je ne sais pas. Juridiquement peut-on faire cela, Hélène ?

Mme Manciaux.- Oui, en fait...

Le Président.- Si on peut le faire juridiquement, je n'y vois pas d'inconvénient.

Mme Manciaux.- Grégory Wegmann l'a retiré du vote tout à l'heure quand il a soumis au vote les comptes rendus de la commission FSDIE. Il a retiré le point 1-82 qui est dans le petit tableau que vous avez eu. Donc, en fait, on peut très bien maintenant...

M. de Mesnard.- On peut revoter.

Mme Manciaux.- ...mettre juste ce point-là au vote. Ce n'est pas contraire puisque ce n'est pas revenir sur la délibération de tout à l'heure. C'est prendre juste ce point.

M. de Mesnard.- Cela ne remet rien en cause.

Le Président.- D'accord, ça marche. Gilles, on peut voter ?

M. de Mesnard.- Oui, cela ne remet rien en cause.

Mme Manciaux.- Non.

Le Président.- Vous êtes d'accord ?

M. Robin.- Oui, sur la base de l'expertise d'Hélène, je n'y vois pas d'opposition.

Le Président.- Je vous propose donc, compte tenu de cet élément nouveau qui nous a été soumis en cours de conseil, que l'on valide la dotation pour cette association De Bas Etage(s). Ce qui fait que ce serait une part FSDIE de 1 700 euros, c'est cela ? Pour cette association.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie. Merci pour cette intervention, Julien.

Unanimité (19 pour)

XI) Questions diverses

Le Président.- Je crois que l'on a terminé l'ordre du jour. A moins que vous n'ayez des questions diverses, je pense que l'on a terminé.

Une question, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- J'en avais une sur une convention.

Mme Manciaux.- Vous pouvez mettre votre micro, s'il vous plaît.

M. Rollin.- J'en ai une sur une convention, celle avec Orange.

Le Président.- Oui ?

M. Rollin.- La convention avec Orange. Donc je pense qu'il s'agit de l'antenne qui était anciennement sur la cheminée ?

Le Président.- Elle est dans la liste des conventions que l'on a ?

M. Rollin.- Oui. Celle de l'occupation du domaine public. Je pense que cela concerne celle-là. Cela fait l'objet du versement d'une redevance de la part d'Orange ?

Le Président.- Cela fera l'objet de la part d'Orange... En fait, l'essentiel des discussions que l'on avait eues sur cette question, n'était pas tellement une question de redevance mais une question de sécurité liée à l'installation des antennes pour lesquelles, vous vous souvenez, nous avons eu des discussions très longues et itératives en CHSCT.

M. Robin.- En CHSCT.

M. Rollin.- Connaît-on le montant de la redevance d'Orange ?

Débat supprimé en raison d'une clause de confidentialité contenue dans la convention.

Le Président. - D'autres questions diverses ? Laurent Brachais.

M. Brachais.- J'ai une question que des collègues me posent, surtout depuis ce matin, parce que le climat s'est beaucoup refroidi. Est-ce qu'il y a une date...

Le Président.- Parce que ?

M. Brachais.- Le climat s'étant beaucoup refroidi dans la journée, on va dire depuis hier soir, des collègues s'interrogent sur la future remise en route du chauffage.

Le Président.- Gilles, avez-vous des éléments là-dessus ?

M. Robin.- En effet, Monsieur Brachais...

(Interventions croisées)

Non seulement il n'y a plus de chauffage mais il n'y a plus d'électricité dans le micro.

En effet, le climat s'est refroidi largement depuis aujourd'hui. On va intervenir auprès du pôle Patrimoine pour que l'on puisse vous donner une date. On la communiquera à toute la communauté universitaire très vite parce qu'en effet, il fait froid.

M. Brachais.- Ce n'est pas une des données les plus chaudes...

Le Président.- C'est vrai... D'autres interrogations ? D'autres questions diverses à ce stade ? Non ? Donc s'il n'y a pas d'autres questions diverses, merci à tous.

On a eu un conseil d'administration qui était riche, avec une grande diversité de points qui ont été abordés.

Je voudrais une fois de plus remercier tous ceux qui ont participé, la Direction générale, les pôles, les services, l'équipe des vice-présidents qui a bien orchestré ce conseil d'administration. Merci à tous.

On se retrouve le 18 novembre, me semble-t-il, pour le prochain CA.

M. Robin.- Oui, c'est cela.

Le Président.- Bonne soirée à tous.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 33)

Le Président

Alain BONNIN

